

2021

(budget primitif)

RAPPORT DE PRÉSENTATION

**métropole
GrandNancy**

PRIORITÉS D' ACTIONS DU BP 2021

Le Budget primitif 2021, un budget de transition et d'actions

Le rapport d'orientation budgétaire présenté en conseil métropolitain le 11 février 2021 rappelle le caractère inédit de ce premier budget de la mandature. La pandémie Covid-19 fragilise les équilibres budgétaires, générant perte de recettes et dépenses supplémentaires. Elle laissera son empreinte bien au-delà de l'année 2021.

Pour autant, cette crise oblige à prendre la mesure de l'urgence écologique et accélérer les transitions en cours. La conjoncture ne doit pas occulter nos actions de long terme, dont les effets ne peuvent être retardés. De même, la crise ne peut éclipser les enjeux majeurs de l'attractivité de notre métropole, l'aspiration citoyenne pour une métropole dynamique, ouverte et inspirante.

Dans ce contexte, la Métropole du Grand Nancy a une triple responsabilité, qui représente autant de priorités transversales de son action pour 2021.

1. RESPONSABILITÉ FACE À LA CRISE, LA RELANCE ÉCONOMIQUE

Nous devons faire face à une double exigence en 2021, celle de répondre aux conséquences de la crise, et celle de préparer la sortie de crise par la relance économique.

Aujourd'hui encore, l'urgence sanitaire impose son rythme. La métropole du Grand Nancy est aux premières loges pour agir : mobilisation et coordination des acteurs, commande de masques, organisation des dépistages et de la vaccination.

En matière budgétaire, **la crise pèsera plus de 13,5 M€ en 2021**, 7,2 M€ de perte de recettes et 6,38 M€ de dépenses de fonctionnement, et sera la principale raison de l'augmentation de la section de fonctionnement du BP 2021. Pour rappel, l'impact financier en 2020 représentait près de 11 M€.

Alors que les conséquences économiques et sociales sont encore devant nous, la Métropole du Grand Nancy continuera donc à jouer son rôle d'amortisseur social de la crise.

Ainsi, **elle accompagne déjà les acteurs de la vie économique, culturelle et sportive pour amortir les effets de la crise** : fonds Résistance (0,5 M€), dégrèvement de la Contribution Foncière des Entreprises (0,56M€) pour les secteurs de l'hôtellerie, restauration, cafés, tourisme, évènementiel, sport et culture, exonérations de loyers pour entreprises hébergées sur les sites métropolitains, plan de soutien au commerce (0,3 M€) avec la plateforme e-commerce, la gratuité de la livraison, aide aux loyers (1M€) pour les commerçants, restaurateurs et bars...

Cette dimension, capitale, de bouclier social face aux difficultés des Grands Nancéiens, la Métropole se doit aussi d'y répondre par une mobilisation en direction des plus fragiles. Beaucoup d'habitants, jusqu'alors à la lisière de la pauvreté et de la précarité et qui « s'en sortaient » malgré tout grâce à des contrats courts, des petits boulots et des solidarités familiales affrontent ou affronteront bientôt des situations de détresse. Voilà pourquoi, le Grand Nancy déploiera une stratégie d'action en mobilisant près de **0,85 M€** au titre de la lutte contre la pauvreté. En parallèle, il continuera à mobiliser **une aide exceptionnelle du Fonds de Solidarité Logement pour permettre de prendre en compte les impayés de loyers et les factures d'énergies** au regard des difficultés liées à la crise. Par ailleurs, depuis fin janvier, la Métropole fait partie des 23 territoires d'expérimentation retenus par la Ministre du Logement pour déployer de façon accélérée le « Logement d'abord » visant à trouver des solutions pérennes pour les personnes les plus en difficulté.

Les jeunes, les 18-25 ans sont aujourd'hui durement touchés par les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire (chômage des jeunes à 21 %, baisse des revenus suite à l'arrêt de l'activité rémunérée, interruption d'études, conséquences psychiques, refuge de la famille...). La crise actuelle a ainsi mis en lumière et aggrave des difficultés structurelles pour des jeunes déjà laissés en marge des politiques sociales. Il y a donc urgence à répondre à ces enjeux qui feront l'objet d'un rapport spécifique lors du conseil métropolitain du 22 avril 2021.

Pour autant, en 2021, nous devons être aussi au rendez-vous de la relance économique. C'est pourquoi, en dépit des contraintes budgétaires qui pèsent sur le budget métropolitain, nous mobiliserons plusieurs leviers :

- **Le levier de la commande publique : en 2021, les crédits d'investissement s'élèveront à 164 M€ en augmentation de près de 10 M€ par rapport à 2020, soit 6,2 %. C'est un choix volontariste, même si ce dernier dégrade nos ratios d'endettement.**

Nous proposerons également, dès le conseil d'avril, une convention entre la Métropole et l'ensemble des partenaires du BTP pour travailler sur des objectifs communs (allotissement, délais de paiement, clauses d'insertion, clauses environnementales...).

- **Le levier de la création d'un nouvel outil, l'agence du développement économique** opérationnelle au second trimestre 2021, en lien avec la Région Grand Est : 0,4 M€ lui seront dédiés en 2021.

- **Le levier de la signature d'un contrat de relance et de transition écologique** métropolitain (CRTE) en 2021, permettant de mobiliser des crédits de l'État sur le territoire Métropolitain.

2. RESPONSABILITÉ FACE À L'URGENCE ÉCOLOGIQUE

L'urgence sanitaire n'a pas effacé le dérèglement climatique. Bien au contraire, elle réaffirme l'impérieuse nécessité d'une résilience territoriale pour répondre aux enjeux de transition écologique, de pollution de l'air, de déclin de la biodiversité.

Pour se doter d'une stratégie sur le long terme, la Métropole du Grand Nancy s'engagera en 2021 dans **la mise en place d'une COP territoriale**, à l'instar des conférences des parties internationales (COP = « Conference of the Parties ») en charge des négociations climatiques, dont la prochaine aura lieu à Glasgow en novembre 2021. L'objectif est de créer une dynamique partenariale élargie et ouverte à tous les acteurs de la transition, habitants, associations, entreprises, collectivités, énergéticiens et gestionnaires de réseau, pour construire une trajectoire singulière de transition énergétique pour le Grand Nancy en appui sur les ressources, les compétences, les priorités intrinsèques du territoire.

Dès 2021, plusieurs projets viendront contribuer à ces transitions pour bâtir une ville résiliente et solidaire.

- **Lancement d'un nouveau Plan Climat Air Énergie** (diagnostic à l'automne 2021) ; mise en place de la circulation différenciée lors des pics de pollution dès le 1^{er} juin 2021 pour accélérer les transitions au profit de la santé et de l'environnement ; gratuité des transports en commun le week-end – **3 M€ en 2021 ; 3 M€** pour la poursuite de l'aménagement du réseau cyclable dans le cadre de la définition du plan métropolitain des mobilités.

- **Lutte contre le réchauffement climatique et amélioration de la biodiversité :**

- **400 000 € pour la désimperméabilisation** des espaces publics métropolitain ;
- Nature en ville avec **50 000 arbres entretenus (budget de 1,4 M€ en 2021) et plus de 400 nouveaux arbres plantés**, aménagement loisirs des bords de Meurthe ;
- Protection et sécurisation des ressources en eau avec la création d'une prise d'eau dans la Meurthe : projet de plus de **34 M€, dont près de 2,18 M€ seront engagés en 2021** ;
- Aménagement du Frahaut, affluent de la rive gauche de la Meurthe, pour restaurer son état écologique : **0,25 M€**

- **L'engagement autour de la forêt :**

- **Forêt de Haye : lancement de la charte forestière en 2021**

- **le Projet « Des Hommes et Des Arbres »** coordonné par la Métropole du Grand Nancy pour le compte de plus de 100 acteurs publics et privés du Sud Lorraine et des Vosges du Nord, vise, sur une durée de 10 ans, la transformation de notre territoire par le biais d'actions innovantes mettant en valeur la place des arbres et du végétal dans notre quotidien et notre économie, tout en veillant à leur compatibilité avec les attentes sociétales, les changements climatiques à venir et une valorisation raisonnée des ressources locales. Le Grand Nancy verse 220k€ de subvention à l'association. Le BP 2021 DHDA sera de 1,3 M€ en 2021.

- **Production de biogaz à partir des boues d'épuration de la STEP Maxéville** permettant une énergie verte équivalant à la consommation électrique de 3 000 foyers – **projet d'investissement à 13 M€ - 8,5 M€ seront engagés en 2021**

- **Réseaux de chaleur** : renouvellement en cours du schéma directeur et déploiement dans les quartiers en cours de requalification
- La métropole du Grand Nancy lance également une étude autour des opportunités liées à **l'hydrogène** pour décarboner les transports, mais également bâtir une filière économique en s'appuyant sur le potentiel de développement existant (tissu industriel avec le site de Cerville, potentiel universitaire et recherche...).
- **La transition alimentaire** : au regard de la faiblesse du degré d'autonomie alimentaire de l'aire urbaine de Nancy (0,9% contre 2% en moyenne pour les agglomérations en France), une étude de faisabilité sur un « Rungis local » sera lancée en 2021 en lien avec les acteurs du Projet Alimentaire Territorial départemental, les chambres consulaires, les acteurs de la logistique et un réseau d'entreprises intéressées.
- **Les déchets, des ressources à valoriser** :
 - Déchetterie de Ludres : l'engagement des travaux de l'extension de la déchetterie de Ludres, notamment la création d'un bâtiment dédié au réemploi : 2,26 M€ en 2021.
 - Rénovation urbaine : projet de création d'une plateforme de recyclage des déchets du BTP sur la Métropole

3. RESPONSABILITÉ TERRITORIALE

Le statut de Métropole confère au Grand Nancy une responsabilité accrue. Il est certain que la crise sanitaire que nous traversons va, sans aucun doute, bouleverser de manière structurelle de nombreux équilibres. Dans ces changements à venir, la métropole du Grand Nancy a une formidable carte à jouer, en se présentant comme une métropole des savoirs et de l'innovation, une métropole attractive et apaisée. C'est le sens d'une nouvelle dynamique pour le Grand Nancy, et des engagements pour demain.

Une métropole des savoirs et de l'innovation :

- **Création d'un comité stratégique Recherche – Université – Santé** piloté par Jean-Yves Le Déaut pour associer les acteurs de la recherche à la définition d'une politique ambitieuse ;
- **Près de 1 M€ de crédits consacrés à la recherche** ;
- Plus de **3 M€** pour la fin de l'aménagement d'**ARTEM** ;
- **1 M€** engagé sur 2021 – 2022 pour la rénovation des logements étudiants dans le cadre du plan de relance ;
- **2021 sera l'occasion d'inaugurer le bâtiment TOTEM de LORNTech**, et de lancer sur le plateau de Brabois, la construction du projet de **Maison de l'Innovation Technopolitaine, projet budgété à 8,2 M€ - près de 1,2 M€ seront engagés en 2021.**

Une métropole attractive et séduisante

- Poursuite du projet **Nancy Thermal : 8,6 M€ en 2021** ;
- Lancement de la démarche de **piétonisation en 2021 au centre-ville de Nancy** ;
- La **rénovation urbaine** est l'une des expressions principales de la solidarité du Grand Nancy en direction des quartiers en difficulté. Accessibilité à des logements de qualité, végétalisation et circulations douces, diversité des commerces, encouragement à la mixité sociale, liaisons de transport renforcée avec l'ensemble du territoire constituent les axes principaux d'un projet mené par le Grand Nancy depuis 2004 : **2 M€ sont prévus en 2021 pour le NPRU, notamment le lancement de la rénovation du quartier des Provinces à Laxou, et près d'1,9 pour les autres opérations de rénovation urbaine** ;
- **Les grands projets urbains** : nouvelle orientation du projet **Nancy Quartier Gare** intégrant un périmètre plus large – **8,8 M€ de travaux**, lancement de la **réflexion sur la friche Alstom**, nouvelle orientation pour le **Technopôle Henri Poincaré** avec la mission confiée à Reichen et Robert Associé, **1,5 M€ pour l'éco-quartier Biancamaria à Vandœuvre, 1,37 M€ pour la ZAC Bois la Dame à Tomblaine...**

- **Création d'un grand pôle de loisir estival le long de la Meurthe**, festif et populaire, intégrant un lieu de baignade : **1,2 M€** ;
- **Création d'une piste d'athlétisme couverte de 100 m sous la tribune Hazotte du stade marcel Picot** : **1 M€** ;
- Lancement du **projet culturel métropolitain** : **50 000 €**

Une métropole apaisée :

- Le 11 février 2021, les élus du Conseil métropolitain ont adopté une délibération qui jette les bases d'un nouveau réseau de transports à l'échelle de la métropole et du bassin de vie. Cette délibération propose **un plan de développement ambitieux de toutes les mobilités, du vélo à la piétonisation, des transports en commun à la circulation automobile en passant par le stationnement**. Les orientations du plan métropolitain des mobilités (P2M) seront arrêtées au second semestre 2021.
- **Propreté** : renforcement des moyens dédiés à la propreté (recrutement de 20 ETP) pour 1,4 M€, implantation de conteneurs enterrés dans certaines rues spécifiques, et actions de communication pour inciter au tri sont programmés pour 2021
- **La construction du nouveau centre de secours pour les sapeur-pompiers** (en remplacement des casernes Nancy Joffre et Tomblaine) avenue du XX^e Corps à Nancy : 3,56 en 2021/ budget de 19 M€.
- **La fin des travaux et l'inauguration de la voie de contournement de Malzéville**, nouvelle entrée Nord de l'agglomération intégrant une dimension environnementale très forte avec un véritable belvédère sur la Meurthe, la plantation de vergers, une « allée forestière » aux abords de l'Abiétinée, la préservation et restauration du fameux parc de l'Abiétinée... : **3,938 M€ en 2021**.

Ainsi, cette triple responsabilité guide l'élaboration du budget primitif 2021. Au-delà, ce premier budget de la mandature s'articule autour de plusieurs principes budgétaires qui devraient être pérennes dans les années à venir :

- **La stabilisation des taux d'imposition** afin :
 - de préserver le pouvoir d'achat des ménages, notamment ceux impactés par la crise sociale et économique
 - de ne pas alourdir la pression fiscale pour des entreprises, elles-aussi, déjà fortement affectées par la crise.
- **Le maintien de la maîtrise des dépenses de fonctionnement** : Hors crise sanitaire, l'évolution des dépenses de fonctionnement est ramenée à +5,34 M€, soit + 1,49 %. À ce titre, la recherche de mutualisations plus fortes sera engagée dès 2021.
- **La recherche de partenariats financiers** plus conséquents autour des projets métropolitains ; au-delà des moyens mobilisables au titre du plan de relance, le Grand Nancy doit rechercher pour ses projets des co-financements plus importants. Sur la période 2014-2019, le Grand Nancy a bénéficié d'un taux de subventionnement de 21 %, inférieur aux taux moyens des autres métropoles.

Enfin, il faut rappeler de manière générale, que les grandes villes et métropoles paient un lourd tribut face à la crise, mesuré par un recul important de l'autofinancement. **C'est pourquoi, en lien avec France urbaine, nous continuons à revendiquer auprès du gouvernement des mesures d'accompagnement qui soient à la hauteur des enjeux.**

L'accord de méthode signé entre le Premier ministre, Jean Castex, et la présidente de France urbaine, Johanna Roland, le 25 février 2021 laisse entrevoir une ouverture qui devra se traduire en actes :

*« Pour être au rendez-vous de la relance économique, écologique et sociale, **les territoires urbains doivent avoir les moyens d'agir**. Parce qu'ils sont structurellement confrontés à des défis spécifiques, parce que l'impact sanitaire et financier de la crise y a été fort, mais aussi parce que leur capacité à investir rapidement est sans équivalent et doit être à la hauteur de la relance et des défis auxquels les élus sont confrontés ».*

Engagés et responsables pour une relance économique, écologique et sociale, nous resterons vigilants et exigeants sur les engagements de l'État en direction des métropoles.

(sommaire)

(1) LES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET 2021

(A)	LES MONTANTS CONSOLIDÉS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	10
(B)	LA REPRISE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020	14
(C)	L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET PRIMITIF 2021	17
(D)	LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT	28
(E)	LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	40
(F)	LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	51
(G)	LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	54
(H)	LES RATIOS D'ÉPARGNE ET D'ENDETTEMENT	55

(2) LES MOYENS FINANCIERS DES POLITIQUES PUBLIQUES POUR 2021

(A)	ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	61
(B)	DÉVELOPPEMENT URBAIN, HABITAT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE	66
(C)	SERVICES À LA POPULATION	71
(D)	VIE SOCIALE, HABITAT ET SOLIDARITÉS	76
(E)	MOBILITÉS	81
(F)	PILOTAGE DE L'ACTION PUBLIQUE	86

(1)

LES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET 2021



LES MONTANTS CONSOLIDÉS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Par rapport aux années précédentes, les budgets primitifs 2021 de la Métropole du Grand Nancy font apparaître trois éléments nouveaux :

- **la prise en compte de reports ou « restes à réaliser » en section d'investissement**, correspondant aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recette.

Jusqu'à présent, l'absence de reports s'appuyait sur les préconisations de la Direction Générale des Finances Publiques, et notamment le « guide pratique pour une démarche d'amélioration globale et progressive de la gestion publique locale » publié en 2007, qui précisait dans une fiche libellée « Gérer la pluriannualité » que « le report des crédits de paiement liés à une autorisation de programme n'est plus nécessaire en fin d'année, les crédits non consommés [étant] réintégrés dans l'enveloppe globale de l'autorisation de programme ».

Lors de son dernier contrôle, la Chambre Régionale des Comptes a fait valoir que l'instruction comptable M57, applicable aux métropoles, est sur ce sujet beaucoup plus claire que l'instruction comptable M14, applicable aux autres collectivités du bloc communal, en n'opposant pas restes à réaliser et autorisations de programme. Aussi, en application de la comptabilité M57, la Métropole du Grand Nancy gère les restes à réaliser à partir de l'exercice 2020.

- **la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2020**, détaillée dans la partie suivante, est rendue nécessaire pour atténuer les conséquences financières de la crise sanitaire sur l'exercice 2021. Ainsi, les baisses, espérées temporaires, de la fiscalité économique (Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises, Cotisation Foncière des Entreprises, Versement Mobilité) sont absorbées cette année par cette reprise anticipée. À défaut, les budgets ne seraient pas équilibrés.

Cette reprise des excédents par anticipation pourra se traduire par une présentation des budgets en suréquilibre, dès lors que ces excédents pourront ne pas être intégralement consommés au titre de l'exercice. En effet, l'article L 1612-6 du CGCT indique que « n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent et dont la section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des sections des résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent ».

Un budget peut donc présenter un excédent prévisionnel en section de fonctionnement à la condition que ce budget reprenne les résultats du compte administratif de l'exercice précédent pour chacune des deux sections.

- **la création d'un budget annexe « déchets ménagers » et la suppression du budget annexe « locations immobilières »**, en conformité avec la délibération du 12 novembre 2019 qui a acté, à compter de l'exercice budgétaire 2021, l'ajustement du périmètre budgétaire.



S'agissant du budget « déchets ménagers », les collectivités ont la faculté, s'agissant d'un service à caractère administratif, ce qui est le cas de la compétence déchets financée par la TEOM, d'en individualiser la gestion par la création, en application des dispositions de l'article L. 1412-2, d'un budget distinct du budget principal. C'est à ce titre que la Métropole du Grand Nancy a ouvert un budget annexe déchets ménagers en 2021 recensant toutes les dépenses et recettes liées à cette activité.

S'agissant du budget annexe « locations immobilières » créé en 2007 pour satisfaire aux obligations en matière de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), force est de constater qu'il a peu à peu perdu l'essentiel de sa consistance financière au gré des cessions immobilières, l'exemple le plus récent étant le site marché de gros, avec la signature d'un compromis de vente, avant l'acte de vente y faisant suite, autorisée par délibération du 28 juin 2019. Si les activités soumises à la TVA peuvent être suivies sous forme de budget

annexe, elles peuvent également, a minima et afin de respecter les dispositions de l'article 201 octies du code général des impôts, faire l'objet d'une comptabilité distincte s'inspirant du plan comptable général. Cette comptabilité distincte consiste en la création de « secteurs d'activités » au sein du budget principal.

Afin de faciliter les comparaisons entre le budget 2021 et le ou les précédents, des « consolidations » pourront être proposées.

Pour l'année 2021, les budgets du Grand Nancy sont valorisés à hauteur de 806,03 M€ de recettes et 778,15 M€ de dépenses, dont 679,04 M€ de recettes réelles et 651,15 M€ de dépenses réelles.

Pour rappel, les opérations d'ordre, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, ne donnent lieu à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la collectivité sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

Les prévisions de dépenses et recettes sont ventilées entre les neuf budgets gérés par la Métropole, un budget principal et huit budgets annexes, selon la répartition ci dessous :

budget	D/R	F/I	réel	ordre	Total
--------	-----	-----	------	-------	-------

budgets consolidés					
	D	F	371 882 574	88 283 267	460 165 841
		I	279 270 994	38 702 742	317 973 736
	Total D		651 153 568	126 986 009	778 139 577
	R	F	463 070 266	17 345 182	480 415 448
		I	215 971 709	109 640 827	325 612 536
	Total R		679 041 974	126 986 009	806 027 983



budget assainissement					
	D	F	16 728 778	6 084 410	22 813 188
		I	19 606 543	1 608 610	21 215 153
	Total D		36 335 321	7 693 020	44 028 341
	R	F	23 531 772	1 327 360	24 859 132
		I	14 849 493	6 365 660	21 215 153
	Total R		38 381 265	7 693 020	46 074 285

budget RMT					
	D	F	172 021	723 569	895 590
		I	1 218 922	123 490	1 342 412
	Total D		1 390 943	847 059	2 238 002
	R	F	1 040 171	88 590	1 128 761
		I	583 943	758 469	1 342 412
	Total R		1 624 114	847 059	2 471 173

budget SPANC					
	D	F	4 654		4 654
	Total D		4 654		4 654
	R	F	24 903		24 903
	Total R		24 903		24 903

budget parcs de stationnement					
	D	F	2 440 210	1 993 218	4 433 428
		I	4 999 633	527 508	5 527 141
	Total D		7 439 843	2 520 726	9 960 569
	R	F	4 428 804	5 718	4 434 522
		I	3 012 133	2 515 008	5 527 141
	Total R		7 440 937	2 520 726	9 961 663

budget congrès/événements					
	D	F	3 907 710	3 461 000	7 368 710
		I	8 245 524	1 378 028	9 623 552
	Total D		12 153 234	4 839 028	16 992 262
	R	F	7 908 269	0	7 908 269
		I	4 784 524	4 839 028	9 623 552
	Total R		12 692 793	4 839 028	17 531 821

budget transports					
	D	F	76 715 610	13 532 964	90 248 574
		I	29 370 335	4 041 898	33 412 233
	Total D		106 085 945	17 574 862	123 660 807
	R	F	88 958 565	1 703 964	90 662 529
		I	25 180 135	15 870 898	41 051 033
	Total R		114 138 700	17 574 862	131 713 562

budget déchets ménagers					
	D	F	29 096 880	4 615 460	33 712 340
		I	6 126 575	192 350	6 318 925
	Total D		35 223 455	4 807 810	40 031 265
	R	F	33 638 050	74 290	33 712 340
		I	1 585 405	4 733 520	6 318 925
	Total R		35 223 455	4 807 810	40 031 265

Le **budget principal** représente 498 M€ de recettes, soit 61 % du total et est équilibré par le produit de la fiscalité directe, dont la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ainsi que par les dotations de l'État. En comparaison de 2020, son périmètre est sensiblement différent puisqu'en conformité avec la délibération du 12 novembre 2020, il intègre les flux budgétaires précédemment identifiés dans le budget annexe « location immobilières » et exclut les flux relatifs aux déchets ménagers, désormais identifiés dans un budget annexe.

Le **budget annexe de l'eau** totalise 60,1 M€ de mouvements budgétaires (7,4 % du total). S'agissant d'un SPIC (service public à caractère industriel et commercial), ce budget est équilibré par ses propres recettes, pour l'essentiel le produit de la vente d'eau, dont les tarifs 2021 ont été votés le 17 décembre par le Conseil métropolitain. Pour rappel, il a été décidé pour 2021 de conserver les tarifs à leur niveau de 2020.

Le **budget annexe de l'assainissement** est valorisé à hauteur de 46,1 M€ (5,7 % du total) et bénéficie du produit de la redevance d'assainissement, augmenté dans les mêmes proportions que la fourniture d'eau, et d'une contribution versée par le budget principal en contrepartie de l'écoulement des eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement d'eaux usées lorsque le réseau n'est pas totalement séparatif. Cette contribution, dont les modalités de calcul sont déterminées par une circulaire interministérielle du 12 décembre 1978, finance le surdimensionnement des réseaux d'assainissement et le surcoût de traitement des eaux pluviales à la station d'épuration.

Le **budget annexe du Réseau Métropolitain de Télécommunications (RMT)** est équilibré à hauteur de 2,47 M€. Créé en 2001, il enregistre dans une comptabilité spécifique le produit des locations de fibres inactivées.



Le **budget du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)** a été créé en 2006 en application de la loi sur l'Eau qui a imposé aux collectivités de conduire un certain nombre de contrôles sur les installations d'assainissement autonome. Les charges du service, soit 4 654 €, sont couvertes par les usagers de l'assainissement non collectif, comme c'est le cas pour les usagers de l'assainissement collectif.

Le **budget annexe parcs de stationnement**, ouvert en 2007, constate la gestion financière des parkings Saint-Léon, Thiers, Kennedy et République - Centre de Congrès Prouvé gérés en régie directe. Le budget 2021, pour un montant total de 9,96 M€, soit 1,22 %, bénéficie d'une subvention exceptionnelle d'équilibre du budget principal compte tenu des investissements importants consentis pour ces équipements métropolitains.

Le **budget annexe Congrès et Événements** a été ouvert initialement en 2010 pour constater les flux budgétaires de la construction et de l'exploitation du Centre de Congrès Prouvé. Son périmètre est étendu en 2015 avec l'intégration des flux du parc des expositions, en harmonie avec les prérogatives dévolues à la SPL « Grand Nancy Congrès et Événements », désormais dénommée « Destination Nancy », chargée de valoriser les deux équipements. Le budget est équilibré à hauteur de 17,5 M€, soit 2,2 % du total.

Le **budget annexe transports** créé au 1^{er} janvier 2013 est valorisé à hauteur de 131,7 M€, soit 16,3 % du total, et enregistre tous les flux budgétaires de la compétence, y compris le produit du versement mobilité. Ce budget revêt un caractère industriel et commercial, soumis par conséquent au principe d'équilibre financier posé par l'article 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes duquel « les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial doivent être équilibrés en recettes et en dépenses ». Toutefois, certains services publics à caractère industriel et commercial sont soumis à des dispositions particulières. Il en est ainsi notamment des services publics de transports publics de personnes. Ainsi, par dérogation à l'article L. 2224-1 du C.G.C.T., les articles L. 1221-12 et L. 1512-2 du Code des Transports, ont introduit, au bénéfice des services de transport public de personnes, des dispositions dérogatoires à la règle de l'équilibre financier imposée aux services publics à caractère industriel et commercial.

Outre le produit du versement transport et des recettes commerciales, le budget transports est ainsi équilibré par une subvention du budget principal à hauteur de 1,9 M€ pour l'année 2021.

Le **budget annexe Déchets Ménagers** a été créé au 1^{er} janvier 2021. Financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, il s'agit d'un service public administratif obéissant aux règles et au plan comptable de l'instruction comptable M 57. Il est valorisé à hauteur de 40,0 M € et représente 4,9 % du total.



LA REPRISE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020

Les articles L. 2311-5 et R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoient les conditions dans lesquelles il est possible de reprendre de manière anticipée les résultats avant l'arrêté du compte de gestion et l'adoption du compte administratif d'un exercice : cette reprise anticipée des résultats d'un exercice N-1 à l'exercice N ne peut être faite qu'entre la date limite de mandatement, soit après le 31 janvier, et la date limite de vote des taux d'impositions locales, soit au plus tard le 15 avril.

La reprise anticipée des résultats doit, par ailleurs, être justifiée par la production d'une fiche de calcul des résultats prévisionnels. La reprise anticipée porte sur tous les éléments composant le résultat d'une collectivité. Il s'agit du résultat et des restes à réaliser de la section de fonctionnement, du besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant de l'excédent de la section d'investissement, ainsi que de la prévision d'affectation. En outre, la reprise des résultats par anticipation porte sur la totalité du résultat. Aucune reprise partielle n'est possible.

Pour rappel, la structure du budget primitif voté en équilibre est la suivante :

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Frais de personnel	Produits d'exploitation et du domaine - Produits financiers - Recouvrements et subventions	
	Fournitures, travaux et services extérieurs Frais de gestion générale - Impôts	D.G.F.	
	Participations et contingents Subventions	Recettes fiscales	
	Intérêts de la dette	Divers	
	<i>dotations aux amortissements</i>	<i>dotations aux amortissements</i>	
	Virement à la section d'investissement (023)	Virement de la section de fonctionnement (021)	
INVESTISSEMENT	Remboursement de la dette	F.C.T.V.A. – Subventions - Autres recettes définitives - Emprunts	
	Acquisitions et travaux		
	Autres dépenses		

Les cases en « grisé » correspondent au surplus de recettes de fonctionnement et caractérisent l'effort d'autofinancement des dépenses d'investissement inscrites au budget. Il s'agit d'une ligne d'équilibre final du budget qui ne se traduira pas par des mouvements comptables.

Dès lors, à la clôture de l'exercice, si toutes les autres prévisions sont réalisées, la section de

fonctionnement sera excédentaire du montant du virement à la section d'investissement (ligne 023 dans les maquettes budgétaires) et déficitaire en section d'investissement du même montant (ligne 021). Les autres éléments impactant le résultat de clôture seront d'une part les taux de réalisation différenciés entre recettes et dépenses et d'autre part les résultats cumulés antérieurs.

Le premier tableau ci-dessous présente en millions d'euros les résultats de l'exercice 2020 faisant apparaître les résultats à fin 2020.

Tous les budgets disposent d'un excédent de fonctionnement destiné prioritairement à couvrir le déficit d'investissement.

Les budgets annexes de l'assainissement et transport présentent des excédents d'investissement constitués des dernières années pour couvrir partiellement les lourds investissements programmés, modernisation de la station d'épuration pour le premier et renouvellement du tram pour le second.

Par ailleurs, le budget annexe transport intègre dans les résultats 2020 l'avance remboursable versée par l'État aux Autorités Organisatrices de Mobilités ayant supporté des pertes tarifaires et fiscales. Pour le Grand Nancy, cette avance calculée sur la base de 35 % des recettes tarifaires perçues par l'AOM en 2019 et de 8 % des recettes de versement mobilité perçues en 2019 s'est élevée à de 10 281 694 € (cf. délibération de bureau du 11 février dernier). Cette avance devra être remboursée au minimum sur 6 ans et au plus tard le 1^{er} janvier 2031.

Budget	Résultats 2020	
	solde fonct. à fin 2020	solde invest. à fin 2020
	A	B
Budget principal	68,003	-35,029
Eau	8,364	0,300
Assainissement	4,046	4,833
S.P.A.N.C.	0,020	
R.M.T.	0,509	-0,276
Parcs de stationnement	0,577	-0,506
Congrès et événements	2,479	-1,793
Transports	11,753	8,237
TOTAL	95,751	-24,233

Fonct = fonctionnement Invest = investissement



Le second tableau ci-dessous (en millions d'euros) permet de visualiser l'utilisation de ces résultats 2020 sur l'exercice 2021. Il s'agit d'abord de couvrir le déficit d'investissement constaté à fin 2020 (colonne B ci-dessus et colonne C ci-dessous), puis le solde négatif des restes à réaliser (RAR en colonne D), dont la définition a été rappelée précédemment. Il reste donc un solde disponible en fonctionnement (colonne E) qui peut être soit conservé comme tel, soit transféré pour partie en investissement pour participer au financement des investissements de l'année et atténuer le programme d'emprunts

(colonne F), soit utilisé pour couvrir le déficit de fonctionnement de l'année lorsque les recettes ne couvrent pas les dépenses (colonne G).

En synthèse, la colonne H permet de visualiser le transfert de l'excédent de fonctionnement vers l'investissement (par addition des colonnes C, D et F), les colonnes I et J identifient les soldes de fonctionnement et d'investissement disponibles pour d'éventuelles décisions modificatives dans le courant de l'exercice 2021.

Budget	Proposition d'affectation du résultat 2020 dans l'attente du vote du compte administratif 2020							
	couverture solde négatif invest. fin 2020	couverture solde négatif RAR invest	Solde fonct disponible après couverture des soldes négatifs	Financement complémentaire de la section d'invest.	Excédent de fonct. affecté à l'équilibre du BP 2021	Excédent de fonct. affecté en invest. (compte 1068)	Excédent de fonct. disponible sur l'exercice 2021	Excédent d'invest. disponible sur l'exercice 2021
	C	D	E	F	G	H	I	J
Budget principal	35,029	8,096	24,878	13,000		56,125	11,878	
Eau		3,546	5,118			3,246	5,118	
Assainissement		2,750	4,046	2,000		2,000	2,046	
S.P.A.N.C.			0,020				0,020	
R.M.T.	0,276		0,233			0,276	0,233	
Parcs de stationnement	0,506	0,070	0,001			0,576	0,001	
Congrès et événements	1,793	0,146	0,540			1,939	0,540	
Transports		0,599	11,753		11,339		0,414	7,638
TOTAL	37,604	15,207	46,589	15,000	11,339	64,162	20,250	7,638

Une grande partie de l'excédent de fonctionnement 2020 du budget transports est utilisée pour couvrir les dépenses de fonctionnement (colonne G) et notamment les conséquences financières de la crise sanitaire. Parallèlement, ce budget dispose d'une « réserve » de 7,64 M€ pour financer les investissements à venir (colonne J).

Pour un montant total de 15 M€ (colonne F), le programme d'emprunt est minoré par reprise d'excédents de fonctionnement.



L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET PRIMITIF 2021

Les montants consolidés tous budgets confondus des chapitres budgétaires de dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, correspondant au niveau de vote du budget, et établis sur la base des mouvements réels, c'est-à-dire sans tenir

compte des écritures comptables de transfert de section à section, font apparaître un solde positif de la section de fonctionnement de 91,18 M€ après reprise des résultats. Ce solde positif correspond à l'épargne brute.

TOUS BUDGETS	BP 2020	BP 2021	reports	total 2021
Recettes de fonctionnement	435 742 945	463 070 266		463 070 266
002 - excédent de fonctionnement reporté	0	31 588 217		31 588 217
013 - atténuations de charges	968 000	731 600		731 600
70 - ventes de produits, prestations de services, marchandises	86 824 690	84 716 842		84 716 842
73 - produits issus de la fiscalité	61 892 312	149 400 000		149 400 000
731 - impositions directes	207 226 000	114 993 000		114 993 000
74 - subventions d'exploitation	57 068 220	61 261 676		61 261 676
75 - autres produits de gestion courante	9 780 556	7 442 561		7 442 561
76 - produits financiers	0	50		50
77 - Produits exceptionnels	11 713 167	12 936 320		12 936 320
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	270 000	0		
Dépenses de fonctionnement	357 040 996	371 882 574		371 882 574
011 - charges à caractère général	148 200 086	161 696 646		161 696 646
012 - charges de personnel et frais assimilés	73 814 800	75 109 418		75 109 418
014 - atténuations de produits	66 816 638	66 796 638		66 796 638
65 - autres charges de gestion courante	49 727 085	51 012 277		51 012 277
66 - charges financières	16 552 000	15 296 860		15 296 860
67 - charges exceptionnelles	1 450 387	1 560 212		1 560 212
68 - dotations aux provisions et aux dépréciations	480 000	410 523		410 523
Solde positif de la section de fonctionnement	78 701 949			91 187 692

Le solde positif de la section de fonctionnement doit couvrir le déficit de la section d'investissement pour caractériser l'équilibre du budget 2021.

La reprise des excédents de 2020 autorise la présentation d'un budget 2021 en suréquilibre à hauteur de 27,888 M€.



TOUS BUDGETS	BP 2020	BP 2021	reports	total 2021
Recettes d'investissement	153 869 520	204 470 894	11 500 815	215 971 709
001 - excédent d'investissement reporté	0	13 370 961		
024 - produits des cessions d'immobilisations	9 693 345	4 362 240		4 362 240
10 - dotations, fonds divers et réserves	12 400 000	76 162 179		76 162 179
13 - subventions d'investissement	11 795 308	10 480 377	1 026 431	11 506 808
16 - emprunts et dettes assimilées	114 817 032	98 433 577	10 000 000	108 433 577
204 - subventions d'équipement versées	0	4 000		4 000
21 - immobilisations corporelles	0	52 610	474 384	526 994
23 - immobilisations en cours	4 051 835	450 000	0	
27 - autres immobilisations financières	7 000	0	0	
4581 - opérations pour compte de tiers	1 105 000	1 154 950	0	1 154 950
Dépenses d'investissement	232 571 669	252 563 181	26 707 812	279 270 994
001 - déficit d'investissement reporté	0	37 604 185		37 604 185
020 - dépenses imprévues				
10 - dotations, fonds divers et réserves,	12 000	105 000		105 000
13 - subventions d'investissement	0	0		
16 - emprunts et dettes assimilées	75 289 497	77 285 310		77 285 310
20 - immobilisations incorporelles	6 416 097	7 224 496	1 218 272	8 442 768
204 - subventions d'équipement versées	5 004 626	6 398 130	225 268	6 623 398
21 - immobilisations corporelles	72 802 824	64 655 006	13 046 900	77 701 906
23 - immobilisations en cours	71 734 625	57 795 806	11 862 397	69 658 203
26 - participations et créances rattachées à des participations	100 000	520 000		520 000
27 - autres immobilisations financières	7 000	0		
4581 - opérations pour le compte de tiers	1 205 000	975 248	354 976	1 330 224
Solde négatif de la section d'investissement	-78 702 149			-63 299 285

Les pages ci-après reprennent par budget ces mêmes balances.



BUDGET PRINCIPAL	BP 2020	BP 2021	reports	total 2021
Recettes de fonctionnement	252 583 202	264 687 166		264 687 166
002 - excédent de fonctionnement reporté		11 877 469		11 877 469
013 - atténuations de charges	960 000	723 600		723 600
70 - ventes de produits, prestations de services, marchandises	11 557 098	13 276 910		13 276 910
73 - produits issus de la fiscalité	3 392 312	92 900 000		92 900 000
731 - impositions directes	180 526 000	87 925 000		87 925 000
74 - subventions d'exploitation	49 372 245	53 991 576		53 991 576
75 - autres produits de gestion courante	5 471 106	3 921 561		3 921 561
76 - produits financiers		50		50
77 - Produits exceptionnels	1 304 441	71 000		71 000
78 - Reprises sur provisions et dépréciations				
Dépenses de fonctionnement	214 318 018	219 842 544		219 842 544
011 - charges à caractère général	36 457 521	40 078 667		40 078 667
012 - charges de personnel et frais assimilés	59 509 531	61 004 722		61 004 722
014 - atténuations de produits	59 496 638	59 456 638		59 456 638
65 - autres charges de gestion courante	48 141 391	49 391 473		49 391 473
66 - charges financières	10 480 700	9 730 860		9 730 860
67 - charges exceptionnelles	232 237	180 184		180 184
68 - dotations aux provisions et aux dépréciations				
Solde positif de la section de fonctionnement	38 265 184			44 844 622
Recettes d'investissement	108 133 834	153 101 843	5 000 815	158 102 658
001 - excédent d'investissement reporté				
024 - produits des cessions d'immobilisations	9 693 345	4 362 240		4 362 240
10 - dotations, fonds divers et réserves	12 400 000	68 125 114		68 125 114
13 - subventions d'investissement	8 996 401	5 215 782	1 026 431	6 242 213
16 - emprunts et dettes assimilées	76 032 088	74 339 757	3 500 000	77 839 757
204 - subventions d'équipement versées		4 000		4 000
21 - immobilisations corporelles			474 384	474 384
23 - immobilisations en cours				
27 - autres immobilisations financières	7 000			
4581 - opérations pour compte de tiers	1 005 000	1 054 950		1 054 950
Dépenses d'investissement	146 578 069	177 973 027	13 096 784	191 069 811
001 - déficit d'investissement reporté		35 029 145		35 029 145
020 - dépenses imprévues				
10 - dotations, fonds divers et réserves,	12 000	105 000		105 000
13 - subventions d'investissement				
16 - emprunts et dettes assimilées	52 270 497	56 055 810		56 055 810
20 - immobilisations incorporelles	4 632 767	5 361 472	531 165	5 892 637
204 - subventions d'équipement versées	5 004 626	6 398 130	225 268	6 623 398
21 - immobilisations corporelles	43 879 074	34 725 350	7 896 325	42 621 675
23 - immobilisations en cours	39 667 105	39 265 372	4 089 050	43 354 422
26 - participations et créances rattachées à des participations	100 000	157 500		157 500
27 - autres immobilisations financières	7 000	0		
4581 - opérations pour le compte de tiers	1 005 000	875 248	354 976	1 230 224
Solde négatif de la section d'investissement	-38 444 235			-32 967 153

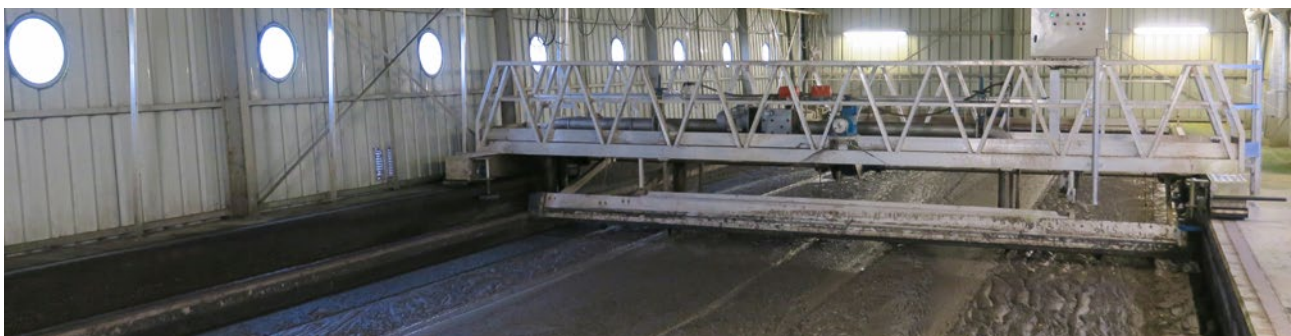
BUDGET EAU	BP 2020	BP 2021	reports	total 2021
Recettes de fonctionnement	33 961 800	38 852 567		38 852 567
002 - excédent de fonctionnement reporté		5 118 167		5 118 167
013 - atténuations de charges	3 000	3 000		3 000
70 - ventes de produits, prestations de services, marchandises	33 451 000	33 420 800		33 420 800
73 - produits issus de la fiscalité				
74 - subventions d'exploitation				
75 - autres produits de gestion courante	7 300	54 500		54 500
77 - Produits exceptionnels	327 500	256 100		256 100
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	173 000			
Dépenses de fonctionnement	23 244 779	22 974 167		22 974 167
011 - charges à caractère général	9 408 326	9 201 030		9 201 030
012 - charges de personnel et frais assimilés	4 626 700	4 632 873		4 632 873
014 - atténuations de produits	7 300 000	7 300 000		7 300 000
65 - autres charges de gestion courante	173 000	177 010		177 010
66 - charges financières	863 000	786 000		786 000
67 - charges exceptionnelles	565 753	603 784		603 784
68 - dotations aux provisions et aux dépréciations	308 000	273 470		273 470
Solde positif de la section de fonctionnement	10 717 021			15 878 400
Recettes d'investissement	8 388 309	7 273 418	600 000	7 873 418
001 - excédent d'investissement reporté		300 180		300 180
024 - produits des cessions d'immobilisations				
10 - dotations, fonds divers et réserves		3 245 628		3 245 628
13 - subventions d'investissement	1 400 000	3 675 000		3 675 000
16 - emprunts et dettes assimilées	6 988 309	0	600 000	600 000
21 - immobilisations corporelles		52 610		52 610
23 - immobilisations en cours				
27 - autres immobilisations financières				
4581 - opérations pour compte de tiers				
Dépenses d'investissement	19 105 330	14 487 843	4 145 808	18 633 651
020 - dépenses imprévues				
10 - dotations, fonds divers et réserves,				
13 - subventions d'investissement				
16 - emprunts et dettes assimilées	2 605 000	2 689 000		2 689 000
20 - immobilisations incorporelles	692 830	200 262	527 808	728 070
204 - subventions d'équipement versées				
21 - immobilisations corporelles	8 802 500	8 126 375	3 260 064	11 386 439
23 - immobilisations en cours	7 005 000	3 472 206	357 936	3 830 142
26 - participations et créances rattachées à des participations				
27 - autres immobilisations financières				
4581 - opérations pour le compte de tiers				
Solde négatif de la section d'investissement	-10 717 021			-10 760 233

BUDGET ASSAINISSEMENT	BP 2020	BP 2021	reports	total 2021
Recettes de fonctionnement	21 440 518	23 531 772		23 531 772
002 - excédent de fonctionnement reporté	0	2 045 944		2 045 944
013 - atténuations de charges	2 000	2 000		2 000
70 - ventes de produits, prestations de services, marchandises	18 933 328	18 932 028		18 932 028
73 - produits issus de la fiscalité				
74 - subventions d'exploitation	2 283 190	2 370 000		2 370 000
75 - autres produits de gestion courante	0	53 000		53 000
77 - Produits exceptionnels	125 000	128 800		128 800
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	97 000	0		0
Dépenses de fonctionnement	16 937 810	16 728 778		16 728 778
011 - charges à caractère général	10 512 995	10 516 811		10 516 811
012 - charges de personnel et frais assimilés	5 485 118	5 238 360		5 238 360
014 - atténuations de produits				
65 - autres charges de gestion courante	97 000	102 010		102 010
66 - charges financières	90 000	114 000		114 000
67 - charges exceptionnelles	580 697	620 544		620 544
68 - dotations aux provisions et aux dépréciations	172 000	137 053		137 053
Solde positif de la section de fonctionnement	4 502 708			6 802 994
Recettes d'investissement	12 610 292	9 849 493	5 000 000	14 849 493
001 - excédent d'investissement reporté	0	4 833 299		4 833 299
024 - produits des cessions d'immobilisations				
10 - dotations, fonds divers et réserves	0	2 000 000		2 000 000
13 - subventions d'investissement	525 000	1 559 595		1 559 595
16 - emprunts et dettes assimilées	12 085 292	1 456 598	5 000 000	6 456 598
21 - immobilisations corporelles	0	0		0
23 - immobilisations en cours	0	0		0
27 - autres immobilisations financières				
4581 - opérations pour compte de tiers				
Dépenses d'investissement	17 113 000	11 856 400	7 750 143	19 606 543
020 - dépenses imprévues				
10 - dotations, fonds divers et réserves,				
13 - subventions d'investissement				
16 - emprunts et dettes assimilées	486 000	622 000		622 000
20 - immobilisations incorporelles	342 500	1 074 760	159 299	1 234 059
204 - subventions d'équipement versées				
21 - immobilisations corporelles	7 959 500	6 534 640	1 592 909	8 127 549
23 - immobilisations en cours	8 325 000	3 625 000	5 997 935	9 622 935
26 - participations et créances rattachées à des participations				
27 - autres immobilisations financières				
4581 - opérations pour le compte de tiers				
Solde négatif de la section d'investissement	-4 502 708			-4 757 050



BUDGET RMT	BP 2020	BP 2021	reports	total 2021
Recettes de fonctionnement	804 000	1 040 171		1 040 171
002 - excédent de fonctionnement reporté	0	233 171		233 171
013 - atténuations de charges				
70 - ventes de produits, prestations de services, marchandises	54 000	57 000		57 000
73 - produits issus de la fiscalité				
74 - subventions d'exploitation				
75 - autres produits de gestion courante	750 000	750 000		750 000
77 - Produits exceptionnels				
78 - Reprises sur provisions et dépréciations				
Dépenses de fonctionnement	115 565	172 021		172 021
011 - charges à caractère général	19 265	17 705		17 705
012 - charges de personnel et frais assimilés	0	60 306		60 306
014 - atténuations de produits				
65 - autres charges de gestion courante	0	10		10
66 - charges financières	96 300	94 000		94 000
67 - charges exceptionnelles				
68 - dotations aux provisions et aux dépréciations				
Solde positif de la section de fonctionnement	688 435			868 150
Recettes d'investissement	27 565	583 943	0	583 943
024 - produits des cessions d'immobilisations				
10 - dotations, fonds divers et réserves	0	275 922		275 922
13 - subventions d'investissement				
16 - emprunts et dettes assimilées	27 565	308 021		308 021
21 - immobilisations corporelles				
23 - immobilisations en cours				
27 - autres immobilisations financières				
4581 - opérations pour compte de tiers				
Dépenses d'investissement	716 000	1 218 922	0	1 218 922
001 - déficit d'investissement reporté	0	275 922		275 922
020 - dépenses imprévues				
10 - dotations, fonds divers et réserves,				
13 - subventions d'investissement				
16 - emprunts et dettes assimilées	236 000	245 000		245 000
20 - immobilisations incorporelles				
204 - subventions d'équipement versées				
21 - immobilisations corporelles	240 000	440 000		440 000
23 - immobilisations en cours	240 000	258 000		258 000
26 - participations et créances rattachées à des participations				
27 - autres immobilisations financières				
4581 - opérations pour le compte de tiers				
Solde négatif de la section d'investissement	-688 435			-634 979

BUDGET SPANC	BP 2020	BP 2021	reports	total 2021
Recettes de fonctionnement	6 054	24 903		24 903
002 - excédent de fonctionnement reporté	0	20 249		20 249
013 - atténuations de charges				
70 - ventes de produits, prestations de services, marchandises	4 754	4 654		4 654
73 - produits issus de la fiscalité				
74 - subventions d'exploitation				
75 - autres produits de gestion courante				
77 - Produits exceptionnels	1 300	0		0
78 - Reprises sur provisions et dépréciations				
Dépenses de fonctionnement	6 054	4 654		4 654
011 - charges à caractère général	1 100	1 000		1 000
012 - charges de personnel et frais assimilés	4 600	3 300		3 300
014 - atténuations de produits				
65 - autres charges de gestion courante	154	154		154
66 - charges financières				
67 - charges exceptionnelles	200	200		200
68 - dotations aux provisions et aux dépréciations				
Solde positif de la section de fonctionnement	0			20 249
Recettes d'investissement	0	0	0	0
001 - excédent d'investissement reporté				
024 - produits des cessions d'immobilisations				
10 - dotations, fonds divers et réserves				
13 - subventions d'investissement				
16 - emprunts et dettes assimilées				
21 - immobilisations corporelles				
23 - immobilisations en cours				
27 - autres immobilisations financières				
4581 - opérations pour compte de tiers				
Dépenses d'investissement	0	0	0	0
020 - dépenses imprévues				
10 - dotations, fonds divers et réserves,				
13 - subventions d'investissement				
16 - emprunts et dettes assimilées				
20 - immobilisations incorporelles				
204 - subventions d'équipement versées				
21 - immobilisations corporelles				
23 - immobilisations en cours				
26 - participations et créances rattachées à des participations				
27 - autres immobilisations financières				
4581 - opérations pour le compte de tiers				
Solde négatif de la section d'investissement	0			0



BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT	BP 2020	BP 2021	reports	total 2021
Recettes de fonctionnement	4 025 065	4 428 804		4 428 804
002 - excédent de fonctionnement reporté	0	1 094		1 094
013 - atténuations de charges				
70 - ventes de produits, prestations de services, marchandises	3 700 500	2 180 000		2 180 000
73 - produits issus de la fiscalité				
74 - subventions d'exploitation				
75 - autres produits de gestion courante	10 000	10 000		10 000
77 - Produits exceptionnels	314 565	2 237 710		2 237 710
78 - Reprises sur provisions et dépréciations				
Dépenses de fonctionnement	2 188 065	2 440 210		2 440 210
011 - charges à caractère général	1 457 025	1 642 599		1 642 599
012 - charges de personnel et frais assimilés	0	102 561		102 561
014 - atténuations de produits				
65 - autres charges de gestion courante	540	550		550
66 - charges financières	719 000	667 500		667 500
67 - charges exceptionnelles	11 500	27 000		27 000
68 - dotations aux provisions et aux dépréciations				
Solde positif de la section de fonctionnement	1 837 000			1 988 594
Recettes d'investissement	210 000	3 012 133	0	3 012 133
024 - produits des cessions d'immobilisations				
10 - dotations, fonds divers et réserves	0	576 343		576 343
13 - subventions d'investissement	0	0		0
16 - emprunts et dettes assimilées	130 000	2 435 790		2 435 790
21 - immobilisations corporelles				
23 - immobilisations en cours	80 000	0		0
27 - autres immobilisations financières				
4581 - opérations pour compte de tiers				
Dépenses d'investissement	2 047 000	4 929 482	70 151	4 999 633
001 - déficit d'investissement reporté	0	506 192		506 192
020 - dépenses imprévues				
10 - dotations, fonds divers et réserves,				
13 - subventions d'investissement				
16 - emprunts et dettes assimilées	1 837 000	1 987 500		1 987 500
20 - immobilisations incorporelles	0	2		2
204 - subventions d'équipement versées				
21 - immobilisations corporelles	210 000	2 435 788	70 151	2 505 939
23 - immobilisations en cours				
26 - participations et créances rattachées à des participations				
27 - autres immobilisations financières				
4581 - opérations pour le compte de tiers				
Solde négatif de la section d'investissement	-1 837 000			-1 987 500

BUDGET CONGRES EVENEMENTS	BP 2020	BP 2021	reports	total 2021
Recettes de fonctionnement	7 336 600	7 908 269		7 908 269
002 - excédent de fonctionnement reporté	0	539 559		539 559
013 - atténuations de charges				
70 - ventes de produits, prestations de services, marchandises	29 000	11 000		11 000
73 - produits issus de la fiscalité				
74 - subventions d'exploitation				
75 - autres produits de gestion courante	780 000	530 000		530 000
77 - Produits exceptionnels	6 527 600	6 827 710		6 827 710
78 - Reprises sur provisions et dépréciations				
Dépenses de fonctionnement	3 971 600	3 907 710		3 907 710
011 - charges à caractère général	2 738 600	2 762 700		2 762 700
012 - charges de personnel et frais assimilés				
014 - atténuations de produits				
65 - autres charges de gestion courante	0	10		10
66 - charges financières	1 233 000	1 145 000		1 145 000
67 - charges exceptionnelles				
68 - dotations aux provisions et aux dépréciations				
Solde positif de la section de fonctionnement	3 365 000			4 000 559
Recettes d'investissement	1 340 000	4 784 524	0	4 784 524
024 - produits des cessions d'immobilisations				
10 - dotations, fonds divers et réserves	0	1 939 172		1 939 172
13 - subventions d'investissement	104 440	0		0
16 - emprunts et dettes assimilées	785 560	2 395 352		2 395 352
21 - immobilisations corporelles				
23 - immobilisations en cours	450 000	450 000		450 000
27 - autres immobilisations financières				
4581 - opérations pour compte de tiers				
Dépenses d'investissement	4 705 000	8 099 279	146 246	8 245 524
001 - déficit d'investissement reporté		1 792 927		1 792 927
020 - dépenses imprévues				
10 - dotations, fonds divers et réserves,				
13 - subventions d'investissement				
16 - emprunts et dettes assimilées	3 365 000	3 461 000		3 461 000
20 - immobilisations incorporelles				
204 - subventions d'équipement versées				
21 - immobilisations corporelles	145 000	324 793	111 805	436 598
23 - immobilisations en cours	1 195 000	2 160 559	34 440	2 194 999
26 - participations et créances rattachées à des participations	0	360 000		360 000
27 - autres immobilisations financières				
4581 - opérations pour le compte de tiers				
Solde négatif de la section d'investissement	-3 365 000			-3 461 000



BUDGET TRANSPORTS	BP 2020	BP 2021	reports	total 2021
Recettes de fonctionnement	82 017 411	88 958 565		88 958 565
002 - excédent de fonctionnement reporté	0	11 752 565		11 752 565
013 - atténuations de charges				
70 - ventes de produits, prestations de services, marchandises	16 330 000	14 040 000		14 040 000
73 - produits issus de la fiscalité	58 500 000	56 500 000		56 500 000
74 - subventions d'exploitation	2 998 000	2 520 000		2 520 000
75 - autres produits de gestion courante	1 078 650	731 000		731 000
77 - Produits exceptionnels	3 110 761	3 415 000		3 415 000
78 - Reprises sur provisions et dépréciations				
Dépenses de fonctionnement	67 353 411	76 715 610		76 715 610
011 - charges à caractère général	61 955 710	71 454 993		71 454 993
012 - charges de personnel et frais assimilés	1 142 201	1 187 557		1 187 557
014 - atténuations de produits	20 000	40 000		40 000
65 - autres charges de gestion courante	1 230 000	1 234 060		1 234 060
66 - charges financières	3 004 000	2 697 500		2 697 500
67 - charges exceptionnelles	1 500	101 500		101 500
68 - dotations aux provisions et aux dépréciations				
Solde positif de la section de fonctionnement	14 664 000			12 242 955
Recettes d'investissement	23 059 520	24 280 135	900 000	25 180 135
001 - excédent d'investissement reporté	0	8 237 481		8 237 481
024 - produits des cessions d'immobilisations				
10 - dotations, fonds divers et réserves				
13 - subventions d'investissement	769 467	0	0	0
16 - emprunts et dettes assimilées	18 768 218	16 042 654	900 000	16 942 654
21 - immobilisations corporelles				
23 - immobilisations en cours	3 521 835			
27 - autres immobilisations financières				
4581 - opérations pour compte de tiers				
Dépenses d'investissement	37 723 520	27 871 654	1 498 681	29 370 335
020 - dépenses imprévues				
10 - dotations, fonds divers et réserves,				
13 - subventions d'investissement				
16 - emprunts et dettes assimilées	14 114 000	11 829 000		11 829 000
20 - immobilisations incorporelles	560 000	400 000		400 000
204 - subventions d'équipement versées				
21 - immobilisations corporelles	8 602 000	8 883 985	115 646	8 999 631
23 - immobilisations en cours	14 447 520	6 758 669	1 383 035	8 141 704
26 - participations et créances rattachées à des participations				
27 - autres immobilisations financières				
4581 - opérations pour le compte de tiers				
Solde négatif de la section d'investissement	-14 664 000			-4 190 200

BUDGET DECHETS MENAGERS	BP 2020 (retraité)	BP 2021	reports	total 2021
Recettes de fonctionnement	33 568 295	33 638 050		33 638 050
002 - excédent de fonctionnement				
013 - atténuations de charges	3 000	3 000		3 000
70 - ventes de produits, prestations de services, marchandises	2 765 010	2 794 450		2 794 450
73 - produits issus de la fiscalité	26 700 000	27 068 000		27 068 000
74 - subventions d'exploitation	2 414 785	2 380 100		2 380 100
75 - autres produits de gestion courante	1 683 500	1 392 500		1 392 500
77 - Produits exceptionnels	2 000			0
78 - Reprises sur provisions et dépréciations				
Dépenses de fonctionnement	28 905 694	29 096 880		29 096 880
011 - charges à caractère général	25 649 544	26 021 141		26 021 141
012 - charges de personnel et frais assimilés	3 046 650	2 879 739		2 879 739
014 - atténuations de produits				0
65 - autres charges de gestion courante	85 000	107 000		107 000
66 - charges financières	66 000	62 000		62 000
67 - charges exceptionnelles	58 500	27 000		27 000
68 - dotations aux provisions et aux dépréciations				
Solde positif de la section de fonctionnement	4 662 601			4 541 170
Recettes d'investissement	100 000	1 585 405	0	1 585 405
001 - excédent d'investissement				
024 - produits des cessions d'immobilisations				
10 - dotations, fonds divers et réserves				
13 - subventions d'investissement		30 000		30 000
16 - emprunts et dettes assimilées		1 455 405		1 455 405
21 - immobilisations corporelles				
23 - immobilisations en cours				
27 - autres immobilisations financières				
4581 - opérations pour compte de tiers	100 000	100 000		100 000
Dépenses d'investissement	4 583 750	6 126 575	0	6 126 575
020 - dépenses imprévues				
10 - dotations, fonds divers et réserves,				
13 - subventions d'investissement				
16 - emprunts et dettes assimilées	376 000	396 000		396 000
20 - immobilisations incorporelles	188 000	188 000		188 000
204 - subventions d'équipement versées				
21 - immobilisations corporelles	2 964 750	3 184 075		3 184 075
23 - immobilisations en cours	855 000	2 256 000		2 256 000
26 - participations et créances rattachées à des participations		2 500		2 500
27 - autres immobilisations financières				
4581 - opérations pour le compte de tiers	200 000	100 000		100 000
Solde négatif de la section d'investissement	-4 483 750			-4 541 170





LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes 2021 s'établissent à 432,2 M€ hors reprise d'excédent selon le détail ci-dessous et les commentaires ci-après. Elles sont globalement en diminution de 1 % par rapport à l'an dernier.

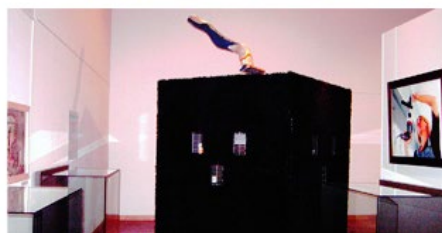
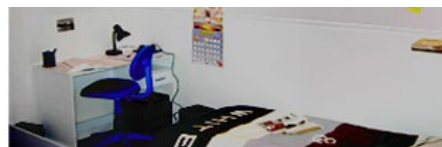
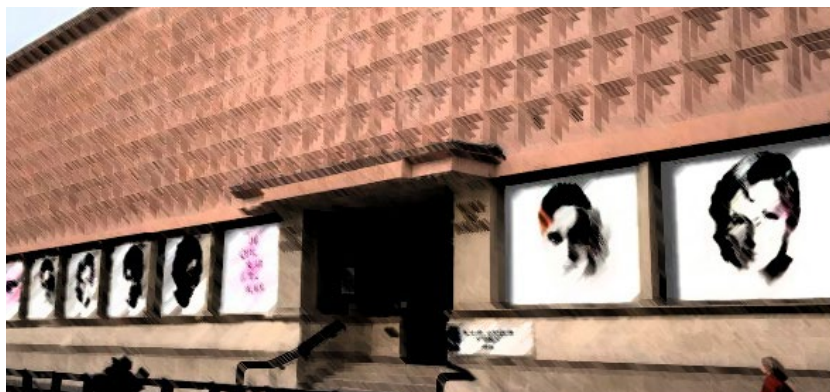
Recettes réelles hors excédent	435 742 945	431 482 049	- 1,0 %
fiscalité directe	155 313 000	62 420 000	- 59,8%
fiscalité transférée	23 613 000	24 005 000	+ 1,7%
TEOM	26 700 000	27 068 000	+ 1,4%
versement transport	58 500 000	56 500 000	- 3,4%
taxes eau et assainissement à reverser	7 860 000	7 860 000	+ 0,0%
autres impôts, taxes et compensations fiscales	4 670 000	95 381 000	+ 1942,4%
produit des services et du domaine	51 263 246	46 581 003	- 9,1%
produit de la vente de l'eau	38 450 000	38 450 000	+ 0,0%
DGF	38 800 000	38 350 000	- 1,2%
autres dotations et participations	18 590 532	21 990 676	+ 18,3%
produits exceptionnels	1 225 200	2 215 950	+ 80,9%
subventions d'équilibre budgets annexes	10 757 967	10 660 420	- 0,9%
reprise excédent N - 1	0	27 088 715	

L'impact de la crise sanitaire sur les recettes de fonctionnement 2021 peut être estimé à 7,2 M€, répartis entre :

- 4,02 M€ de pertes de recettes tarifaires (2 M€ pour les transports, 1,62 M€ pour les parkings et 0,4 M€ pour les équipements de culture, sports et loisirs),

- 3,18 M€ de pertes fiscales (2 M€ pour le versement mobilités et 1,18 M€ pour la CFE, la TASCMI et la taxe de séjour).

Hors crise sanitaire, les recettes de fonctionnement auraient progressé de 0,67 %, correspondant approximativement à l'évolution des bases fiscales.



LES RECETTES FISCALES

	BP 2020	BP 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	34 223 000	34 050 000
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	306 000	300 000
Cotisation foncière des entreprises	28 484 000	25 570 000
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	26 700 000	27 068 000
Versement Mobilité	58 500 000	56 500 000
Fiscalité avec pouvoir de taux	148 213 000	143 488 000
Taxe d'habitation	92 300 000	
Compensation TH et produit TH résidences secondaires		95 400 000
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	18 428 000	18 900 000
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	1 285 000	1 320 000
Taxe sur les Surfaces COMmerciales	3 900 000	3 785 000
Fiscalité sans pouvoir de taux	115 913 000	119 405 000
Total de la fiscalité directe locale	264 126 000	262 893 000

LA COMPENSATION DE TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES PRINCIPALES (THRP) ET LE PRODUIT DE TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES (THRS)

La Loi de Finances pour 2018 avait exonéré de taxe d'habitation en trois ans les contribuables dont le revenu fiscal de référence de 2017 n'excédait pas 27 000 €, soit environ 80 % des ménages.

La Loi de Finances pour 2020 a organisé la sortie progressive de l'assujettissement pour les ménages non concernés par la réforme de 2018, soit environ 20 % des contribuables, en les exonérant de TH à hauteur de 30 % en 2021 et de 65 % en 2022 pour une suppression définitive de la TH en 2023.

À compter de 2021, le dégrèvement de TH est transformé en exonération et le produit TH qui continue à être acquitté de manière dégressive est affecté au budget de l'État (la TH est « nationalisée » durant 2 ans) ; de nouvelles ressources sont donc allouées aux budgets locaux.

Le montant d'exonération de la TH sur les résidences principales, soit la base de la compensation, correspond aux taux 2017 multipliés par les bases 2020 majorées des compensations fiscales associées au produit de TH.

Pour les EPCI, la compensation s'opérera sous la forme d'une affectation d'une fraction de TVA.

La Loi de Finances 2020 prévoyait un décalage d'un an entre la compensation versée aux EPCI et le produit de TVA : la compensation de l'année N était calculée sur le produit effectif de TVA perçu en N-1. Les collectivités concernées bénéficiaient dans ce système de l'évolution de la TVA nationale avec un an de retard chaque année.

La Loi de Finances 2021 est revenue sur l'année de référence de la compensation : la compensation sera directement liée au produit de TVA perçu par l'État dans l'année.

En début d'année, le produit dû à chaque collectivité sera calculé sur la base de la TVA prévisionnelle associée au Projet de Loi de Finances, une régularisation étant effectuée une fois la TVA de l'année connue. Cette régularisation, en cas de prévision budgétaire trop « optimiste », pourrait avoir des conséquences sur les équilibres budgétaires.

Ainsi, après une « année blanche » en 2021 résultant de la mise en place de ce dispositif compensatoire, le produit de TVA perçu chaque année par la Métropole suivra donc le dynamisme de la TVA encaissée par l'État au titre de l'année et ce à partir de l'exercice 2022.

Par conséquent, la première recette de la Métropole ne connaîtra pas d'évolution sur l'exercice 2021. En moyenne, le produit de TH a évolué de + 1,27 M€ sur les cinq dernières années.

	2016	2017	2018	2019	2020
TH	87,31 M€	87,89 M€	89,15 M€	91,3 M€	92,4 M€
Produit supplémentaire		+ 0,58 M€	+ 1,26 M€	+ 2,15 M€	+ 1,1 M€

Pour les contribuables, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) reste due au profit des communes et groupements de communes avec un gel du taux d'imposition au niveau de 2019, comme des bases d'imposition. Le pouvoir de taux est retrouvé en 2023.

La compensation de TH sur les résidences principales (THRP) sera calculée par addition du produit total de TH 2020 et des allocations compensatrices TH en soustrayant le produit de TH sur les résidences secondaires.

Il convient donc de s'intéresser aux produits perçus par la Métropole au titre de l'année 2020, soit 92,4 M€ de produit de TH, dont 2,5 M€ au titre des résidences secondaires et 3 M€ d'allocations compensatrices TH.

Ainsi, il est proposé de valoriser la compensation de TH sur les résidences principales à hauteur de 92,9 M€ et le produit fiscal de TH sur les résidences secondaires à hauteur de 2,5 M€.

LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

Le produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), due par les propriétaires ou usufruitiers, est réparti entre les locaux ménages qui représentent 75 % du produit et les locaux des entreprises qui représentent 25 % de la TFPB.

	2016	2017	2018	2019	2020
Produit TFPB	32,05	32,48	33,11	33,81	34,44
Produit Ménages	24,0375	24,36	24,8325	25,3575	25,83
Produit Entreprises	8,0125	8,12	8,2775	8,4525	8,61
Evolution du produit de TFPB N / N-1		1,34 %	1,94 %	2,11 %	1,86 %
Evolution automatique (Coefficient de revalorisation)		0,40%	1,10%	2,20%	1,20%
Evolution physique des bases		0,94%	0,84%	-0,09%	0,66%

Le produit TFPB ménages tiendra compte :

- de l'inflation constatée annoncée à + 0,2 % dans la Loi de Finances 2021,
- de l'évolution physique des bases qui est estimée à + 0,6 % en référence aux évolutions visibles sur les dernières années.

Le produit de TFPB des entreprises sera fonction :

- de l'évolution des loyers des entreprises, qui est évaluée à + 0,6 % pour 2021, en 2020 l'évolution était de + 0,4 %,
- de l'évolution physique des bases équivalente à celle des ménages.

S'agissant des entreprises industrielles, la Loi de Finances 2021 instaure une réduction de 10 milliards d'euros de la fiscalité économique locale à partir du 1^{er} janvier 2021 sur les 100 milliards d'euros débloqués dans le cadre du plan de relance.

Deux mesures d'allègements des impôts de production sont prévues pour le bloc communal :

- réduction de moitié la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) qui pèse sur les entreprises industrielles,
- réduction de moitié la TFPB sur les locaux industriels.

S'agissant de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, les entreprises industrielles représentent moins de 3 % des entreprises imposées à la TFPB intercommunale, mais représentent environ 15 % du produit économique de TFPB perçu par la Métropole, soit 1,4 M€. Ainsi, pour le foncier bâti, le coût de cette disposition serait donc de 0,7 M€.

Si cette disposition nationale viendra minorer le produit de TFPB, une compensation sera versée par l'État aux collectivités via les allocations compensatrices.

Ainsi, le produit de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 2021 tiendra compte du produit effectivement perçu par le Grand Nancy (34,44 M€) en 2020, des évolutions automatiques des locaux ménages et professionnels et de l'évolution physique des bases.

	Réalisé 2020	BP 2021
Produit Ménages	25 520 411	25 724 880
Produit Entreprises	8 921 073	9 028 448
Produit TFPB	34 441 484	34 753 328
Locaux industriels	-	- 700 000
Produit TFPB (allègement locaux industriels)	34 441 484	34 053 328
<i>inflation constatée</i>		<i>0,20 %</i>
<i>évolution des tarifs des locaux économiques</i>		<i>0,60 %</i>
<i>évolution physique des bases</i>		<i>0,60 %</i>

Ainsi, le produit attendu de TFPB est de 34,05 M€, soit une diminution de 1,1 % par rapport à 2020 directement liée à l'allègement de moitié évalué à 0,7 M€ sur les entreprises industrielles.

LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES

La Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties est due par les propriétaires ou usufruitiers de propriétés non bâties, au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Elle s'applique aux propriétés non bâties notamment les terres affectées à une exploitation agricole, les cours et dépendances, les terrains de golf ou les voies privées.

Pour 2020, il est proposé une évolution à hauteur de l'inflation constatée, soit + 0,2 %. Ainsi, le produit serait porté à 0,3 M€.

LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

Pour rappel, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale qui assurent, au moins, la collecte des déchets des ménages, peuvent instituer une taxe destinée à pourvoir aux dépenses du service dans la mesure où celles-ci ne sont pas couvertes par des recettes ordinaires n'ayant pas le caractère fiscal. La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères est donc une taxe facultative, la collectivité pouvant décider de ne pas l'instituer. Dans ce cas, le service sera financé sur le budget général par la fiscalité.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est acquittée par les propriétaires des locaux d'habitation ou par les professionnels. Les bases d'imposition sont similaires à celles de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties. Par conséquent, 75 % des locaux d'habitation sont contributeurs et 25 % des entreprises sont assujetties à cette taxe. L'évolution des bases fiscales de TEOM suit donc la même logique.

En l'absence de variation du taux, le produit de TEOM devrait progresser dans les mêmes proportions que la taxe foncière sur les propriétés bâties ; il est ainsi

tenu compte de la revalorisation des bases à hauteur de + 0,2 % (Loi de Finances 2021), de l'évolution des loyers des entreprises, évalué à + 0,6 % pour 2021, et de l'évolution physique des bases qui est estimée à + 0,6 % en référence aux évolutions visibles sur les dernières années. Au total, le produit est estimé à 27,1 M€.

LA COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

Cet impôt économique est établi sur la valeur locative des biens immobiliers utilisés par l'entreprise pour les besoins de son activité et soumis à la taxe foncière.

Le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) du Grand Nancy fixé à 29,65 % est stable depuis la création de cet impôt en 2011.

Les entreprises imposées à la CFE peuvent être :

- soit des micro entreprises utilisant de faibles surfaces d'exploitation (bureaux, chef d'entreprise travaillant à domicile...), elles sont donc imposées à la cotisation minimum de CFE,
- soit des entreprises utilisant des locaux avec des surfaces plus importantes (magasins, entrepôts...), elles sont donc imposées sur leur valeur locative.

Ces premiers locaux de faibles surfaces sont assujettis aux bases minimum d'impositions qui dépendent du chiffre d'affaires de l'entreprise (inférieur à 10 000 € jusqu'à un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 €) et sont étagées en ce sens ; plus l'entreprise produit de la richesse, plus sa base d'imposition sera importante. Ces niveaux d'impositions sont déterminés par la loi qui fixe un intervalle légal pour chaque catégorie d'entreprise, la collectivité qui perçoit cet impôt économique décide de la valeur de la base d'imposition au sein de chaque intervalle.

Annuellement, ces bases minimum d'imposition sont revalorisées automatiquement en tenant compte du taux prévisionnel, associé au projet de loi de finances de l'année, relatif à l'évolution des prix à la consommation des ménages, hors tabac, pour la même année. Ainsi, et conformément à la Loi de Finances 2021, les bases minimum devraient évoluer de + 0,7 % en 2021 contre + 1,2 % en 2020.

À titre d'information, les bases et les cotisations dues par les contribuables en fonction de leur chiffre d'affaires seront les suivantes pour 2021 (chiffres en euros) :

Chiffre d'affaires	< 10 000	< 32 600	< 100 000	< 250 000	< 500 000	> 500 000
Bases minimum	531	1 061	1 486	3 078	4 777	6 370
Cotisations minimum 2020	157	315	441	913	1 416	1 889
Simulation Cotisations minimum 2021	159	317	444	919	1 426	1 902

Le produit prévu de CFE pour 2021 tiendra compte des mesures de soutien aux entreprises, de l'allègement de cotisation pour les locaux industriels et d'une possible dégradation du tissu économique qui pourrait se traduire par la disparition de micro-entreprises.

Au titre du soutien aux entreprises, la Métropole a institué par délibération du 23 juillet dernier un dégrèvement des deux tiers du montant de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) bénéficiant aux secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, de l'événementiel et du transport aérien permis par la Loi de Finances Rectificative n° 3 pour 2020.

Le dispositif a pris la forme d'un dégrèvement dont le coût est partagé à parts égales entre les collectivités territoriales et l'État. Le montant du dégrèvement mis à la charge de la Métropole s'impute sur les attributions mensuelles 2021 mentionnées aux articles L. 2332-2 et L. 3662-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le coût de ce dispositif est de 0,65 M€ pour la Métropole. Au final, 914 entreprises ont bénéficié de cet allègement exceptionnel qui était en moyenne de 700 € par entreprise sur leurs cotisations 2020.

Par ailleurs, la Loi de Finances 2021 prévoit deux mesures d'allègements des impôts de production et notamment une réduction de moitié des valeurs locatives des entreprises industrielles imposées à la CFE.

Au niveau du Grand Nancy, les entreprises industrielles représentent en nombre moins de 1 % (136) des entreprises imposées (17 151) à la CFE, mais représentent 20 % du produit de CFE, soit près de 5,7 M€. Ainsi, par division, le coût de ce dispositif devrait être de 2,85 M€ sur le territoire du Grand Nancy pour cet impôt. Ce dispositif décidé par l'État est toutefois compensé aux collectivités territoriales via les allocations compensatrices, expliquant la hausse de ce poste budgétaire en 2021.

La période de référence retenue pour déterminer la base d'imposition de CFE est constituée par l'exercice clos en N-2. Ainsi, pour 2021, les bases d'imposition tiendront compte de l'année 2019 et le produit de CFE ne devrait donc pas être impacté cette année. Pour autant, une baisse significative du produit de CFE pourrait avoir lieu en 2022, avec une année de référence qui sera celle de la crise sanitaire (2020).

Il existe également pour 2021 un risque de baisse des bases mini de CFE. En effet, plusieurs cabinets spécialisés dans les finances locales indiquent que la baisse pour cette part de la CFE pourrait être de 5 % au niveau national à partir de 2021 et/ou sur les années suivantes, suite à la crise sanitaire, représentant ainsi pour le Grand Nancy une perte évaluée à 0,3 M€ sur le produit lié aux bases minimum.



Au final, le produit attendu pour 2021 au sens strict, c'est-à-dire déduction faite de l'allègement des locaux industriels et de l'allègement Covid voté par le Conseil en juillet 2020 pour soutenir les entreprises les plus touchées par la crise, serait de 25,57 M€ selon le détail ci-dessous :

	2019	2020	BP 2021
Produit Bases minimum 2020	6 215 576	6 415 013	6 466 672
Produit "Bases réelles" 2020	21 885 142	22 587 362	22 905 869
<i>inflation prévisionnelle</i>			0,70%
<i>evo tarifs des locaux professionnels</i>			0,60%
<i>evo physique des bases CFE (2016-2020)</i>			0,70%
PRODUIT CFE		29 002 375	29 372 541
Allègement Covid (entreprises en difficulté)			-650 000
Allègement locaux industriels LF 2021			-2 850 000
Incidence Covid 19 bases minimum			-300 000
PRODUIT CFE TOTAL	28 100 718	28 352 375	25 572 541

LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) constitue, avec la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Contribution Économique Territoriale.

La CVAE s'applique aux personnes physiques ou morales entrant dans le champ d'application de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et dont le chiffre d'affaires hors taxes est supérieur 152 000 €. Les entreprises qui exercent une activité professionnelle sont soumises à une obligation déclarative, mais seules les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 € doivent acquitter la CVAE.

	2016	2017	2018	2019	2020	BP 2021
CVAE	16 689 437	17 368 461	17 474 827	18 142 050	18 903 794	18 900 000

L'estimation du montant des ressources de CVAE est transmise par la Direction Départementale des Finances Publiques, calculée sur la base du produit collecté par les services de l'État sur les trois premiers trimestres de 2020.

Au niveau national, les prévisions pour l'année 2021 indiquent un recul de - 2,2 % par rapport au produit de CVAE perçu par les groupements en 2020. Cette évolution serait de - 3% pour les EPCI membres de France Urbaine.

	CVAE perçue en France
2020	10 405 376 110
2021	10 171 150 802
Variation	-2,25 %

Le cabinet FCL qui accompagne la Métropole dans le cadre de l'audit financier prévoit une hypothèse de baisse de la valeur ajoutée de l'ordre de 10 %, suite à la crise sanitaire. Cette baisse aurait pu être visible dès 2021 si les entreprises avaient décidé de minorer les acomptes de CVAE, mais les entreprises se sont acquittées de leur imposition sans utiliser le mécanisme de minoration des acomptes. Ainsi, la baisse de valeur ajoutée pourrait être décalée sur l'exercice 2022.

Il est donc proposé de suivre les estimations transmises par l'administration fiscale et d'inscrire 18,9 M€ pour 2021.

L'IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX

L'IFER est une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux. Elle concerne les entreprises exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications.

Les montants et tarifs de chacune des composantes de l'IFER sont revalorisés chaque année en tenant compte du taux prévisionnel, associé au projet de loi de finances de l'année, qui est de + 0,7 %, il est proposé d'inscrire 1,32 M€.

LA TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES

La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) est due par les magasins de commerce de détail qui réalisent un chiffre d'affaires annuel supérieur ou égal à 460 000 € et qui possèdent une surface de vente d'au moins 400 m².

Le montant de la taxe est déterminé par application, à la surface totale de vente au détail de l'établissement, d'un tarif qui varie en fonction du chiffre d'affaires annuel au m², de la superficie et de l'activité.

Chiffre d'affaires annuel par m ²	Tarifs au m ²
Jusqu'à 2 999 €	5,74 €
Entre 3 000 € et 12 000 €	$[(CA \text{ au m}^2 - 3000) \times 0,00315] + 5,74 \text{ €}$
À partir de 12 001 €	34,12 €

Il est à noter que les collectivités disposent d'un seul levier fiscal sur cette taxe, appelé coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2 venant moduler à la baisse ou la hausse le montant de la taxe. Le coefficient du Grand Nancy est fixé à 1,1 depuis 2013. Elles ont la possibilité de faire évoluer ce coefficient de plus ou moins 0,05 par an. Elles peuvent également appliquer un coefficient égal à 1,3 lorsqu'elles ont, dans le même temps, octroyé des réductions de taxe foncière aux commerces de centres villes.

Le montant de la TASCOM dépend donc du chiffre d'affaires au m² et de l'activité de l'entreprise. Suite à la crise sanitaire, le chiffre d'affaires des entreprises pourrait baisser et provoquer un transfert des entreprises vers des barèmes inférieurs voir même la sortie de l'imposition pour certaines d'entre elles. Le cabinet Klopfer envisage une baisse de 3 % de la TASCOM sur le produit des collectivités.

Le produit TASCOM 2021 perçu par la Métropole pourrait être impacté dans les mêmes proportions, soit une perte évaluée à 0,12 M€.

Pour 2021, il est proposé d'inscrire 3,78 M€.

S'agissant des nouveaux modes de consommation, les mesures de confinement et de limitation des déplacements prises par le Gouvernement ont incité les consommateurs à se tourner vers le « drive », que ce soit pour des questions de commodité ou par souci de limiter, autant que possible, les contacts avec l'extérieur lançant ainsi le débat de la fiscalité

du e-commerce, des drives...

En effet, la surface affectée au « drive » pour le retrait des marchandises commandées par internet échappe à la TASCOM, seul le chiffre d'affaires généré est pris en compte pour la détermination du taux de TASCOM applicable, comme l'a rappelé et précisé très récemment le Conseil d'État dans une décision en date du 10 mars 2020.

Le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales a rappelé que la question du « drive » ne pouvait être réglée qu'en même temps que celle du e-commerce, les ventes en ligne, tous secteurs confondus, n'ayant cessé de progresser ces dernières années avec une accélération à l'occasion du confinement. La TASCOM pourrait donc connaître des adaptations ces prochaines années.



LE VERSEMENT MOBILITÉ

Le Versement Mobilité (VM) représente la première source de financement des transports en commun des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM). Il repose sur le système déclaratif des cotisations patronales recouvrées par les Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF) et par les Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Sont assujetties à cette taxe les entreprises et administrations publiques qui emploient plus de 11 salariés sur le territoire de l'AOM. C'est l'entreprise ou l'organisme public en tant que personne morale et non l'établissement qui est redevable du VM. Ainsi, une entreprise qui possède plusieurs « antennes » sur un territoire est redevable pour l'ensemble de ses antennes même si chacun de ses établissements ont moins de 11 salariés car au global l'entreprise est au-dessus du seuil d'assujettissement.

Le VM a pour assiette les rémunérations versées aux salariés dont le lieu de travail effectif se situe sur le périmètre de l'AOM qui a institué la taxe transport.

Le taux de VM est quant à lui fixé ou modifié par l'organe délibérant. Il est néanmoins encadré par la loi qui fixe un taux maximal selon la taille des AOM. Le taux du Grand Nancy est fixé à 2 %, décomposé comme suit :

- 1,75 %, en raison de sa qualité d'EPCI qui a une population, supérieure à 100 000 habitants,
- 0,05 % au titre de son statut de Métropole,
- 0,2 % de majoration lorsqu'une commune est reconnue comme étant une commune touristique. C'est le cas de la Ville de Nancy.

S'agissant de la répartition du produit, on constate que le secteur public représente une part significative du produit de VM. En France, en moyenne, le secteur public représente environ 23 % de la cotisation transport. Sur le territoire métropolitain, cette proportion est supérieure puisque le secteur public représente près de 40 % du produit. Cette représentation importante du secteur public est également un gage de stabilité du produit dans la mesure où les organismes publics sont moins sensibles aux évolutions conjoncturelles que les entreprises du secteur privé s'agissant de l'évolution de leur masse salariale et de leur effectif.

Répartition du produit et des établissements assujettis au VM sur le territoire du Grand Nancy

	Montant VM	% de produit VM	Nombre d'établissements	% de répartition des établissements
Public	22 534 575	38,50%	208	9,15%
Privé	35 989 970	61,50%	2064	90,85%
TOTAL	58 524 545	100%	2272	100%

Données 2019 fichier annuel

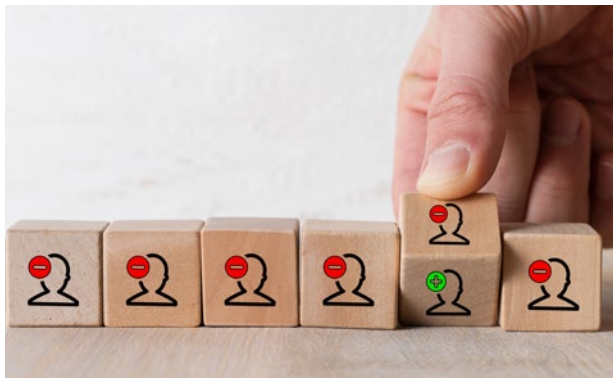
À la différence de la CVAE, le produit de VM 2021, comme a pu l'être le produit 2020, sera directement impacté par la crise sanitaire, en lien avec les mesures de limitation de l'activité économique et les comportements des acteurs économiques du territoire face à un retour ou un recul de l'activité.

Pour rappel, en mars 2020, lors du premier confinement, le gouvernement avait annoncé que le nombre de travailleurs du secteur privé bénéficiant du chômage partiel était de 60 % en France et il a fallu dans l'urgence anticiper une baisse historique de cette ressource dans un moment où la situation ne semblait pas pouvoir s'améliorer.

Corroborées par les données de l'URSSAF, les pertes étaient évaluées pour l'an dernier à 10 M€ lors de la DM1 de 2020. En effet, la mise en place d'un dispositif exceptionnel de mesures de soutien se traduisant par du chômage partiel réduisait fortement l'assiette du VM, assise sur les cotisations sociales. Au final, la baisse attendue n'a pas été aussi significative qu'annoncée, notamment parce que les chiffres du chômage partiel du début de la crise ont été inférieurs à ce qui avait été annoncé et la perte serait de l'ordre de 3 M€.

Pour 2021, le dispositif de chômage partiel perdure et évolue. En effet, à compter du 1^{er} février 2021, les salariés percevront une indemnité de 72 % (au lieu de 84 % en 2020) du salaire net avec un plancher calculé sur la base de 8,11 € par heure, dans la limite de 4,5 fois le Smic. À noter également que les salariés des entreprises relevant des secteurs les plus touchés par la crise continueront cependant de percevoir une indemnité égale à 84 % du salaire net jusqu'au 31 mars 2021. Les entreprises fermées administrativement percevront toujours une indemnité égale à 84 % du salaire net mais jusqu'au 30 juin 2021.

Comme en 2020, le chômage partiel pourra être complété par une rémunération de l'employeur afin que les salariés touchent la totalité de leurs salaires. Ce complément de rémunération reste quant à lui soumis au VM mais il n'est pas possible de le mesurer.



S'agissant de la crise sanitaire, le produit 2021 sera fonction de :

- L'évolution du nombre d'entreprises assujetties au VM c'est-à-dire des créations ou des fermetures d'entreprises,
- La rémunération des salariés et donc du comportement des employeurs,
- La prolongation du dispositif de chômage partiel et de l'évolution de l'indemnité,
- D'éventuelles nouvelles mesures de confinement avec pour conséquence une baisse de l'activité sur certains mois de l'année.

Pour ces raisons, il est aujourd'hui difficile de savoir quel sera le produit de VM pour 2021. Ce produit pourra être revu lors des décisions modificatives de l'année. Il est proposé de fixer le produit à 56,5 M€, soit le produit perçu au titre de l'année 2020.

LES PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE : 84,5 M€

Pour rappel, ce poste a fortement augmenté à partir de 2019 en raison des nouvelles modalités de gestion des recettes tarifaires de la DSP transports en vigueur qui prévoient que ces produits d'exploitation sont collectés par l'exploitant et reversés mensuellement à la Métropole. Cet agencement comptable permet de profiter de dispositions fiscales favorables, validées par la Direction Départementale des Finances Publiques. Un montant identique de dépenses est reversé contractuellement au délégataire au titre de son intéressement.

Au titre de l'année 2020, un montant de 16,2 M€ a été prévu. À la suite des mesures nationales prises l'an dernier pour enrayer la crise sanitaire, et notamment le premier confinement entre mars et mai, les recettes tarifaires ont fortement baissé, un montant de 10,6 M€ ayant été encaissé.

Pour 2021, il est envisagé une reprise de la fréquentation avec une estimation de recettes à 14 M€. Ce montant comprend la compensation par le budget principal de la perte de recettes de 2,8 M€ HT en lien avec la mesure de gratuité du week-end votée par le Conseil de Métropole en octobre dernier. Cette compensation de gratuité est assujettie de plein droit à la TVA et ne remet pas en cause l'équilibre général du budget transports.

Le produit de la facturation des consommations d'eau aux abonnés est estimé à 38,5 M€ en tenant compte des montants encaissés en 2020 et de la non-augmentation des tarifs pour la part métropolitaine.

Les produits des services et du domaine concernent les revenus de la gestion des équipements et compétences du Grand Nancy : parkings fourrière (2,2 M€), pôle aquatique (2 M€) bâtiments à vocation économique, équipements de sports et loisirs, domaine public, équipements de culture scientifique et technique, remboursements de frais et de traitements.... L'impact de la crise sanitaire sur ces recettes tarifaires est significatif puisqu'il est estimé à près de 3 M€, dont l'essentiel concerne les parkings (- 1,7 M€), les équipements culturels, sportifs et de loisirs (- 0,7 M€) et les loyers des bâtiments économiques (0,3 M€).

LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS : 74,59 M€

La Dotation Globale de Fonctionnement

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement versée par l'État aux collectivités territoriales.



La Loi de Finances 2021 reconduit le même niveau d'augmentation des dotations de péréquation à destination des communes ; ainsi, la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de solidarité rurale (DSR) augmenteront chacune de 90 M€, soit une évolution de 180 M€. En parallèle, la Loi de Finances prévoit un abondement de 31 M€ de la dotation d'intercommunalité perçue par les EPCI.

Ces dispositions ne sont pas sans conséquences sur les autres concours financiers versés par l'État aux collectivités, car la revalorisation des dotations

à destination des collectivités (notamment les communes) les moins riches et celle de la dotation d'intercommunalité crée un besoin de financement au sens de l'enveloppe normée équivalente (211 M€) qui sera prélevé sur d'autres concours financiers, notamment la dotation de compensation des EPCI selon le principe des vases communicants.

La dotation de compensation de la Métropole pourrait donc diminuer dans les mêmes proportions que les années précédentes afin de couvrir ces nouveaux besoins de financement.

	2017	2018	2019	2020	BP 2021
dotation de compensation	31 751 979	31 100 285	30 398 661	29 852 811	29 250 000

Depuis 2019, l'enveloppe de la dotation d'intercommunalité qui intègre un nouveau critère de répartition, le revenu par habitant, est unifiée et regroupe l'ensemble des EPCI de droit commun. S'agissant de cette part de la DGF, le montant de la dotation d'intercommunalité du Grand Nancy resterait stable par rapport aux années précédentes.

	2017	2018	2019	2020	BP 2021
dotation d'intercommunalité	8 932 972	9 121 194	9 121 539	9 107 159	9 100 000

Globalement, la DGF de la Métropole serait en baisse de 0,6 M€, la dotation d'intercommunalité devrait être proche de celle de 2020 tandis que la dotation de compensation serait minorée comme les années précédentes.

	Réalisé 2020	BP 2021
dotation d'intercommunalité	9 107 159	9 100 000
dotation de compensation	29 852 811	29 250 000
TOTAL DGF 2020	38 959 970	38 350 000

LES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Les allocations compensatrices visent à compenser les diverses mesures nationales ayant entraîné une perte de produit fiscal des collectivités, à savoir les anciennes allocations relatives à la taxe professionnelle, les réductions pour création d'établissement et exonérations dans les zones d'aménagement pour la fiscalité professionnelle et diminutions de taxe d'habitation pour les personnes de condition modeste.

En 2021, ces allocations compensatrices vont subir de nombreux changements pour plusieurs raisons :

- la suppression de la TH sur les résidences principales, les allocations compensatrices de TH sont directement intégrées à la compensation de TH sur les résidences principales,
- l'allègement de moitié de la valeur locative des entreprises industrielles a une incidence sur les allocations de CFE et sur celles de TFPB.

	2020	BP 2021
COMPENSATION TH	3 010 973	1 000
COMPENSATION TF	282 136	980 000
COMPENSATION CET	827 097	3 600 000
COMPENSATION TP	-	-
ATTRIBUTION DU FONDS DEPARTEMENTAL DE TP	1 884	1 000
TOTAL	4 122 090	4 582 000

Ainsi, les allocations compensatrices sont valorisées comme suit :

- Les compensations de TH sur les résidences principales seront directement rattachées à la compensation globale de TH ; ainsi, la compensation de 3 M€ est redirigée vers le produit compensé (TVA).
- Les allocations de CFE tiennent compte depuis 2019 de l'exonération de cotisation minimum pour les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 5 000 €. L'allocation est complétée par la compensation pour les entreprises industrielles évaluée à 2,8 M€ qui tiendra compte, pour les prochains exercices, uniquement de l'évolution physique des bases industrielles.
- Les allocations de TFPB sont abondées par la compensation relative aux locaux industriels évaluée à 0,7 M€ qui sera fonction dès 2022 de l'évolution des bases brutes.

Il est proposé d'inscrire 4,58 M€ au titre des allocations compensatrices 2021.

LES SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE PERÇUES PAR LES BUDGETS ANNEXES : 10,66 M€

Portées pour un montant identique en recettes des budgets annexes concernés et en dépenses du budget principal, les subventions d'équilibre s'établissent à 10,660 M€ en 2021, en légère diminution par rapport à 2020.

Budget	BP 2020	BP 2021
subvention au budget annexe parcs de stationnement	314 565	2 232 710
subvention au budget annexe locations immobilières	1 297 741	
subvention au budget annexe congrès événements"	6 527 600	6 827 710
subvention au budget annexe transports	2 558 061	1 600 000
Total	10 697 967	10 660 420

En application de l'article L 2224-2 du CGCT, il est possible de verser une subvention du budget principal aux budgets annexes érigés en service public à caractère industriel et commercial dans trois cas de figure :

1. lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
2. lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
3. lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la collectivité aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.



S'agissant du **budget annexe « congrès et événements »**, le versement d'une subvention exceptionnelle de 6,83 M€ est motivé par les deux raisons suivantes :

- la construction du Centre de Congrès Prouvé, financée sans aucune subvention extérieure, s'est traduite par la mobilisation de 64,25 M€ d'emprunts, correspondant à une annuité en 2021 de 4,59 M€. La répercussion de cette annuité sur les tarifs, déjà positionnés dans la gamme « moyenne haute », aurait eu pour conséquence, dans un contexte de concurrence des territoires, de détourner les congressistes vers d'autres équipements, au détriment de la forte activité enregistrée.
- par délibération du 20 décembre 2013, la Communauté urbaine du Grand Nancy a approuvé la conclusion d'une convention de la délégation de service public « in house » avec la Société Publique Locale Grand Nancy Congrès et Événements pour la gestion du nouveau Centre de Congrès Prouvé. En son article 34, la DSP indique « qu'une participation financière est versée par le Délégué, en contrepartie de l'exploitation de l'équipement, des contraintes de service public mises à la charge du Délégué ».

Les contraintes de service public imposées au Déléataire concernent notamment la qualité de la maintenance et de l'entretien courants, lesquels doivent respecter la configuration d'origine du bâtiment et notamment les matériaux nobles qui lui confèrent une esthétique exemplaire, la dimension de l'ouvrage et le choix d'équipements de niveau élevé qui contraignent l'exploitant. Au titre de cette convention, une contribution annuelle forfaitaire de base de 1,7 M€ HT est versée au délégataire afin de compenser les contraintes de service public mises à la charge de la Société Publique Locale.

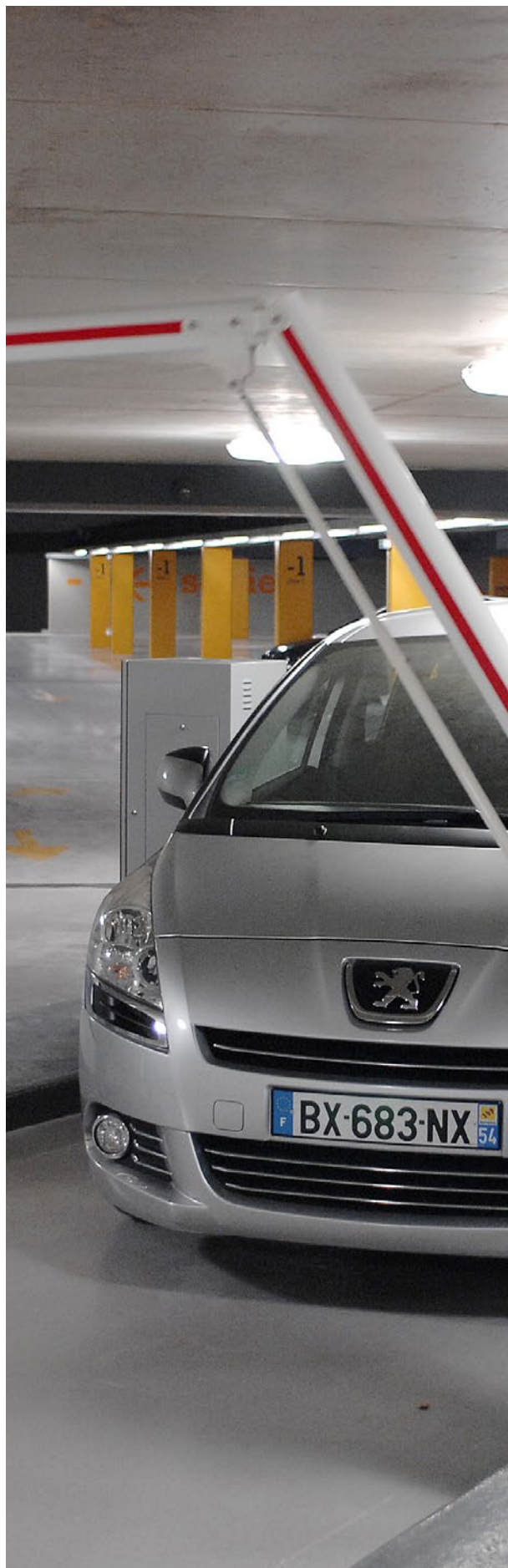
S'agissant du **budget annexe « parcs de stationnement »**, la subvention exceptionnelle est en forte hausse par rapport à l'an dernier. Jusqu'à présent, la subvention de l'ordre de 0,3 M€ était justifiée par la réalisation quasi concomitante il y a quelques années de deux investissements significatifs : la construction du parking République et la rénovation du parking Thiers, dont le financement a été assuré pour une large part par emprunt, conduisant à une augmentation significative de l'annuité de dette.

Pour cette année, la subvention exceptionnelle compense la chute des recettes tarifaires en lien avec les mesures prises au titre de la crise sanitaire (confinement, couvre-feu, encouragement du télétravail). Pour rappel, il est prévu – 1,7 M€ de recettes en 2021, montant correspondant approximativement à la hausse de la subvention 2021.

La subvention du **budget annexe « locations immobilières »** est supprimée compte tenu de la réintégration de ce dernier dans le budget principal.

Enfin, s'agissant du **budget annexe « transports »**, le versement d'une subvention exceptionnelle s'appuie sur les articles L. 1221-12 et L. 1512-2 du Code des transports, qui ont introduit au bénéfice des services de transport public de personnes des dispositions dérogatoires à la règle de l'équilibre financier imposée aux services publics à caractère industriel et commercial. Là encore, l'équilibre du budget annexe ne peut être atteint par les seules recettes payées par les usagers sans entraîner une augmentation déraisonnable des tarifs.

Pour 2021, le montant de la subvention d'équilibre a été neutralisé à hauteur de 1,9 M€. En effet, les pertes tarifaires de fiscalité envisagées pour 2021 sont « couvertes » par la reprise anticipée de l'excédent 2021. Il a été conservé un montant de subvention caractéristique d'une année « normale ».





LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses 2021 progressent budgétairement de 4,2 %, soit + 14,8 M€, au regard de l'exercice précédent.

	BP 2020	BP 2021	variation %
Dépenses réelles	357 040 996	371 882 574	+ 4,2 %
charges de personnel	73 814 800	75 109 418	+ 1,8 %
contingents et participations obligatoires	21 990 750	21 824 472	- 0,8 %
atténuations de produits dont	67 446 638	67 426 638	- 0,0 %
<i>fiscalité reversée aux communes</i>	49 306 538	49 306 538	+ 0,0 %
<i>autres reversements de fiscalité (FNGIR, FPIC...)</i>	10 210 100	10 190 100	- 0,2 %
<i>reversements de taxes eau et assainissement</i>	7 930 000	7 930 000	+ 0,0 %
charges de gestion dont	164 608 454	179 593 831	+ 9,1 %
<i>gestion des compétences et charges de structure</i>	149 141 250	163 080 722	+ 9,3 %
<i>subventions versées</i>	15 467 204	16 513 109	+ 6,8 %
charges financières dont	16 552 000	15 296 860	- 7,6 %
<i>intérêts des emprunts</i>	16 507 000	15 180 500	- 8,0 %
<i>autres charges financières</i>	45 000	116 360	+ 158,6 %
dépenses exceptionnelles et imprévues	1 450 387	1 560 212	+ 7,6 %
dotations aux provisions	480 000	410 523	- 14,5 %
subventions d'équilibre aux budgets annexes	10 697 967	10 660 420	- 0,4 %

Sur cette évolution globale, il peut être apporté deux ajustements :

- Comme en 2020, les dépenses de 2021 prennent en compte les effets financiers de la crise sanitaire pour un montant estimé cette année de 6,38 M€ (fournitures de masques : 0,170 M€, aides aux entreprises : 1 M€, impact COVID sur la DSP transports : 5,21 M€).
- l'inscription comptable de la gratuité des transports le week-end, approuvée par le Conseil de Métropole lors de sa séance du 8 octobre 2020, est portée à hauteur de 3,08 M€ TTC sur le budget principal pour être versée en recette HT (2,8 M€) au budget annexe transport sous la forme d'achat de prestation. Ce montant est ensuite reversé au délégataire. Le montant est donc comptabilisé deux fois en dépenses, au budget principal et au budget annexe transport.

Hors crise sanitaire et en neutralisant le double compte de la gratuité, l'évolution des dépenses de fonctionnement est ramenée à +5,34 M€, soit + 1,49 %.

LES FRAIS DE PERSONNEL : 75,11 M€

Représentant 20,3 % des dépenses totales, les frais de personnel progressent en 2021 de 1,8 %, ce qui est sensiblement inférieur à l'augmentation mécanique de la masse salariale, « l'effet GVT » (glissement-vieillesse-technicité) correspondant aux progressions de carrières) estimé à 1,9 %. Cette évolution tient compte :

- pour l'essentiel, à hauteur de 1,4 M€, du renforcement des moyens de propreté, en application de la délibération du 10 septembre 2020 sur la gestion des déchets et la propreté et le plan d'action associé se traduisant par le recrutement de 20 ETP.



- des recrutements de personnels saisonniers nécessaires à l'ouverture de la base de loisirs de la Méchelle.
- de la poursuite des dispositions liées au protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » applicables depuis le 1^{er} janvier 2016 à la catégorie B, qui s'est étendu aux catégories A et C à partir du 1^{er} janvier 2017.

La Métropole du Grand Nancy compte 1 343 agents permanents au 31 décembre 2020. Les effectifs de l'établissement ont diminué au cours de l'année 2020. L'évolution constatée du nombre d'agents est le reflet d'un ralentissement et d'un décalage dans le temps des recrutements pendant la période de crise sanitaire.

En matière de gestion de ses Ressources Humaines, l'établissement veille par ailleurs à une adaptation continue de l'organisation au regard de son environnement institutionnel, juridique, politique et socio économique. Il s'inscrit notamment dans :

- une réflexion systématique sur l'opportunité du remplacement des agents à chaque vacance de poste,
- une priorité à la mobilité interne pour certains recrutements, avant d'ouvrir les postes aux candidatures externes.

Ces principes s'inscrivent au sein des lignes directrices de gestion sur lesquelles les services de la Métropole ont travaillé au cours de l'année 2020 et qui ont fait l'objet d'une délibération du Conseil métropolitain le 17 décembre 2020. Instituées par la Loi de transformation de la Fonction Publique d'août 2019, elles ont notamment pour objectifs de :

- renouveler le dialogue social, en passant d'une approche individuelle à une approche plus collective ;
- développer la Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences, s'appuyant sur l'outil de pilotage existant et veillant à identifier des organigrammes cibles ;
- favoriser en matière de recrutement et de formation l'adaptation des compétences et améliorer les parcours professionnels ;
- améliorer les conditions et les modalités de travail des agents (télétravail, cycles de travail, activités de bien être, prévention et santé au travail) ;
- simplifier et garantir la transparence et l'équité de la gestion des agents ;

- fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, dans la continuité des Commissions Administratives Paritaires qui ne seront plus consultées sur ces sujets à partir du 1^{er} janvier 2021 ;
- déterminer des orientations relatives à la diversité et à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Dans un double contexte sanitaire particulier et budgétaire contraint, elles doivent permettre à l'établissement de trouver des leviers d'évolution de ses effectifs et de la masse salariale associée.

Signataire de la Charte de la Diversité depuis juin 2009, la Métropole s'engage pour la promotion de la diversité autour de trois grands axes : le handicap, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'âge et la transmission des savoirs. La Métropole s'est notamment dotée de plusieurs instances en vue de formaliser sa politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (comité de pilotage, référente égalité, comité de suivi technique).

Afin d'exercer au mieux ses compétences, les ressources humaines de la Métropole sont ainsi réparties au sein de six pôles encadrés par un Directeur Général Adjoint :

- le pôle Développement Économique et Innovation assure les missions liées à l'innovation, au développement numérique, à la promotion économique, aux réseaux et aux services aux entreprises du Grand Nancy (1,41 % de l'effectif) ;



- le pôle Culture, Sports, Loisirs assure l'organisation des événements et la coordination des activités des équipements communautaires parmi lesquels figurent entre autres le Pôle Aquatique (6 piscines), le stade Marcel Picot, le palais des sports Jean Weille, le Muséum Aquarium de Nancy, le Musée de l'Histoire du Fer, les Conservatoire et Jardins botaniques de Nancy, le Conservatoire de Musique à Rayonnement Régional (23,01 % de l'effectif) ;

- le pôle Territoire, mobilité et environnement structure et organise les déplacements de l'agglomération, a en charge les missions relatives au renouvellement urbain dans l'agglomération et au développement durable (5,88 % de l'effectif) ;
- le pôle Solidarité et Habitat assure les activités relatives à la sécurité, à la cohésion sociale (santé, emploi...), à l'habitat et à l'accueil des gens du voyage (5,36 % des effectifs) ;
- le pôle Services et Infrastructures réalise les tâches relatives à la propreté et à l'entretien de la voirie et des espaces verts, assure l'exploitation des réseaux d'eau et d'assainissement et mène toutes les études hydrauliques, maintenance de voirie, éclairage public, espaces verts dans la perspective d'une programmation en coordination avec les autres pôles (44,45 % de l'effectif) ;



- le pôle Ressources regroupe l'ensemble des Directions fonctionnelles, en charge notamment de la gestion des ressources Humaines, de l'assistance juridique et de la commande publique, du patrimoine ou des systèmes d'information et des télécommunications, dont le rôle est d'apporter aux services opérationnels les moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions (15,04 % de l'effectif).

Au sein du chapitre « charges de personnel et frais assimilés », s'ajoutent aux dépenses présentées ci-dessus les charges de personnel mis à disposition par d'autres structures dans le cadre de la viabilité hivernale, les frais médicaux résultant de demandes ponctuelles d'expertise par le médecin de prévention et les refacturations de mises à disposition de personnel aux budgets annexes.



Enfin, au regard de la tension sur le marché du travail pour de nombreux jeunes, la Métropole du Grand Nancy s'engagera en 2021 dans une politique volontariste en matière de recrutement, d'apprentissage et d'accès aux stages.

LES CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES : 21,82 M€

Pour l'essentiel, les participations obligatoires à des organismes de regroupement progressent annuellement dans la limite de l'inflation. Certaines participations n'ont encore pas été notifiées au Grand Nancy et sont donc susceptibles d'être ajustées en décision modificative ultérieure.

Dans l'attente de la dissolution du SIS, la participation annuelle est budgétée.

S'agissant du Service Départemental d'Incendie et de Secours qui représente l'essentiel du poste (14,59 M€), la participation est en légère diminution par rapport à l'an dernier, suite aux travaux engagés pour rééquilibrer les participations des différents EPCI financeurs.

La contribution à l'EPTB Meurthe-Madon, qui exerce la totalité des compétences liées à la prévention des inondations par débordement de cours d'eau, augmente dans les proportions attendues.

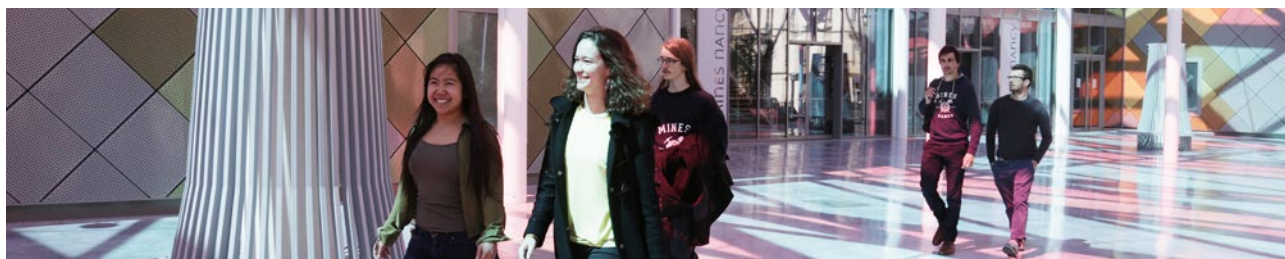
La participation au Syndicat mixte de La Madine est supprimée suite à la dissolution prochaine de cette structure. Le Président de la région Grand Est a proposé à la Métropole du Grand Nancy de participer à la création d'une société publique locale (SPL), qui se substituerait au Syndicat mixte et aurait en charge la gestion et l'exploitation commune des sites de Chambley et Madine. Un crédit de 50 000 € est prévu pour la participation au capital de cette SPL.

ORGANISMES	2020	2021
contribution à l'entretien des réseaux d'eaux pluviales	2 500 000	2 500 000
participation au syndicat mixte pole métropolitain du sillon lorrain	340 000	325 000
participation à la Multipôle sud 54	335 100	335 350
participation au SIS	2 000 000	2 000 000
participation au syndicat du lac de Madine	291 000	
participation au syndicat mixte de la foret de Haye	230 450	230 500
participation au syndicat mixte des transports en commun suburbains	1 200 000	1 200 000
participation EPTB Meurthe Madon	402 000	525 000
participation syndicat mixte du parc naturel régional de Lorraine	24 200	24 200
service départemental d'incendie et de secours	14 668 000	14 684 422
Total	21 990 750	21 824 472

LES DÉPENSES DE GESTION : 179,59 M€

Déclinées par centres de responsabilité, qui correspondent à une entité de gestion homogène, les dépenses de gestion sont ventilées dans le tableau ci-après pour l'année 2021 en comparaison de l'année 2020.

pôle	centre de responsabilité	2020	2021	variation %
	conservatoire régional du Grand Nancy	621 100	616 072	- 0,8%
	établissements de CST	1 554 641	1 507 767	- 3,0%
	piscines	2 353 010	2 321 719	- 1,3%
	sports-loisirs	5 719 304	5 895 655	+ 3,1%
culture, sports, loisirs		10 248 055	10 291 213	+ 0,4%
	développement économique	9 459 407	10 364 755	+ 9,6%
développement économique		9 459 407	10 364 755	+ 9,6%
	enseignement supérieur	986 840	897 210	- 9,1%
enseignement supérieur, recherche, vie étudiante		986 840	897 210	- 9,1%
	grands projets	2 442 730	2 486 830	+ 1,8%
mission développement métropolitain		2 442 730	2 486 830	+ 1,8%
	grands partenariats	1 480 174	1 444 027	- 2,4%



mission partenariats métropolitains	1 480 174	1 494 027	+ 0,9%
dépenses de structure	4 915 260	4 661 322	- 5,2%
DSIT	2 303 350	2 217 740	- 3,7%
réseaux de télécommunication	33 800	33 810	+ 0,0%
ressources	7 252 410	6 912 872	- 4,7%
assainissement	9 765 471	9 758 658	- 0,1%
centres techniques	2 919 400	2 823 270	- 3,3%
déchets ménagers	24 811 590	25 051 870	+ 1,0%
eau	8 967 337	8 380 207	- 6,5%
maintenance voirie	9 717 600	9 781 020	+ 0,7%
non ventile	300	240	- 20,0%
propreté voirie - espaces verts	3 156 816	3 106 326	- 1,6%
valorisation du site Grand Nancy Thermal	87 000	34 500	- 60,3%
services et infrastructures	59 456 556	59 296 091	- 0,3%
cohésion sociale	1 431 421	2 466 730	+ 72,3%
habitat et rénovation urbaine	2 290 735	2 366 707	+ 3,3%
non ventile	3 300	2 850	- 13,6%
sécurité	310 036	255 597	- 17,6%
solidarité et habitat	4 035 492	5 238 315	+ 29,8%
circulation	988 850	1 004 880	+ 1,6%
énergie et climat	833 488	830 904	- 0,3%
non ventile	6 200	4 750	- 23,4%
parkings	1 430 540	1 636 740	+ 14,4%
services de mobilité	909 550	867 350	- 4,6%
transports et déplacements	62 870 500	75 464 553	+ 20,0%
urbanisme et écologie urbaine	353 783	362 210	+ 2,4%
territoires, mobilités, environnement	66 237 911	79 041 316	+ 19,3%
communication et Direction Générale	654 222	625 901	- 4,3%
non ventilé	2 354 657	2 945 301	+ 25,1%
charges de structure non ventilées	3 008 879	3 571 202	+ 18,7%
	164 608 454	179 593 831	+ 9,1%

L'essentiel de l'évolution des charges de structure, soit +14,98 M€, est concentré sur les transports à hauteur de 12,59 M€. La ligne « non ventilé » au titre des charges de structure, en augmentation de 0,591 M€, correspond aux mouvements inter-budget pour un montant identique en recettes.

Globalement, les **DSP et contrats d'exploitation** absorbent plus de 60 % des dépenses de gestion, selon le détail ci-dessous. Comme cela avait été souligné dans le rapport d'orientations budgétaires, il s'agit contractuellement de dépenses « incompressibles » pendant la durée du mandat qui évoluent annuellement selon les revalorisations indiciaires ou les quantités facturées (exemple des tonnages de déchets).

objet	2020	2021
assainissement	7 047 000	7 017 000
déchets ménagers	23 584 000	23 682 000
développement économique	2 818 500	2 876 000
eau	3 416 000	3 416 000
équipements métropolitains	562 000	281 200
parkings	760 000	830 975
services de mobilité	650 000	650 000
transports et déplacements	60 359 000	69 500 000
Total	99 196 500	108 253 175

Au titre des transports, il s'agit d'abord de prendre en compte l'incidence financière de la crise sanitaire, soit 6,3 M€ (cf. supra).

Il s'agit ensuite de compenser au délégataire les pertes de recettes issues de la gratuité du week-end. Le montant de 2,8 M€ HT correspond à :

- 1,4 M€ de pertes directes d'achats de titres.
- 0,7 M€ d'effet sur les abonnements qui pourrait se matérialiser en pertes de recettes parce que des abonnés utilisant de manière assez importante le réseau le week-end, auraient ont un intérêt financier à ne plus s'abonner et à utiliser des titres à décompte la semaine.
- 0,7 M€ de renfort d'offre principalement ciblée sur le samedi après-midi.

Il s'agit enfin pour le solde de prendre en compte l'actualisation de la contribution financière, la compensation au délégataire de la non augmentation des tarifs, les services supplémentaires tels que Resago ou navette P+R du parc des expositions, et le décalage du TVR.

Les **autres dépenses de gestion** concernent principalement les dépenses courantes de fluides, les prestations de services et les frais de maintenance et d'entretien.

Pôle	Centre de responsabilité	2020	2021
	conservatoire régional du Grand Nancy	494 600	489 572
	établissements de CST	1 513 856	1 495 767
	piscines	2 353 010	2 321 719
	sports-loisirs	2 246 804	2 675 455
Culture, sports, loisirs		6 608 270	6 982 513
	Développement économique	1 547 507	1 788 255
Développement économique		1 547 507	1 788 255
	Enseignement supérieur	411 390	321 760
Enseignement supérieur, recherche, vie étudiante		411 390	321 760
	Grands projets	28 000	36 600
Mission développement métropolitain		28 000	36 600
	Grands partenariats	1 467 474	1 406 327
Mission partenariats métropolitains		1 467 474	1 406 327
	Dépenses de structure	4 351 260	4 277 067
	DSIT	2 303 350	2 217 740
	Equipements métropolitains		21 755
	Réseaux de télécommunication	33 800	33 810
Ressources		6 688 410	6 550 372
	Assainissement	3 013 471	3 036 658
	Centres techniques	2 919 400	2 823 270
	Déchets ménagers	1 208 590	1 261 370
	Eau	5 551 337	4 964 207
	Maintenance voirie	9 717 600	9 781 020
	Non ventilé	300	240
	Propreté voirie - espaces verts	3 156 816	3 092 326
	Valorisation du site Grand Nancy thermal	87 000	34 500
Services et infrastructures		25 654 514	24 993 591
	Cohésion sociale	68 786	565 980
	Habitat et rénovation urbaine	409 781	495 650
	Non ventilé	3 300	2 850
	Sécurité	215 036	165 597
Solidarité et habitat		696 903	1 230 077
	Circulation	988 850	1 004 880
	Energie et climat	671 518	673 904
	Non ventile	6 200	4 750
	Parkings	755 540	885 765
	Services de mobilité	238 550	196 350
	Transports et déplacements	2 481 500	5 930 553
	Urbanisme et écologie urbaine	270 983	330 939
Territoires, mobilité, environnement		5 413 141	9 027 141
	Communication et direction générale	594 442	569 110
	Non ventilé	1 947 050	2 191 583
Charges de structure non ventilées		2 541 492	2 760 693
Total		51 057 101	55 097 329

Entre 2020 et 2021, l'évolution est de 4,04 M€, essentiellement répartie sur les postes suivants :

- Les transports,
- Les sports et loisirs avec l'animation et la gestion d'une base de loisirs de plein air sur le secteur de la Méchelle, de part et d'autre des rives de la Meurthe sur les communes de Nancy et Tomblaine (0,9 M€),
- Le développement économique avec les charges de fonctionnement liées aux grands équipements et à l'immobilier économique et des abondements de 0,17 M€ de crédits liés aux rétrocessions des ateliers bureaux et du centre de vie dans le cadre de la clôture de la ZAC de Brabois, et + 0,13 M€ de charges locatives (prise à bail des surfaces dans le bâtiment Totem French Tech),
- La cohésion sociale avec le report du solde de l'enveloppe relative aux chèques mobilité, délibérée lors du conseil du 12/02/2020, et une provision de 0,17 M€ pour l'achat de masques.

S'agissant des **subventions versées**, dont les montants par nature figurent dans le tableau ci-dessous, la progression de 0,9 M€ s'explique notamment par l'abondement de crédits pour la cohésion sociale au titre du plan pauvreté avec l'État délibéré lors du conseil du 8/10/2020 (900 000 € de dépenses pour la période 2020/2021 et 600 000 € de recettes) et pour le développement économique au titre de la création de l'Agence de développement économique (0,4 M€).

nature	2019	2020
cohésion sociale	1 362 635	1 900 750
communication	59 780	56 791
culture scientifique et technique	167 285	138 500
développement économique	5 093 400	5 700 500
enseignement supérieur	575 450	575 450
grands projets	2 414 730	2 450 230
habitat	1 880 954	1 917 488
mobilités	61 000	65 000
ordures ménagères	85 000	107 000
sports-loisirs	3 293 500	3 129 000
divers	183 700	214 200
développement durable	289 770	258 200
Total	15 467 204	16 513 109

LES REVERSEMENTS DE FISCALITÉ : 67,43 M€



Les montants inscrits correspondent à des reversements de fiscalité et de taxes.

LES REVERSEMENTS DE FISCALITÉ À DESTINATION DES COMMUNES MEMBRES

Les **attributions de compensation** (AC) ont été créées par la loi n° 92 125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Ce mécanisme de reversement a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) opte pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (anciennement taxe professionnelle unique) et lors de chaque transfert de compétence au sein du bloc communal.

À travers ce mécanisme, l'EPCI a vocation à reverser à ses communes membres le montant des produits de fiscalité professionnelle perçus par cette dernière, l'année précédant celle de la première application du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique.

Si aucun transfert de compétence n'est réalisé, le montant de l'attribution de compensation reste figé chaque année pour les communes.

Il est à noter que le Conseil de l'EPCI et les conseils municipaux peuvent aussi décider d'une révision « libre » des attributions de compensation. Cette révision libre, qui s'entend dans l'absolu comme permettant de modifier librement les attributions de compensation, n'est plus aussi souple qu'auparavant. En effet, il faut pour pouvoir l'actionner, des délibérations concordantes du conseil communautaire/métropolitain et des conseils municipaux des communes intéressées, prises en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Le conseil de l'EPCI peut également décider de la révision unilatérale des attributions de compensation uniquement en cas de diminution des bases imposables (2° du V de l'article 1609 nonies C). Il s'agit d'une délibération à la majorité simple du

Conseil de communauté/métropolitain sans accord des communes.

Depuis la mise en œuvre de la TPU en 2001, la Commission d'évaluation des charges transférées s'est réunie à quatre reprises :

- En 2003 pour le nettoyage mécanisé sur l'ensemble des voies, espaces verts et arbres d'alignement de voirie, hors fleurissement,
- En 2005 pour l'entretien et la gestion du Palais des Congrès, de la piscine ronde de Nancy Thermal, du chenil-chatterie,
- En 2008 pour le transfert de propriété du parking Croix de Bourgogne,
- En 2016 pour la promotion du tourisme, y compris la création d'offices de tourisme.

En 2000, au moment de la mise en œuvre de la Taxe Professionnelle Unique, le montant de la dotation de compensation versée aux communes était de 46,6 M€. Pour 2021, le montant de la dotation de compensation est porté à un montant identique à celui de 2020, à savoir 41,01 M€.

Communes	2000	2021	Montants des Transferts
Art-sur-Meurthe	13 721	12 301	-1 420
Domartemont	9 452	6 018	-3 434
Essey-lès-Nancy	610 559	575 549	-35 010
Fléville-devant-Nancy	553 086	529 514	-23 572
Heillecourt	879 022	839 154	-39 868
Houdemont	762 398	748 517	-13 881
Jarville la Malgrange	594 399	576 878	-17 521
Laneuveville-devant-Nancy	1 424 027	1 411 136	-12 891
Laxou	2 064 008	2 053 551	-10 457
Ludres	2 545 289	2 463 316	-81 973
Malzéville	444 999	336 878	-108 121
Maxéville	2 107 608	1 961 697	-145 911
Nancy	25 310 806	21 052 400	-4 258 406
Pulnoy	505 674	485 087	-20 587
Saint Max	336 455	311 947	-24 508
Saulxures-lès-Nancy	201 081	180 823	-20 258
Seichamps	390 118	378 522	-11 596
Tomblaine	809 657	728 131	-81 526
Vandoeuvre-lès-Nancy	4 303 484	3 831 120	-472 364
Villers-lès-Nancy	2 715 575	2 523 999	-191 576
TOTAL	46 581 418	41 006 538	-5 574 880

La **Dotation de Solidarité Métropolitaine (DSM)** correspond à la redistribution partielle de l'accroissement du produit de taxe professionnelle depuis la mise en œuvre de la TPU. La DSM actuelle s'appuie à parts égales sur une triple logique : redistributive, protectrice et péréquatrice.

- Redistributive, car elle tient compte de la croissance des bases brutes de CFE (pour 50 % de l'enveloppe) constatée entre l'année précédente et l'année en cours.
- Péréquatrice, car elle tient compte des écarts de revenu par habitant (30 % de l'enveloppe) et des écarts de potentiel fiscal (20 % de l'enveloppe).
- Protectrice, car elle garantit a minima à chaque commune le montant perçu en n-1, tant que l'enveloppe globale de la DSC ne diminue pas.

Au cas particulier de l'année 2021, il n'est pas assuré que l'enveloppe progressera, compte-tenu des incertitudes liées à l'évolution des bases de CFE (cf. supra). Aussi, il est proposé de maintenir le montant de l'enveloppe. Budgétairement, elle sera toutefois diminuée car le service des autorisations d'urbanisme n'est plus imputé sur cette dotation.

En effet, en parallèle, la DSM tient également compte, pour les communes adhérant au service commun, du coût de la mutualisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme, conformément aux modalités de la délibération communautaire n° 29 du 22 mai 2015.

Le coût du service commun vient diminuer le montant de la DSM versée aux communes, à hauteur de 20 % du coût réel pour les communes de moins de 10 000 habitants et à hauteur de 80 % pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Cependant, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a rappelé que les effets financiers de la mutualisation des autorisations d'urbanisme devaient être imputés sur l'attribution de compensation et non sur la dotation de solidarité conformément à l'article L. 5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales. Ils peuvent également faire l'objet d'une refacturation aux communes.

Comme cela a été indiqué à la CRC, le coût du service commun évolue chaque année en fonction du type d'actes et du nombre d'actes instruits sur chaque territoire communal. L'intégration du coût du service commun aux attributions de compensations obligerait la Métropole à délibérer chaque année sur leurs modulations, mais ce n'est pas l'essence de cette dotation versée aux communes.

Elle se doit d'être reconduite d'office chaque année en l'absence de révision ou de nouveau transfert de compétences.

Pour ces raisons, la Métropole du Grand Nancy proposera, lors d'un prochain conseil de métropole, de refacturer le coût de ce service aux communes. Ainsi, à partir de 2021, les autorisations d'urbanisme feront donc l'objet d'une refacturation spécifique nécessitant de créer dans les budgets des communes adhérant au service commun une ligne de dépense dédiée.

Pour 2021, il est donc proposé d'inscrire 8,3 M€ correspondant uniquement au montant de la DSM.

LES REVERSEMENTS DE FISCALITÉ À DESTINATION DE L'ÉTAT

Les reversements intègrent la participation du Grand Nancy au **Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)**, inscrite à hauteur de 8,1 M€.

L'article 78 de la Loi de Finances pour 2010 a instauré la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et les fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR). Ces deux mécanismes, mis en œuvre à compter de 2011, concrétisent d'une part pour la DCRTP le principe de compensation intégrale du manque à gagner pour les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre résultant de la suppression de la taxe professionnelle et d'autre part pour le FNGIR l'écrêtement en cas de gain fiscal à l'issue de la réforme.

Les montants individuels attribués aux collectivités locales et à leurs groupements au titre de la DCRTP et du FNGIR sont déterminés à partir de la différence entre leur panier de ressources 2010 « avant réforme » et leur panier de ressources 2010 « après réforme ».

Le FNGIR est abondé par des prélèvements effectués sur les recettes fiscales des collectivités « gagnantes » de la réforme. Il est ensuite immédiatement réparti entre les collectivités « perdantes » sous la forme de versements de DCRTP.

Pendant une période fixée à 20 ans, les ressources fiscales de chaque commune et de chaque EPCI sont donc, selon le cas, diminuées d'un prélèvement au profit du FNGIR ou augmentées d'un reversement de DCRTP. Le tissu économique du Grand Nancy et le niveau des reversements de fiscalité du Département de Meurthe-et-Moselle ont eu pour conséquence de le faire figurer parmi les contributeurs du fonds de garantie.

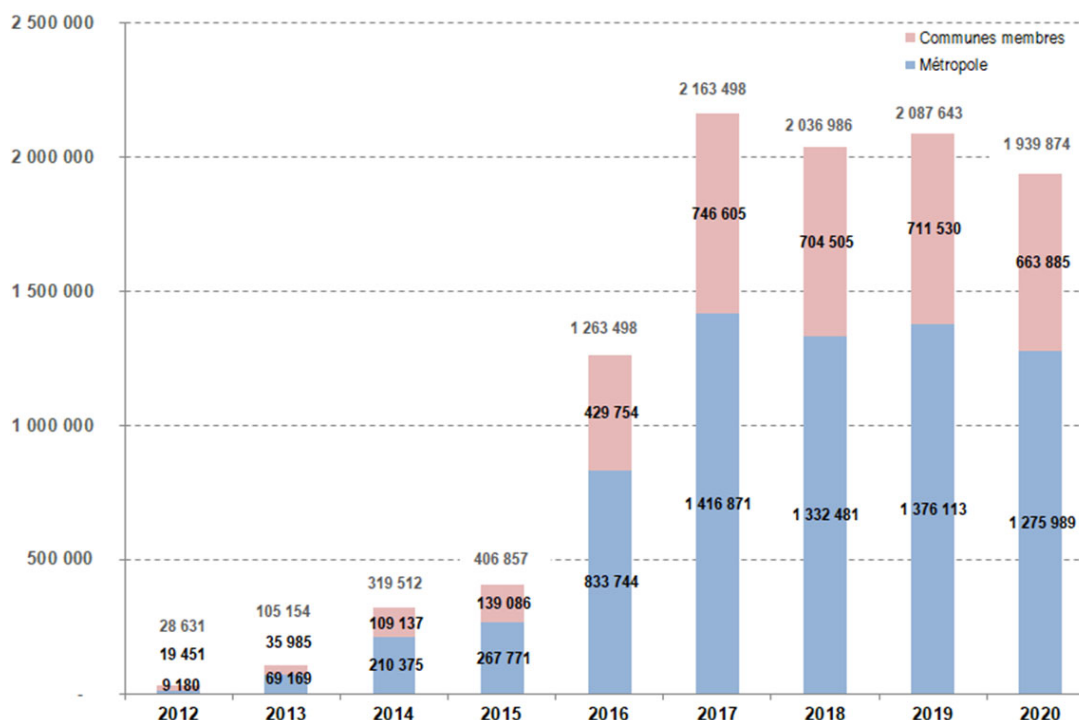
Toujours au titre des reversements, il est prévu la participation au **Fonds National de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC)**. Mis en place en 2012, le FPIC est un fonds de péréquation horizontale destiné à réduire les écarts de richesse entre des ensembles intercommunaux constitués des communes et de leur EPCI. Ce mécanisme est propre au bloc communal et organise une péréquation horizontale sans l'intervention de l'État. Il consiste à réaliser un prélèvement auprès des ensembles intercommunaux « riches » vers les ensembles intercommunaux moins favorisés. Pour 2021, le montant de l'enveloppe nationale est maintenu à 1 milliard d'euros comme les années précédentes.

Le FPIC est basé sur la comparaison d'indicateurs de richesse nationaux et locaux tels que le potentiel fiscal agrégé et le revenu par habitant. L'idée est de comparer la richesse d'un ensemble intercommunal composé des EPCI et des communes membres afin de le comparer aux moyennes de l'ensemble des collectivités.

Il tient également compte de l'évolution de la population et de la valeur de point relative à l'enveloppe du FPIC.

Depuis sa création, l'ensemble intercommunal du Grand Nancy est contributeur au fonds car il possède une richesse supérieure à 90 % de la richesse moyenne nationale. Cet indicateur détermine si le FPIC est un prélèvement ou un reversement pour la collectivité.

Le FPIC est très sensible à l'évolution des périmètres intercommunaux. La Métropole a pu le constater en 2016 et 2017. Ces augmentations de contributions étaient directement liées à des créations et à des fusions d'EPCI qui ont bouleversé la notion de richesse (création d'Aix Marseille et Grand Paris). Depuis lors, le FPIC semble s'être stabilisé autour de 2 M€ (cf. graphique ci-dessous).



Parallèlement, la suppression de la TH sur les résidences principales ainsi que l'allègement des impôts de production n'auront pas d'incidence sur le montant du FPIC 2021. Les effets sont attendus à compter de l'exercice 2023, puisque la Loi de finances 2021 prévoit un lissage dégressif des indicateurs de richesse entre 2022 et 2028, utiles à la définition de la richesse des territoires.

Pour ces raisons, il est prévu une stabilité de la contribution du Grand Nancy au FPIC proche de celle de 2020, soit 2 M€.

	2018	2019	2020	BP 2021
FPIC	2 036 986	2 087 643	1 939 874	2 000 000

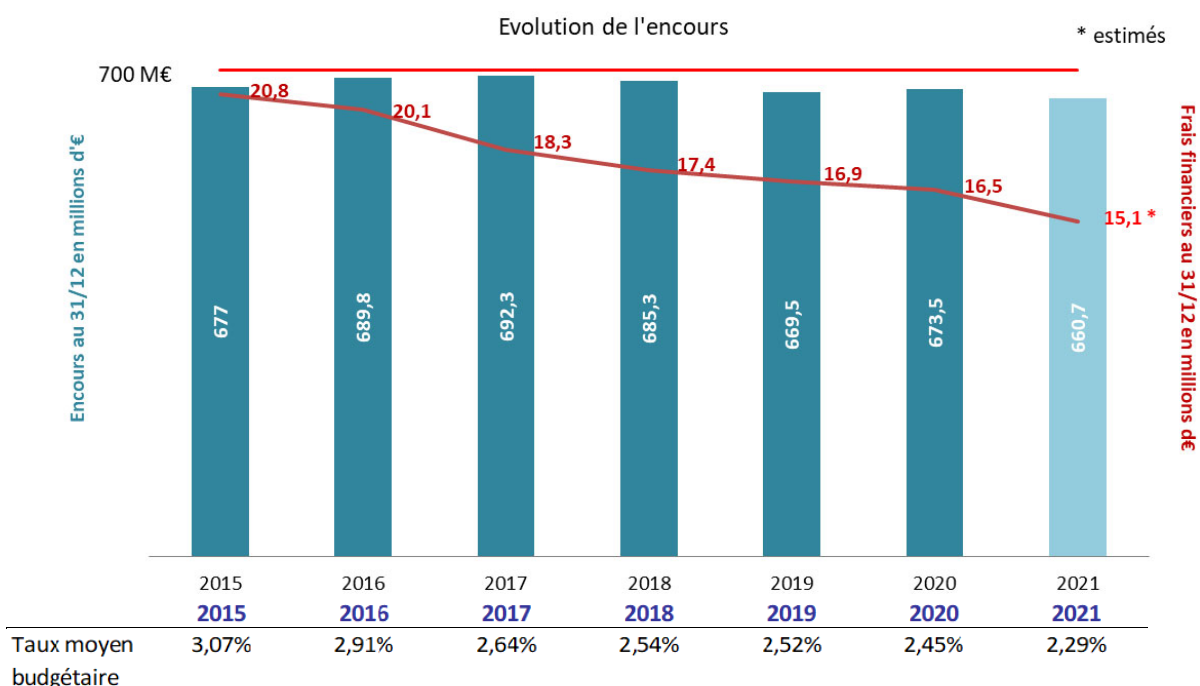
LES REVERSEMENTS DE TAXES À L'AGENCE DE L'EAU

Enfin, figurent dans le poste des reversements, les redevances acquittées par les usagers à travers la facture d'eau et reversées à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, pour qui ces ressources financières permettent de financer des actions de lutte contre les pollutions ou de préservation des ressources et de maintenir ou rétablir le bon état des milieux aquatiques. Un montant identique est porté en dépenses et en recettes du budget 2020.

LES FRAIS FINANCIERS : 15,3 M€

Les charges financières prennent en compte pour l'essentiel les intérêts des emprunts et de manière accessoire les intérêts de dettes à l'EPFL pour des opérations de portage et aux communes, suite aux transferts d'équipements ou de compétences intervenus antérieurement. Elles sont en diminution de 8 % par rapport à l'an dernier.

La mise en perspective de l'encours et des frais financiers payés permet de visualiser l'amélioration constante du taux moyen budgétaire de la dette entre 2015 et 2021.



Le taux moyen de la dette ressort à 2,29 % au 1^{er} janvier 2021 en diminution par rapport à 2020 (2,45 %). Cette amélioration du taux moyen est due à des indices euribor négatifs et à l'intégration dans l'encours d'emprunts à taux fixe compétitifs en 2020 entre 0,63 et 0,78 %.

La délibération présentée en accompagnement du vote du budget primitif 2021 fournit une analyse détaillée de la dette de la Métropole. Parmi les points marquants, on peut relever que :

- La Métropole du Grand Nancy a bénéficié de conditions de marché avantageuses en 2020 pour alimenter son programme d'emprunts 2021 ; en effet, 20 M€ ont d'ores et déjà été souscrits auprès de La Banque Postale sous la forme de

deux emprunts à 0,64 % et 0,8 % pour des durées respectives de 20 et 25 ans mobilisés mi-janvier 2021.

- Au regard de la classification « Gissler », 99,5 % des emprunts sont classés dans les catégories A1 et B1, considérées comme les plus sûres.
- La Métropole a pu une nouvelle fois couvrir tout son besoin d'emprunt en 2020, signe d'une attractivité importante auprès des établissements bancaires. Par ailleurs, la charge d'amortissement moyenne sur les cinq prochaines années donne une bonne lisibilité sur l'extinction de la dette et permet un pilotage fin des profils d'amortissement qui pourront être retenus.



LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses 2021 s'établissent à 241,667 M€ selon le détail ci-dessous :

	BP	reports	Total
Dépenses réelles	214 958 996	26 707 812	241 666 808
dépenses d'équipement (1) dont	137 703 686	26 707 812	164 411 498
dépenses directes	129 675 308	26 127 569	155 802 877
subventions d'équipement versées	6 398 130	225 268	6 623 398
opérations pour comptes de tiers	975 248	354 976	1 330 224
autres dépenses d'équipement	655 000	0	655 000
remboursement du capital des emprunts	62 255 310	0	62 255 310
dette directe	57 003 000	0	57 003 000
opérations de portage et divers	5 252 310	0	5 252 310
refinancement de la dette et CLTR	15 000 000	0	15 000 000

(1) les dépenses d'équipement intègrent une régularisation comptable de 0,4 M€

LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT : 164,011 M€

Détaillées dans la partie suivante, les dépenses d'équipement intègrent les dépenses engagées non mandatées de l'exercice 2020 et reportées sur 2021, soit 26,71 M€ qui s'additionnent aux propositions nouvelles de 2021, soit 137,30 M€ pour un montant total de 164,011 M€, en augmentation de 9,56 M€ par rapport à 2020. Ces deux montants peuvent être comparés puisque les prévisions antérieures intégraient de fait les reports dans les inscriptions nouvelles.



Libellé Pôle	Libellé A.P./C.R.	Montant BP	Montant reports	Total crédits votés
	ATTRACTIVITE CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE - CNR	2 456 145	303 087	2 759 232
	SPORT - LOISIRS - GRANDS EVENEMENTS	2 746 570	1 404 566	4 151 136
	SPORT PROFESSIONNEL	386 965	0	386 965
CULTURE, SPORTS, LOISIRS		5 589 680	1 707 653	7 297 333
	CENTRE DE CONGRES - PARC DES EXPOSITIONS	2 845 352	146 246	2 991 598
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 390 356	262 953	2 653 309
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		5 235 708	409 199	5 644 907
	ARTEM	3 064 630	6 407	3 071 037
	DEVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE	1 488 650	0	1 488 650
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, VIE ETUDIANTE		4 553 280	6 407	4 559 687
	GRANDS PROJETS URBAINS	9 361 000	178 552	9 539 552
MISSION DEVELOPPEMENT METROPOLITAIN		9 361 000	178 552	9 539 552
	AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE	695 376	75 693	771 069
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	776 000	0	776 000
	EQUIPEMENTS METROPOLITAINS	1 289 851	3 863 627	5 153 478
	INFORMATIQUE MUTUALISEE	1 914 500	343 416	2 257 916
	SIEGE DE LA METROPOLE	1 666 364	534 045	2 200 409
RESSOURCES		6 342 091	4 816 781	11 158 872
	AMENAGEMENTS SPECIFIQUES VOIRIE ET OUVRAGES D'ART	861 958	343 539	1 205 497
	ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	8 334 400	2 139 251	10 473 651
	CENTRES TECHNIQUES ET ACQUISITIONS DE VEHICULES	2 614 900	236 089	2 850 989
	CHAUFFAGE URBAIN	41 000	17 922	58 922
	DIVERSIFICATION DE LA RESSOURCE EN EAU	1 737 206	446 127	2 183 333
	EAU POTABLE	10 061 637	3 699 682	13 761 319
	ECLAIRAGE URBAIN	2 979 376	158 872	3 138 248
	ENTRETIEN DE LA VOIRIE ET DES OUVRAGES D'ART	10 623 197	924 338	11 547 535
	ESPACES VERTS ET NATUREL - MEURTHE	1 846 814	487 191	2 334 005
	GESTION DES DECHETS	5 730 575	0	5 730 575
	GRANDES INFRASTRUCTURES DE VOIRIE	2 415 167	1 522 635	3 937 802
	INCENDIE ET SECOURS	520 000	476	520 476
	LUTTE CONTRE LES INONDATIONS (EAUX PLUVIALES)	1 644 000	393 963	2 037 963
	MODERNISATION DE LA STEP DE MAXEVILLE	2 900 000	5 610 892	8 510 892
	NOUVEAU TRAMWAY	0	0	0
	PROGRAMMES ANNUELS DE VOIRIES SECONDAIRES	6 000 000	1 070 831	7 070 831
	PROJET GRAND NANCY THERMAL	8 557 700	54 601	8 612 301
SERVICES ET INFRASTRUCTURES		66 867 930	17 106 407	83 974 337
	COHESION SOCIALE	230 000	0	230 000
	GENS DU VOYAGE	962 377	1 324	963 701
	HABITAT-LOGEMENT	3 205 664	0	3 205 664
	NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOVATION URBAIN	1 728 180	286 822	2 015 002
	PROGRAMME DE RENOVATION URBAIN	1 757 389	140 300	1 897 689
	SECURITE PREVENTION DES RISQUES	410 672	36 449	447 121
Total SOLIDARITE ET HABITAT		8 294 282	464 895	8 759 177
	CIRCULATION - JALONNEMENT	1 089 556	0	1 089 556
	ECOLOGIE URBAIN	379 843	85 157	465 000
	ENERGIE ET CLIMAT	600 875	36 125	637 000
	NOUVEAU TRAMWAY	2 744 000	1 042 702	3 786 702
	PDU - MOBILITES	4 079 586	326 414	4 406 000
	PLANIFICATION URBAIN ET STRATEGIE FONCIERE	1 869 159	1 392	1 870 551
	STATIONNEMENT	2 435 790	70 151	2 505 941
	TRANSPORTS URBAINS	13 298 654	455 979	13 754 633
	URBANISME OPERATIONNEL	4 562 252	0	4 562 252
TERRITOIRES, MOBILITE, ENVIRONNEMENT		31 059 715	2 017 920	33 077 635
Total		137 303 686	26 707 812	164 011 498

LES DÉPENSES RELATIVES À LA DETTE : 77,25 M€

Au titre de la dette directe, ce poste concerne le remboursement du capital des emprunts mobilisés antérieurement auprès des banques (56,003 M€) et sur le marché obligataire (1 M€). Figure également une provision de 0,49 M€ au titre d'un emprunt « in fine » de 4,9 M€ sur 10 ans, contracté il y a 8 ans avec l'association des communautés urbaines de France.

À hauteur de 5,25 M€, les opérations de portage concernent des remboursements de capital auprès de EPFL dans le cadre de conventions financières dédiées à chaque opération.

Enfin, une provision de 15 M€ est portée au titre d'opérations de refinancement de la dette actuelle si des opportunités se présentent.





LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes 2021 s'établissent à 138,44 M€ (hors comptes de reprise d'excédant et d'affectation du résultat), selon le détail ci-dessous :

	BP	reports	Total
Recettes réelles	126 937 754	11 500 815	138 438 569
recettes affectées aux investissements dont	15 037 177	1 500 815	16 537 992
<i>subventions d'investissement</i>	8 980 377	1 026 431	10 006 808
<i>opérations pour comptes de tiers</i>	1 154 950	0	1 154 950
<i>autres recettes d'investissement</i>	539 610	474 384	1 013 994
<i>produit des cessions</i>	4 362 240	0	4 362 240
emprunts	83 400 577	10 000 000	93 400 577
refinancement de la dette et CLTR	15 000 000	0	15 000 000
FCTVA, Taxe d'Aménagement, amendes de police	13 500 000	0	13 500 000

LES RECETTES AFFECTÉES AUX INVESTISSEMENTS : 15,04 M€

Il s'agit de subventions et participations de tiers en vue de couvrir le programme d'investissements. Pour 2021, les aides financières les plus significatives attendues concernent :

- La participation de l'Agence de l'Eau à hauteur de 3,3 M€ pour la prise d'eau de Meurthe,
- Une participation de 1,050 M€ de la Région Grand Est pour le réaménagement et la valorisation du site Grand Nancy Thermal.

Il est également envisagé 4,4 M€ de cessions, dont 1,5 M€ au titre des terrains et bâtiments du marché de gros et 2 M€ au titre du crématorium.

LES EMPRUNTS : 83,4 M€

Il s'agit du montant inscrit au titre de l'emprunt d'équilibre, auquel s'ajoutent 10 M€ d'emprunts et reportés, soit 93,4 M€ au total, dont la mobilisation interviendra en fonction des consommations de crédits de dépenses sur l'exercice.

LE REFINANCEMENT DE LA DETTE : 15 M€

Comme chaque année, il est inscrit une provision de crédits en dépenses et en recettes pour permettre des opérations de gestion active de la dette.

LES AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 13,5 M€

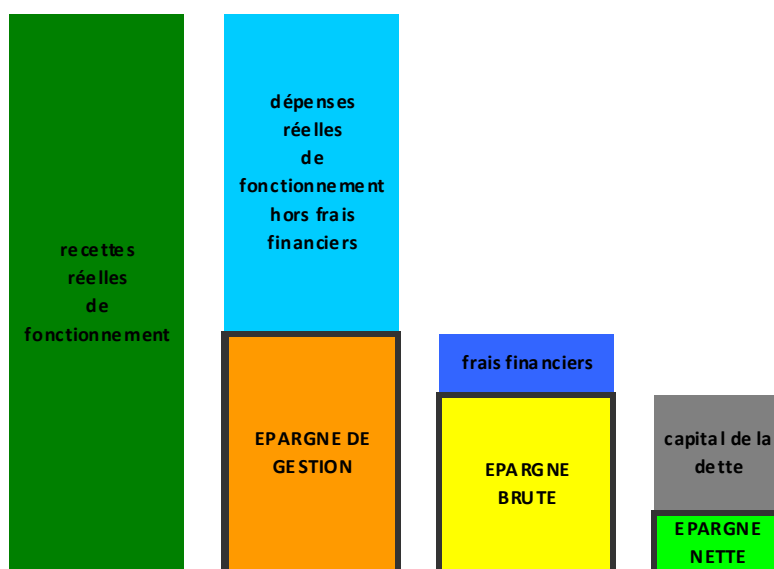
Il s'agit du FCTVA (10 M€), de la Taxe d'Aménagement (2 M€) et des amendes de police (1,5 M€).

À ces recettes, la Métropole du Grand Nancy s'engagera dans le cadre de l'accord de méthode conclu entre le Premier ministre Jean Castex et la présidente de France urbaine Johanna Rolland, reconnaissant la responsabilité majeure des grandes villes, agglomérations et métropoles dans la relance, les réponses aux enjeux de la transition écologique, la cohésion et la solidarité territoriale dans notre pays. Sur ces trois axes, des subventions spécifiques seront recherchées, notamment au titre du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), qui devrait être signé avant l'été.



LES RATIOS D'ÉPARGNE ET D'ENDETTEMENT

L'épargne brute, qui correspond aux flux de liquidités dégagés par l'activité courante de l'exercice, est le solde des recettes réelles de fonctionnement, fiscalité comprise, après règlement des dépenses de fonctionnement. Elle est caractéristique de la capacité à investir et à s'endetter (plus le niveau d'épargne sera élevé, plus une dette nouvelle sera absorbable).



Le rapport entre l'épargne brute et le stock de dette (encours) est quant à lui caractéristique de cette solvabilité ou capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années nécessaire pour éteindre la dette bancaire, à épargne brute constante.

Par rapport à 2020, et hors reprise des excédents antérieurs, l'épargne brute diminue de 19,1 M€, correspondant à 4,3 M€ de recettes en moins et 14,8 M€ de dépenses supplémentaires.

indicateurs d'épargne et de désendettement	BP 2020	BP 2021	évolution en %
recettes réelles de fonctionnement	435 742 945	431 482 049	- 0,98%
dépenses réelles de fonctionnement	357 040 996	371 882 574	+ 4,16%
Epargne brute	78 701 949	59 599 475	- 24,27%
remboursement du capital des emprunts	60 237 497	62 255 310	+ 3,35%
Epargne nette	18 464 452	-2 655 835	- 114,39%
encours au 1er janvier	673 475 406	660 732 691	- 1,89%
capacité de désendettement	8,6 ans	11,1 ans	

L'essentiel de la forte baisse de l'épargne brute concerne le budget annexe transports, dont l'épargne brute se contracte de 14,17 M€ en lien avec la progression des dépenses et la réduction des recettes tarifaires et fiscales (cf. supra).

Budget annexe transports	BP 2020	BP 2021	évolution en %
recettes réelles de fonctionnement	82 017 411	77 206 000	- 5,87%
dépenses réelles de fonctionnement	67 353 411	76 715 610	+ 13,90%
Epargne brute	14 664 000	490 390	- 96,66%

Comme par ailleurs, le remboursement du capital des emprunts progresse de 2 M€, l'épargne nette se contracte de 20,4 M€.

L'impact de la crise sanitaire sur les niveaux d'épargne est particulièrement lourd. En effet, avec 6,38 M€ de dépenses et 7,2 M€ de recettes en moins, l'épargne se contracte de 13,58 M€, soit plus de 70 % de la baisse budgétaire constatée. Le tableau ci-dessous synthétise les conséquences de la crise sanitaire sur les équilibres globaux.

indicateurs d'épargne et de désendettement	BP 2021	BP 2021 hors crise sanitaire
recettes réelles de fonctionnement	431,48	438,68
dépenses réelles de fonctionnement	371,88	365,50
Epargne brute	59,60	73,18
remboursement du capital des emprunts	62,26	62,26
Epargne nette	-2,66	10,92
encours au 1er janvier	660,73	660,73
capacité de désendettement	11,1 ans	9,0 ans

La reprise des résultats de l'exercice 2020 dès le budget primitif 2021 permet d'atténuer ces effets et de présenter une épargne nette positive.

indicateurs d'épargne après reprise des résultats (tous budgets)	BP 2020	BP 2021
recettes réelles de fonctionnement	435 742 945	463 070 266
dépenses réelles de fonctionnement	357 040 996	371 882 574
Epargne brute	78 701 949	91 187 692
remboursement du capital des emprunts	60 237 497	62 255 310
Epargne nette	18 464 452	28 932 382



(2)

**LES MOYENS
FINANCIERS
DES POLITIQUES
PUBLIQUES POUR
2021**

Les documents budgétaires des collectivités locales, issus des instructions comptables M57 propres aux métropoles ou M4, M43, M49 pour les budgets annexes, ne permettent pas aisément de disposer d'une lecture « consolidée » des efforts financiers consacrés aux politiques publiques ou à la gestion des diverses compétences.

Aussi, est-il proposé de s'affranchir de la distinction comptable habituelle, avec d'un côté les crédits de fonctionnement et de l'autre ceux d'investissement, pour faire état des crédits globaux 2021, soit **plus de 447 M€ dédiés aux compétences et politiques publiques du Grand Nancy**. Les dépenses prises en compte concernent :

- Pour le fonctionnement, les dépenses détaillées en partie précédente, et notamment les délégations de services publics et contrats d'exploitation, les fournitures, fluides, frais de maintenance, d'entretien et de prestations, les subventions, cotisations et participations versées, les frais de personnel affectés aux compétences...
- Pour l'investissement, les dépenses agrégées des propositions nouvelles et des reports (la liste détaillée des investissements est portée en annexe du présent rapport).

Les crédits consacrés aux différentes politiques publiques peuvent être ventilés en cinq grands axes d'intervention repris dans le tableau ci dessous, auxquels est ajouté le pilotage de l'action publique.

(en M€)

axes d'intervention	Fonctionnement	Investissement	Total
Attractivité et développement économique	15 034 741	19 592 894	34 627 635
Développement urbain - transition écologique	6 957 735	24 142 468	31 100 203
Services à la population	83 071 427	49 870 215	132 941 642
Vie sociale, habitat et solidarités	51 503 548	9 694 479	61 198 027
Mobilités	98 353 061	53 063 221	151 416 282
Pilotage de l'action publique	28 409 171	7 648 222	36 057 393
Total	283 329 683	164 011 498	447 341 181

Les commentaires sont portés dans les pages suivantes et le détail des investissements (par programme) est annexé en fin de partie 2.





ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (34,63 M€)

nature de dépenses	F	I	Total
Frais de personnel	137 017		137 017
Frais de structure	193 502		193 502
Coopérations territoriales	330 519		330 519
Frais de personnel	1 198 321		1 198 321
Construction nouveau Centre des Congrès		2 120 000	2 120 000
Développement d'un écosystème propice aux entreprises	4 490 370	1 983 637	6 474 007
Attractivité économique et touristique	2 071 500		2 071 500
Immobilier économique	1 067 805	1 107 642	2 175 447
Maintenance et gestion du Centre des Congrès	1 933 400	391 599	2 324 999
Maintenance gestion développement économique		338 030	338 030
Maintenance et gestion du Parc des Expositions	827 500	44 999	872 499
Réaménagement - revalorisation du site Grand Nancy Thermal	34 500	8 612 301	8 646 801
Recapitalisation SPL Destination Nancy		360 000	360 000
Restructuration du Parc des Expositions		74 999	74 999
Développement économique et touristique	11 623 396	15 033 207	26 656 603
Frais de personnel	172 216		172 216
ARTEM 1ère tranche-Ecole des Mines	92 560	128 362	220 922
ARTEM 2ème tranche - ENSA		388 912	388 912
ARTEM 3ème tranche		19 800	19 800
Contrats Enseignement supérieur Recherche		500 000	500 000
Maintenance de l'immobilier universitaire		88 650	88 650
Projets recherche innovation		900 000	900 000
Site ARTEM autres dépenses		2 533 963	2 533 963
Soutien Enseignement supérieur Recherche	579 530		579 530
Vie étudiante	370 000		370 000
Enseignement supérieur Recherche	1 214 306	4 559 687	5 773 993
Frais de personnel	620 495		620 495
Frais de structure	738 400		738 400
Grandes manifestations culturelles	95 225		95 225
Ingénierie	412 400		412 400
Innovation	1 866 520		1 866 520
Attractivité et développement économique	15 034 741	19 592 894	34 627 635

Les crédits consacrés à la coopération territoriale concernent essentiellement des cotisations à des structures à vocation européenne ou transfrontalière (Euroregion, Institut de la Grande Région, réseau eurocités, réseau Multicoolor ...) permettant d'affirmer la visibilité de la Métropole à cette échelle.

Une large part des dépenses de fonctionnement dévolues au **développement économique** est allouée aux aides à l'accueil et au développement des entreprises sous forme de subventions. En 2021, il s'agit de poursuivre l'effort au titre des mesures d'urgence liées à la crise COVID (1 M€ pour les aides aux loyers et 20 k€ pour la plateforme de marché locale).

Une enveloppe de 0,4 M€ est prévue pour la création d'une agence de développement économique à l'échelle du bassin économique métropolitain. La Métropole doit pouvoir s'appuyer sur une ingénierie efficace et coordonnée afin d'accompagner en proximité tout type d'entreprise à chaque étape de sa vie économique. Venant en appui aux politiques de développement économique des intercommunalités, l'agence en cours de création doit permettre de créer des synergies favorables à la relance économique, de renforcer les capacités de développement endogène et d'accroître l'attractivité et la renommée du territoire. Elle s'appuiera sur un outil opérationnel dédié à l'innovation (Grand Nancy Innovation) avec lequel une coordination plus étroite sera recherchée pour 2022 dans une optique de lisibilité de l'action économique et d'optimisation de l'utilisation des moyens publics.

Sont également portés les crédits relatifs à la gestion de l'immobilier économique et des grands équipements gérés sous forme de DSP : Centre des congrès, Parc de expositions, Aéroport.



L'enveloppe d'investissement pour le Centre de Congrès et le Parc des expositions regroupe les travaux d'entretien destinés au bâtiment Prouvé pour lequel une provision est prévue en cas de travaux à engager relevant des responsabilités du propriétaire et les crédits réservés pour la maintenance sur le Parc des expositions en cas de nécessité.



Dans le cadre de l'opération de construction du Centre de Congrès Prouvé, le chantier a rencontré d'importantes difficultés, principalement dues à l'entreprise de gros œuvre et aux manquements du maître d'œuvre à ses obligations. L'absence de suivi de levée des réserves émises à la réception par le maître d'œuvre, ainsi que les dysfonctionnements apparus dès la livraison du bâtiment et après la réception (problèmes d'étanchéité notamment), ont conduit au lancement de plusieurs expertises judiciaires. Les parties se sont rapprochées et se sont entendues sur les termes d'un protocole transactionnel qui a été présenté au Conseil métropolitain du 8 octobre 2020 autorisant le mandataire du Grand Nancy à signer le présent accord. Ainsi, un travail de recalage des crédits par année a été réalisé pour tenir compte du décalage des travaux d'étanchéité qui ont fait l'objet d'études en 2020, pour être réalisés en 2021.

Une nouvelle opération de recapitalisation de la SPL Destination Nancy est programmée sur l'exercice 2021 et un crédit de 0,36 M€ est prévu à cet effet.

Pour relancer une économie mise à l'arrêt, la Métropole souhaite développer le patrimoine productif en soutenant l'entrepreneuriat local et en misant sur une reconnexion des demandes et consommations locales. Dans cette perspective, la Métropole du Grand Nancy s'est engagée à soutenir en direct des entreprises et des projets entrepreneuriaux locaux visant à ré-enraciner et à diversifier la production sur le territoire, en s'appuyant sur les ressources stratégiques métropolitaines.

Ces soutiens s'inscrivent dans le cadre de conventions à finaliser avec la Région Grand Est, chef de file du développement économique selon la loi NOTRe. Ils visent à développer les entreprises et l'entrepreneuriat métropolitains afin de répondre aux besoins locaux, à renforcer l'ancrage local des unités de production, à diversifier l'emploi local, à réduire la dépendance de la Métropole aux ressources extérieures et ainsi à réduire son empreinte environnementale. Il s'agit par ailleurs d'accompagner la montée en gamme du tissu économique métropolitain en complétant les chaînes de valeur, en renforçant son système alimentaire local et en développant les « exportations » métropolitaines. Une enveloppe est ainsi constituée sur 2021, permettant d'octroyer des subventions d'équipements pour ce type de projets entrepreneuriaux.

Cette démarche sera appuyée et renforcée par le projet de « Rungis local ». Portant la reconfiguration du système alimentaire et la structuration des filières locales (agricoles, horticoles, agro-alimentaire, logistique, conditionnement, « foodtech »...), ce projet doit permettre en retour d'investir les synergies entre l'alimentation et les autres politiques publiques (aménagement, emploi, santé publique, éducation, énergie-climat...), de proposer en ses lieux de nouvelles fonctionnalités aux acteurs de l'alimentation (économiques, sociaux) et d'imaginer de nouvelles « interfaces » sur le territoire, elles-mêmes porteuses de nouveaux modèles économiques.

Dans la foulée de la création de Grand Nancy Innovation (SEM Henri Poincaré), la redynamisation technopolitaine, sur les sites de Brabois et de Rives de Meurthe, se poursuivra en 2021. Les projets de Maison de l'innovation Technopolitaine (MIT) et de bâtiment Totem de la French Tech structurent la démarche. La construction de la MIT sur le Technopôle de Brabois vise à reconstituer une offre d'hébergement moderne adaptée aux entreprises en développement, d'accueillir les services d'accompagnement et d'ingénierie de l'innovation (Grand Nancy Innovation, Grand ENov...) et de disposer d'un espace de rencontres, vitrine de l'écosystème d'innovation. Le programme de cette opération prévoit la construction d'un bâtiment neuf d'une surface de l'ordre de 2 700 m² de surfaces de plancher, pour un démarrage des travaux prévu à l'automne 2021.



Par ailleurs, face au succès de la pré-commercialisation des espaces du bâtiment Totem situé sur les Rives-de-Meurthe pris à bail en l'état de futur achèvement par le Grand Nancy auprès de Solorinvest suite à la délibération n° 14 du Conseil métropolitain du 18 octobre 2018, il a été décidé au Conseil métropolitain du 12 novembre 2020 de prendre à bail des espaces supplémentaires au sein de ce même bâtiment afin de répondre aux besoins des start-up locales. Il faut préciser que le cahier des charges du label Métropole French Tech attribué au projet LORNTech porté par le Sillon Lorrain, en collaboration avec le Grand Nancy, demandait notamment de disposer d'un bâtiment dédié (appelé « bâtiment Totem »), lieu incontournable d'animation et de rassemblement de l'écosystème numérique. Aussi, une enveloppe de crédits est prévue afin de pouvoir agencer et équiper ces espaces de bureaux en réseau internet et bornes WIFI.

En parallèle, les entreprises du territoire peuvent toujours compter sur l'immobilier économique du Grand Nancy, qui poursuit la maintenance et la gestion des sites suivants, offrant diverses solutions d'hébergement aux sociétés grand nancéiennes : Médiaparc pour les entreprises du domaine des technologies de l'information, la plateforme Sciences du vivant et de la Santé (SVS) à Brabois offrant ses services aux entreprises du secteur de la santé, les ateliers artisanaux de Pulnoy pour les artisans.

Par délibération du Conseil métropolitain du 28 juin 2019, la société SAS « Les Constructeurs Réunis » (LCR) a été retenue pour la signature d'une promesse de vente du marché de gros, situé sur les communes de Vandœuvre-lès-Nancy et Hillecourt, suite à sa proposition d'achat pour un montant total de 4,5 M€ HT net vendeur. Cette cession concerne le bâtiment administratif, les Entrepôts 1 et 2, ainsi que la Halle marchande, ce dernier bâtiment étant cédé ultérieurement. Le projet LCR de restructuration complète va doubler la surface construite car il est prévu des cellules artisanales pour les très petites entreprises. Les entrepôts 1 et 2 devront être libérés d'ici mars 2021. Certains des occupants seront réinstallés provisoirement dans la halle marchande. Une inscription de 1,5 M€ est prévue en 2021 en recettes.

Composante du Territoire à Enjeux des Plaines Rive Droite, le site de la Plaine Flageul, situé à Tomblaine, représente une surface de 42,5 ha. Cette zone a été identifiée comme ZACOM (Zone d'Aménagement COMmercial) dans le cadre des orientations arrêtées lors de l'élaboration du SCOT Meurthe-et-Moselle Sud.

La Métropole souhaite impulser une dynamique d'ensemble visant à développer un grand pôle d'activités, de sports et de loisirs sur le site de la Plaine Flageul à Tomblaine. L'enveloppe de crédits est réservée en vue de recruter un AMO afin d'accompagner la réalisation du projet de pôle métropolitain de Sports et de Loisirs de la Plaine Flageul à Tomblaine (délibération n° 4 du 21/09/19).

Sur le site aéroportuaire, les crédits 2021 permettront de poursuivre l'acquisition de parcelles en vue de la rationalisation du périmètre aéroportuaire, la mission d'AMO avec Solorem de commercialisation des parcelles non vendues à l'issue du contrat de concession clos aujourd'hui (Frocourt, Tronc qui fume notamment) et la participation du délégant aux travaux d'investissement assumés par le délégataire de service public la SASU Aéropôle du Grand Nancy, notamment les travaux de réhabilitation de la station d'avitaillement et d'allongement de la piste d'atterrissage-décollage.

Enfin, s'agissant du projet Grand Nancy-Thermal, les crédits de paiement 2021 intègrent principalement le troisième versement de la subvention d'investissement au délégataire (8,32 M€).

Les crédits de fonctionnement alloués à ***l'enseignement supérieur et au soutien à la formation et la recherche, ainsi qu'à la vie étudiante***, traduisent le soutien de la Métropole au développement universitaire et englobent également la gestion d'équipements tels que l'Université de la Culture Permanente ou la galerie du campus ARTEM.

Les crédits d'investissement concernent principalement le site ARTEM. Avec l'installation en 2017 des derniers établissements d'enseignements supérieurs (ICN Business School, ISAM/IAE) et du pôle multi-services du CROUS, de la Maison des Étudiants avec espace de création et diffusion et la finalisation en 2018 des derniers aménagements urbains sur l'intérieur du site (rue de l'École de Nancy jusqu'au boulevard d'Haussonville), le campus universitaire ARTEM est désormais finalisé. L'immeuble de bureaux et de commerces situé sur la place de Padoue, à l'entrée du Campus Artem a été livré en octobre 2020, ce qui permet la réalisation, depuis quelques mois, des aménagements définitifs de la place de Padoue.

Par ailleurs, la réalisation des autres établissements d'enseignement prévus en complément du campus universitaire avance normalement. Le collège, permettant d'accueillir environ 400 élèves, est en cours de construction par le Département de Meurthe-et-Moselle et son équipe de maîtrise d'œuvre conduite par l'agence MU Architecture.

Son ouverture est prévue pour la rentrée 2022. Le centre d'enseignement et de promotion des métiers de l'alimentaire (CEPAL) sera, quant à lui, réalisé par la Région Grand Est d'ici au second semestre 2022. Le permis de construire a été délivré le 5 novembre 2020 et les travaux devraient pouvoir commencer au début de l'année 2021.

Conformément aux engagements pris par la Métropole et SOLOREM vis à vis du Département et de la Région dans le cadre de la réalisation de ces 2 projets, SOLOREM va réaliser en 2021 un parking mutualisé de 53 places à l'arrière du futur collège et qui comprendra 30 places destinées au CEPAL et 15 places destinées au collège. Dans ce cadre, le Grand Nancy participera à hauteur de 2,5 M€ en 2021 au financement des équipements publics du site.

S'agissant du développement universitaire et de la vie étudiante, en rappelant que le Grand Nancy accueille 52 000 étudiants et une communauté universitaire de 6 000 personnes, il est prévu une enveloppe de subventions correspondant aux dépenses engagées dans le cadre du Pacte d'innovation État-Métropole, notamment le financement d'un certain nombre de chaires industrielles (recherches en matériaux, santé...). Ces partenariats sont noués jusque 2021 pour la plupart. Le budget 2021 est de 0,900 M€.



Ces soutiens aux projets de recherche et de développement en innovation, portés principalement par des laboratoires publics, notamment en matériaux, santé, numérique, géosciences ou sciences humaines, en lien ou non avec des entreprises du territoire, seront poursuivis.

Il est à noter que ces programmes, alliés au Pôle d'entrepreneuriat étudiant et à l'incubateur lorrain ont, par exemple, généré en santé 2 start up : Inotrem et Stemlnov.

Au titre de la maintenance de l'immobilier universitaire, sont réservés des crédits pour des travaux éventuels sur le site ARTEM. S'agissant de l'Université de la Culture Permanente, accessible à tous sans condition particulière, qui occupe des locaux du Grand Nancy, place de la Croix de Bourgogne à Nancy, des crédits de maintenance seront également mobilisés pour ce bâtiment sur la période.

La Métropole s'est aussi engagée en faveur de la rénovation des logements étudiants aux côtés du CROUS et dans le cadre du Plan de Relance et a délibéré pour apporter 1 M€, soit 0,5 M€ en 2021 et 0,5 M€ en 2022, pour la rénovation d'une première tranche du site de Monbois, l'opération étant chiffrée de manière prévisionnelle à 12 M€ (délibération du 21 janvier 2021).

En vie étudiante, la Métropole poursuivra ses efforts pour accompagner les étudiants dans la crise : coordination de l'aide alimentaire, aides aux loyers et coordination pour trouver des chambres sur une courte durée pour les examens par exemple, soutiens à la santé globale et mentale, coordination pour les jobs, stages et lieux d'apprentissage, insertion professionnelle, précarité menstruelle, aides au premier équipement dont le numérique, participation aux réflexions nationales pour un observatoire de la santé des étudiants, pour un soutien financier étudiant, ...

Avec le CROUS, l'Université de Lorraine et les écoles hors UL, avec le Conseil de la Vie étudiante, les associations et les syndicats étudiants, la Métropole travaille à mettre en place des mesures de soutien pour faire face à la crise, mais aussi à moyen terme pour bâtir, avec les étudiants et pour eux, une Métropole étudiante attractive et accueillante.

Enfin, et sans incidence financière, la Métropole a mis en place un Comité Stratégique Université-Recherche-Santé, piloté par Jean-Yves Le Déaut pour que 30 scientifiques, doctorants et fondateurs de start-up, contribuent aux réflexions sur les défis métropolitains et aident la collectivité à mettre en place les meilleures politiques publiques.

Enfin, les crédits dédiés à **l'innovation** concernent diverses participations ou cotisations dont les principales sont le Sillon Lorrain, la Multipôle Sud 54 et France Urbaine.





DÉVELOPPEMENT URBAIN, HABITAT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE (31,10 M€)

nature de dépenses	F	I	Total
Frais de personnel	1 660 017		1 660 017
6ème P.L.H.		100 000	100 000
Acquisitions foncières - Emplacements réservés		357 051	357 051
Autres territoires à enjeux		1 522 772	1 522 772
Centres commerciaux		1 216 800	1 216 800
Espace Thiers	30 100	140 000	170 100
Etudes ingénierie territoriale		573 916	573 916
Etudes requalification urbaine	57 930	140 000	197 930
Etudes et travaux chauffage urbain	13 000	58 922	71 922
Nancy Grand Coeur		8 725 636	8 725 636
Parc HLM		2 131 000	2 131 000
Parc privé	153 355	965 000	1 118 355
Partenariat EPFL	133 884	849 500	983 384
Plaines Rives droites		1 697 600	1 697 600
Plans locaux d'urbanisme		524 000	524 000
Quartiers prioritaires	101 931	680 889	782 820
Quartiers prioritaires (ANRU2)		2 015 002	2 015 002
Rives de Meurthe		1 262 700	1 262 700
Secteur Sud-Est		79 180	79 180
Subventions	2 456 730		2 456 730
Travaux maintenance autres bâtiments	47 000		47 000
Développement urbain	4 653 947	23 039 968	27 693 915
Frais de personnel	1 222 829		212 928
Actions en faveur du développement durable	277 404	617 000	894 404
Aides aux énergies renouvelables	550 000	20 000	570 000
Ecologie urbaine	240 325	310 000	550 325
Espaces naturels sensibles		90 000	90 000
Natura 2000 Plateau de Malzéville		65 000	65 000
Parc privé	13 230	500	13 730
Transition écologique	2 303 788	1 102 500	3 406 288
Développement urbain - transition écologique	6 957 735	24 142 468	31 100 203

Au titre du **développement urbain et de l'habitat**, une large part des crédits de fonctionnement se rapporte aux frais de personnel et à la subvention annuelle versée à SCALEN, dont le programme partenarial sera approuvé lors de ce même conseil du 25 mars.

Pour l'essentiel, le programme partenarial aborde des thématiques et échelles de travail qui contribuent à la réflexion stratégique et opérationnelle de la Métropole du Grand Nancy. Il porte sur la planification urbaine, dont le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat et Déplacement (PLUiHD), sur les grands projets urbains, l'habitat, la santé, et les missions d'observations indispensables à la bonne connaissance des enjeux territoriaux.

Des subventions diverses (agence locale de l'énergie, un toit 2, Union et Solidarité, Union Nationale de la Propriété Immobilière...) complètent les crédits.

Les crédits d'investissement concernent les projets urbains qui intègrent les projets d'études dédiés au développement urbain et économique du territoire, la politique de l'habitat et de la rénovation urbaine et l'urbanisme opérationnel dont la politique foncière.

Des études spécifiques sont conduites dans le cadre du PLUiHD pour préciser les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) territoriales, identifier le potentiel patrimonial et conduire une évaluation environnementale.

Un règlement de Publicité Local Intercommunal est en cours d'élaboration ainsi qu'un plan de gestion UNESCO.

Il a été acté par délibération du 17 décembre 2020 le recrutement d'une maîtrise d'œuvre sur le quartier Nancy Quartier Gare pour mobiliser les compétences nécessaires en matière d'urbanisme, de mobilités, d'économie, de paysage, de transition écologique, et d'environnement et de concertation. La maîtrise d'œuvre aura pour mission de définir un projet urbain ambitieux avec la réalisation d'un plan stratégique d'aménagement et de développement sur le secteur qui concentre des atouts particuliers pour le développement métropolitain.

Il a été décidé de poursuivre la démarche de cohérence urbaine engagée sur le secteur Rives de Meurthe Nord, au regard de son fort potentiel d'aménagement. Cette démarche s'inscrit dans le calendrier de la construction de la nouvelle cité judiciaire programmée sur l'ancien site industriel ALSTOM.

La mission confiée à Intensités, sur une durée de huit ans, vise notamment à l'élaboration « d'un plan guide » définissant le parti d'aménagement et de programmation sur le secteur considéré, l'élaboration des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) destinées à être intégrées dans le PLUi en cours d'élaboration, qui devront prendre en compte le site ALSTOM élargi et le site des Grands Moulins, la définition d'un schéma directeur d'aménagement détaillé précisant le bilan prévisionnel d'aménagement des ALSTOM et Mac Mahon, propriétés du Grand Nancy.



Dans la même veine que sur le secteur Rives de Meurthe Nord, un nouveau contrat de maîtrise d'œuvre urbaine a été signé pour le Technopôle Henri Poincaré qui intègre le plateau de Brabois. La mission a été confiée à Reichen et Robert et associés, architecte mandataire sur une durée de 8 ans pour un montant de 1,17 M€ HT. La mission est d'élaborer un nouveau schéma directeur, d'aménagement et de programmation, de préciser les Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLUiHD en cours d'élaboration, d'apporter une mission de conseil pour la réhabilitation des bâtiments du parc d'activités et une maîtrise d'œuvre d'infrastructure correspondant à un budget prévisionnel de travail de 8 M€ HT pouvant être réalisés sur la période 2022/2027.

En matière d'habitat, la politique vise à disposer d'un outil de planification stratégique et opérationnel.

Le 6^e Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté en 2011, a été actualisé en 2017. Il arrive à échéance le 31 décembre 2022. Le Conseil a décidé, en sa séance du 12 novembre 2020, de lancer l'élaboration d'un nouveau PLH dénommé « Programme Métropolitain de l'Habitat » (PMH), qui tiendra donc lieu de PLH jusqu'à l'approbation du PLUi HD programmé mi 2023 et sera le support juridique indispensable de la délégation des aides à la pierre.

Le premier enjeu du diagnostic du PMH sera de définir les besoins en logements. Le deuxième enjeu inhérent à l'élaboration du PMH est lié aux équilibres résidentiels et à la contribution de la politique locale de l'habitat à la mixité sociale. Enfin, le troisième enjeu porte sur le devenir et la qualité du parc existant.

L'un des objectifs du 6^e PLH est d'améliorer l'état du parc privé existant. De même, le Grand Nancy est délégataire de compétences depuis 2005, délégation renouvelée en 2018 jusqu'en 2023. La Métropole a par ailleurs lancé sa démarche de « Programme métropolitain de l'habitat » par délibération du Conseil métropolitain du 12 novembre 2020.

Un Programme d'intérêt général (PIG) « Agissez pour votre logement » a été lancé à compter du 1^{er} janvier 2021, couvrant l'ensemble du périmètre du Grand Nancy et pour une durée de 5 ans. Le PIG vise la mise en place d'un dispositif d'assistance technique, administrative et juridique, associée à des aides financières pour inciter les propriétaires des communes du Grand Nancy à améliorer l'état des logements du parc privé de l'agglomération, en conformité avec les orientations de l'Anah.

Ainsi, l'enveloppe 2021 permettra de financer d'une part ce nouveau dispositif et d'autre part les études générales de l'habitat, les enveloppes financières déléguées par l'État au titre du parc HLM, le programme d'actions en faveur du parc de logements au titre du parc privé, dont les priorités portent sur des thématiques telles que la lutte contre la précarité énergétique, le développement durable, l'autonomie des personnes âgées ou handicapées ou encore l'habitat indigne et très dégradé.

Pour répondre à toutes les questions liées à la politique locale de l'habitat, au développement durable et aux déchets, la Métropole du Grand Nancy dispose d'un lieu unique: La Maison de l'Habitat et du Développement Durable. Ses missions sont d'informer, de conseiller et d'orienter les usagers en s'appuyant sur ses différents partenaires dont la SPL Grand Nancy Habitat qui accompagne, pour le compte de la Métropole, les grands nancéiens dans le cadre des travaux de réhabilitation de leurs logements, La MHDD participe également à des salons et événements pour renseigner les habitants du Grand Nancy.

Au titre de la rénovation urbaine, le Grand Nancy a mené depuis 2004 l'un des plus importants projets de rénovation urbaine (P.R.U.) de France. Il a concerné 7 sites pour un investissement global de 530 M€, dont 85 M€ apportés par la Métropole. Fruit d'une performance collective des 20 communes de l'agglomération et de l'ensemble des partenaires, le projet, aujourd'hui en phase d'achèvement, a été à la croisée des grandes politiques publiques et des démarches de territoire, dans une logique durable et solidaire. Les dépenses à venir seront principalement consacrées au centre commercial La Cascade, au Plateau de Haye et quartiers prioritaires Plateau et Jartom.



Valorisé à hauteur de 2,01 M€ au BP 2021, le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPRU) 2017-2029, dans la continuité du PRU précité, a retenu le Plateau de Haye à Laxou, Maxéville et Nancy et les Provinces à Laxou, parmi les 200 quartiers d'intérêt national. Le quartier Haussonville - Les Nations à Nancy et Vandœuvre-lès-Nancy est sélectionné au titre des quartiers d'intérêt régional.

Le NPRU sur le site du Plateau de Haye accompagnera l'urbanisation du secteur délimité par la copropriété de la Bergamote et le parc de Gentilly. Il favorisera les échanges est-ouest et la diversification de l'habitat, en lien notamment avec la poursuite de la transformation du Cèdre Bleu et du Tilleul Argenté. L'activité économique sera également valorisée avec la poursuite des opérations sur les Tamaris et les Ombelles. Les liaisons entre le Plateau et les quartiers périphériques seront renforcées.

Le projet des Provinces doit permettre d'ouvrir le quartier sur le reste de la ville. L'armature commerciale sera restructurée par la création d'un nouveau centre commercial et le cadre paysager sera valorisé.

Enfin, le projet quartier Haussonville - Les Nations à Nancy et Vandœuvre-lès-Nancy se propose de poursuivre le changement du quartier par l'aménagement de l'avenue Jeanne d'Arc, intégrant la démolition de l'ancien centre commercial et la création d'un nouveau pôle commerçant. Une nouvelle place publique sera également aménagée, tandis que le cadre paysager sera valorisé pour accompagner la démolition de 280 logements sur les secteurs de Vand'Est et Étoile.

En matière d'urbanisme opérationnel, le Grand Nancy a engagé un certain nombre de ZAC.

La ZAC Nancy Grand Cœur, qui intègre le périmètre de réflexion de l'étude urbaine Nancy Quartier Gare, reste à aménager à hauteur de 30 %.

La Métropole et le Service départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe et Moselle (SDIS 54) ont engagé d'un commun accord l'étude de regroupement des casernes de sapeurs-pompiers Joffre à Nancy et de Tomblaine sur un nouveau site. La délocalisation de la caserne Joffre à Nancy répond aux objectifs d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Nancy Grand Cœur portée par le Grand Nancy et la création d'un nouvel équipement regroupant les casernes Joffre à Nancy et de Tomblaine qui vise des gains économiques et des améliorations fonctionnelles des services d'incendie et de secours.

Celle-ci sera implantée avenue du XXème Corps à Nancy sur les parcelles acquises par la Métropole du Grand Nancy auprès de la Ville de Nancy en septembre 2019, représentant au total une surface de 11 340 m². Le budget estimatif de l'opération, hors foncier, est de 19 M€ TTC (valeur décembre 2016). Déduction faite du fonds de compensation de la TVA auquel est éligible la Métropole en tant que maître d'ouvrage public de cette opération et du financement du SDIS 54 au coût de construction qui a été fixé à 5,88 M€, somme gagée sur les économies d'exploitation et de maintenance permises par l'opération. Le financement en propre par le Grand Nancy devrait s'établir à 11,7 M€.

La ZAC Biancamaria constitue un nouvel éco-quartier à vocation mixte résidentiel et économique. Ce projet urbain a été conçu, selon des principes d'aménagement, visant à privilégier la qualité de l'environnement et l'optimisation des fonctionnalités de la vie quotidienne, notamment en termes de mobilité et de détente. La ZAC présentera des dépenses liées à la remise d'équipements.



Sur Plaines Rive droite, les dépenses comprennent les dépenses relatives aux remises d'équipements publics des ZAC de la Haie Cerlin et de la Louvière, qui n'interviendront pas avant 2021. Elles comprennent également ceux de la Z.A.C. « Bois-la-Dame », dont les travaux d'aménagement du cœur de quartier (la tranche 2A) et de construction par la Ville de Tomblaine du « groupe scolaire - multi-accueil petite enfance », se sont poursuivis en 2020 et devraient permettre des livraisons et ouvertures échelonnées entre le printemps et la rentrée 2021. Elles comprennent enfin les études pré-opérationnelles à mener sur le site des Casernes Kleber à Essey-Lès-Nancy.

La ZAC Austrasie à Nancy présentera des dépenses de remises d'équipements publics et la ZAC Artem à Nancy présentera quant à elle des avances pour remise d'équipements.



Enfin, pour la ZAC de Brabois qui s'étend sur une superficie de 330 ha, une procédure de consultation doit être engagée en vue d'attribuer un nouveau contrat de concession s'appuyant sur l'évolution des études menées sur la refondation du Technopôle dans la mesure où le présent contrat de concession a pris fin le 30/06/2019.

Pour mener à bien l'ensemble des projets urbains, le Grand Nancy conduit à la fois des opérations foncières et de dépollution.

Des conventions de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle permettent à l'E.P.F.L., dans le cadre d'un partenariat historique, d'enclencher une action foncière sur des sites (acquisitions amiables, exercice du droit de préemption urbain, mise en œuvre d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique si nécessaire).

La Métropole procède ainsi à des acquisitions foncières, selon les opportunités mises sur le marché dans le cadre des emplacements réservés inscrits aux P.L.U. (pour des projets de voirie, d'espaces ou d'équipements publics), dans le cadre de l'exercice de son droit de priorité (vente des établissements publics de l'État ou d'autres collectivités) ou de sa participation à la politique E.N.S. du département.

Des études de requalification urbaine sont également menées en partenariat avec l'EPFL et les communes, en vue de la remise à niveau des futurs sites de renouvellement urbain (traitement des espaces dégradés).

Le Grand Nancy engage des études et diagnostics préalables pour qualifier précisément les caractéristiques du site et les exigences en matière environnementale, patrimoniale et urbaine. C'est ainsi que, dans le cadre de son partenariat avec Solorem par exemple, elle conduit les études de dépollution sur le futur site d'implantation de la Cité Judiciaire à Alstom.

Enfin, au titre du chauffage urbain, l'activité gérée par le Grand Nancy fait l'objet d'une double délégation de service public à la société S.E.E.V. (Services Énergétiques et Environnementaux de Vandœuvre) pour le chauffage urbain de Vandœuvre et à la société ESTIA pour le chauffage urbain du Grand Nancy, hors Vandœuvre et sa périphérie. Les deux délégataires disposent de moyens de production comportant des chaufferies fonctionnant au bois, avenue Jeanne d'Arc et sur le plateau de Brabois à Vandœuvre pour le premier et rue Victor en Rives de Meurthe et sur le Plateau de Haye à Nancy pour le second. Le budget prévoit des études et assistances techniques nécessaires dans le cadre de ces contrats.

Dans le domaine de la **transition écologique**, les crédits de fonctionnement concernent le versement de subventions (ATMO Grand Est, Agence Locale Énergie, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement...) et les aides octroyées par le Grand Nancy qui œuvre depuis de longues années en faveur de la transition énergétique et plus particulièrement dans la rénovation de l'habitat privé.

Il en est ainsi par exemple des primes « énergie » du Grand Nancy, adossées au dispositif national des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). En tant qu'éligible à ce dispositif, la Métropole accompagne financièrement les porteurs de projets de maîtrise de l'énergie et ainsi encourager sur son territoire les bonnes pratiques environnementales des acteurs de la rénovation énergétique.

Les moyens financiers engagés par le Grand Nancy sur l'énergie et le climat concernent les dispositifs et actions de la collectivité afin de sensibiliser, promouvoir les principes du développement durable et initier des changements de comportement au niveau du territoire. Dans cette perspective et conformément à la délibération en conseil métropolitain du 17 décembre 2020, le Plan Air Climat Énergie est engagé pour fixer les bases d'une stratégie renforcée et déterminer un programme d'actions complet. Le Grand Nancy a fait le choix de mettre au cœur de son projet de territoire et dans l'ensemble de ses politiques, les dimensions sociales, environnementales, économiques, culturelles et de gouvernance du développement durable.

Au titre de l'écologie urbaine, le plan d'action de la Métropole est réalisé en lien avec les communes et associations, ainsi que les partenaires et financeurs que sont la Région, le Département et l'Agence de l'Eau, notamment. Les actions concernent toute l'agglomération, toutes les sous trames : forestière, humide, thermophile et ouverte, ainsi qu'un maximum de groupe d'espèces.

Sur l'espace Natura 2000 - Plateau de Malzéville se poursuivent les aménagements pour les usagers (panneaux de communication et d'information sur site...). Sont également prévus une évaluation, des inventaires complémentaires et un nouveau plan de préservation et de valorisation.

Une étude de faisabilité d'un « Rungis local » a également été engagée pour contribuer à organiser l'approvisionnement local, structurer les lieux de stockage et de transformation et réduire le gaspillage alimentaire.





SERVICES À LA POPULATION (132,94 M€)

nature de dépenses	F	I	Total
Frais de personnel	1 344 812		1 344 812
Collecte et traitement	24 586 460	2 271 475	26 857 935
Etudes et Communication	463 850	1 073 100	1 536 950
Maintenance des déchetteries		130 000	130 000
Remboursements de frais au budget principal	2 638 958		2 638 958
Rénovation des déchetteries		2 256 000	2 256 000
Déchets	29 034 080	5 730 575	34 764 655
Frais de personnel	9 869 233		9 869 233
Alimentation en eau Meurthe		2 183 333	2 183 333
Désimperméabilisation des espaces publics		650 000	650 000
Evolution STEP de Maxéville		8 510 892	8 510 892
Maintenance des bassins de rétention		120 610	120 610
Remboursements de frais au budget principal	2 161 978		2 161 978
Opérations spécifiques bassins de rétention		739 393	739 393
Opérations spécifiques eau potable		0	0
Participations obligatoires	525 000		525 000
Production d'eau potable	3 400 000	2 101 035	5 501 035
Réseaux de collecte	3 054 458	8 898 651	11 953 109
Réseaux de distribution	7 718 407	11 500 763	19 219 170
Réseaux d'eaux pluviales		527 960	527 960
Ressource en eau	5 193 000	159 521	5 352 521
Traitement des eaux usées	7 000 000	1 575 000	8 575 000
Eau et assainissement	38 922 076	36 967 157	75 889 233
Frais de personnel	2 705 393		2 705 393
Arbres et espaces verts	1 726 766	1 455 000	3 181 766
Maintenance des parcs métropolitains		176 852	176 852
Meurthe	120 000	388 258	508 258
Réhabilitation des parcs métropolitains		313 896	313 896
Espaces verts et naturels	4 552 159	2 334 005	6 886 164
Frais de personnel	8 743 268		8 743 268
Propreté viabilité hivernale	1 256 200		1 256 200
Propreté urbaine	9 999 468		9 999 468
Crematorium d'agglomération	3 000	3 800 000	3 803 000
Fourrière animale		200 000	200 000
Maintenance des bâtiments	560 644	140 478	701 122
Réseau métropolitain de Communication		698 000	698 000
Divers équipements métropolitains	563 644	4 838 478	5 402 122
Services à la population	83 071 427	49 870 215	132 941 642

Les dépenses de fonctionnement des déchets à hauteur de 29,03 M€ sont dédiées à la collecte et au traitement des déchets, désormais identifiées dans un budget annexe strictement équilibré par la TEOM.

Les crédits d'investissement permettent de mener à bien des actions portant à la fois sur la prévention,

le recyclage et l'élimination de ces déchets qui font l'objet d'un effort important du Grand Nancy et visent une progression dans la participation des habitants au tri des emballages, la valorisation des déchets verts et bio déchets, et un changement d'habitudes dans les modes de consommation.

Depuis plusieurs années, le Grand Nancy développe une politique de mise en place de conteneurs semi-enterrés en habitat collectif et de conteneurs enterrés dans les quartiers historiques et secteurs sauvegardés. Le développement se poursuivra sur les prestations de pré-collecte (acquisitions de bacs, conteneurs enterrés et semi-enterrés et les travaux correspondant à leur implantation), avec notamment un renforcement des équipements en prévision des évolutions liées au prochain marché de collecte des déchets.

Il est prévu l'implantation de conteneurs enterrés sur certaines rues spécifiques de Nancy, dans le cadre de leur réaménagement global, permettant de supprimer la collecte des ordures ménagères en porte à porte. Il est également programmé d'installer des bornes de surface pour la collecte des ordures ménagères au niveau de certains points de production de déchets.

Ces bornes permettent, d'une part, de désengorger le domaine public en supprimant certains points de regroupement d'ordures ménagères et, d'autre part, d'améliorer la propreté des rues en proposant une possibilité de dépôt 24h/24 évitant ainsi aux habitants de déposer leurs déchets directement sur le domaine public.

Les crédits liés à la communication sont destinés à faire prendre conscience de l'importance du tri des déchets. Enfin, des travaux de réparation des bennes de déchetteries, ainsi que des travaux d'entretien sur les équipements existants sur les déchetteries sont prévus chaque année.



Enfin, par délibération du Conseil métropolitain du 20 septembre 2019, la Métropole a décidé de lancer un appel d'offres ouvert visant à rénover et étendre la déchetterie de Ludres. La déchetterie de Ludres a été mise en service en 1992. Aussi, les travaux principaux du projet de rénovation permettront la création d'un bâtiment dédié au réemploi, premier du genre dans les déchetteries de l'agglomération, le réaménagement de la voirie afin de fluidifier les flux d'usagers et l'ajout de 5 quais couverts aux 7 quais déjà existants, afin d'augmenter la capacité d'accueil de la déchetterie et d'anticiper les nouvelles filières de valorisation, telles que le plâtre.

L'enveloppe budgétaire 2021 est de 2,26 M€.

Les dépenses et recettes dans le domaine de **l'eau** et de **l'assainissement** sont portées dans deux budgets annexes dédiés.

Les dépenses de fonctionnement intègrent donc pour l'eau l'approvisionnement, le traitement et la distribution sur l'agglomération, dont le coût d'exploitation des usines des eaux (3 M€), et pour l'assainissement la collecte et le traitement des eaux usées, en intégrant notamment le coût d'exploitation de la station d'épuration (7 M€).

Pour l'eau, les dépenses d'investissement regroupent l'ensemble des crédits consacrés aux investissements et à la gestion des usines et réseaux d'eau potable ainsi que l'opération du réservoir Richard Pouille qui couvre plusieurs points en lien avec l'achèvement et la mise en service de l'ouvrage (révision contractuelle des prix des marchés, index nationaux de référence publiés et décompte général définitif).

Au titre de la production d'eau potable, il est prévu l'entretien des équipements hydrauliques des réservoirs, les travaux de renouvellement sur l'usine Édouard Imbeaux dont les membranes d'ultra filtration et les réservoirs de tête associés (9 M€ cumulés sur la période 2021-2030).

S'agissant des réseaux de distribution, sont programmées des opérations de grosses réparations sur les réseaux structurants, réservoirs et stations de pompage, le déploiement du radiorelevé des compteurs d'eau potable, la création de branchements de raccordement au réseau public d'eau potable des nouvelles constructions, la maintenance du patrimoine et l'acquisition de matériel nécessaires à l'exercice des missions du service de l'eau.

Au titre de la diversification de la ressource en eau, le programme d'alimentation en eau brute depuis la Meurthe est entré en 2019 dans sa phase d'études pré-opérationnelles, avant démarrage des premiers travaux préparatoires courant 2021. Ce projet, d'une dépense globale de 34,48 M€, porte sur la création d'une nouvelle ressource sur la Meurthe et d'un système d'adduction vers l'usine de traitement Édouard Imbeaux.

L'opération comprend la création d'une prise d'eau sur le territoire de la commune de Vigneulles (54) ainsi que la pose d'une conduite d'adduction d'eau brute de 22 km de diamètre optimisé de 900 mm jusqu'à l'usine Édouard Imbeaux.

La nouvelle programmation financière, avec une première enveloppe de 2,18 M€ en 2021, tient compte du retard pris dans la passation des marchés d'études préalables et du décalage consécutif des travaux.

Enfin, il convient de maintenir concomitamment en bon état les installations de prélèvement d'eau brute depuis la Moselle et de la microcentrale de Méréville pour valoriser l'énergie électrique renouvelable.

Les crédits d'investissement pour l'assainissement des eaux usées concernent la gestion patrimoniale des installations existantes (grosses réparations, réhabilitation et renouvellement), les extensions de réseaux, les renforcements de réseaux structurants et les études de schéma directeur d'assainissement. Les travaux de renouvellement du réseau portent chaque année sur 4 km de canalisations d'assainissement. En parallèle, la Métropole investit régulièrement dans le renouvellement des véhicules lourds mobilisés dans l'entretien des réseaux d'assainissement (hydrocureurs).



Enfin, sont intégrées les opérations de grosses réparations et de renouvellement des équipements sur la station d'épuration de Maxéville, indépendamment de sa modernisation. Sur ce dernier point, une opération de refonte de la digestion et valorisation du biogaz par injection du biométhane dans le réseau de gaz naturel et de traitement des retours en tête issus de la déshydratation des boues est engagée dans le cadre d'un marché global de performance.

Une enveloppe de 8,5 M€ est portée au BP 2021 pour la réalisation de ces travaux, dont le coût total s'élève à 13 M€ et l'achèvement est prévu en 2022.

Au titre des eaux pluviales, des études et travaux sont envisagés dans le cadre de la lutte contre les inondations, de dépollution des eaux pluviales et d'aménagement des réseaux d'eaux pluviales, issus du schéma directeur d'assainissement.

Les opérations prévues au titre des bassins de rétention concernent la maintenance courante et les améliorations des ouvrages existants. Elles incluent également les petites opérations d'aménagement des cours d'eau dans le cadre de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) et qui ne font pas l'objet d'opérations individualisées ou qui n'ont pas été transférées à l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Meurthe-Madon.



Les crédits relatifs aux réseaux prennent en compte le renforcement et la maintenance des ouvrages existants permettant la collecte des eaux pluviales.

Ces travaux sont établis suivant une programmation pluriannuelle en coordination avec les programmes d'urbanisme et de voirie.

De plus, en 2020, la Métropole a délibéré une charte d'aménagement des espaces publics qui intègre les principes de végétalisation de l'espace public et de gestion intégrée des eaux pluviales. Ainsi, conformément à la délibération de Conseil du 21 janvier 2021, le Grand Nancy propose de consacrer 400 000 €/an pour la désimperméabilisation sur ses propres espaces publics, et d'étendre le dispositif à des structures publiques (communes notamment) et privées possédant de grandes surfaces. La végétation ayant un impact significatif sur l'atmosphère urbaine grâce à différents mécanismes (ombre portée, évaporation, etc.), la démarche de végétalisation de l'espace urbain est une des réponses à apporter pour lutter contre l'îlot de chaleur et améliorer le confort thermique. Parallèlement à la végétalisation, la désimperméabilisation va réduire le ruissellement des eaux de pluie vers les réseaux d'assainissement, donc améliorer leur fonctionnement en temps de pluie.

Il s'agit de développer une nouvelle approche de l'espace public urbain et de mener une politique globale à l'échelle de la Métropole mettant en synergie tous les acteurs Métropole-Communes-Propriétaires privés-Citoyens dans le cadre d'un dispositif d'aide à la réalisation de travaux de mise en œuvre d'une gestion intégrée des eaux de pluie par la désimperméabilisation des surfaces. C'est le plan métropolitain Nature en ville.

Enfin, le Frahaut est un affluent de rive gauche de la Meurthe dont le bassin versant a été fortement artificialisé comme la plupart des petits cours d'eau de la Métropole. Il est identifié comme masse d'eau au titre de la DCE et nécessite des interventions pour restaurer le bon état écologique. L'opération de restauration concernera le tronçon situé en amont immédiat de la confluence avec la Meurthe, avec des actions de type protection et végétalisation des berges par Génie Végétal, diversification du lit du cours d'eau, restauration des habitats naturels pour la flore et la faune aquatique et création de rejets végétalisés exutoires d'eaux pluviales.



Les dépenses inscrites pour les **espaces verts et naturels – Meurthe** comprend les opérations afférentes aux aménagements paysagers, à la végétalisation, au renouvellement du patrimoine arboré et des pelouses, à l'entretien des 50 000 arbres de l'agglomération (1,4 M€), à la mise en valeur des espaces naturels des abords de la Meurthe, aux travaux de maintenance préventive du barrage de Nancy mais également des berges de la rivière, de ses circulations douces ou encore de ses espaces verts.

Les investissements des espaces verts sont consacrés principalement à l'entretien du patrimoine arboré et prennent en compte les travaux d'aménagement paysagé dans les communes et les travaux sur pieds d'arbres.

S'agissant des parcs métropolitains, l'enveloppe annuelle concerne le projet de sauvegarde et de mise en valeur des sites remarquables que sont le Parc de l'Abiétinée et le bois de Libremont. La gestion des parcs nécessite également des crédits d'investissement pour la réfection de certains éléments et la gestion du patrimoine arboré (expertise et renouvellement).

Enfin, les crédits dévolus au titre de la Meurthe permettent de financer les travaux récurrents de maintenance, principalement du barrage de Nancy, mais également des berges de la rivière, de ses circulations douces ou encore de ses espaces verts.

Les dépenses dédiées à la **propreté urbaine**, incluant la viabilité hivernale, sont de 10 M€ portés exclusivement en section de fonctionnement, les achats de matériels et de véhicules spécialisés étant portés sur l'enveloppe des centres techniques.

Par délibération du 10 septembre 2020, le Conseil métropolitain a validé un plan d'actions au titre de la propreté urbaine se traduisant notamment par le renforcement des effectifs.

Aux 220 emplois équivalents temps plein, le Conseil a ainsi validé la création de 20 postes supplémentaires pour exercer les missions sur le territoire du Grand Nancy. Pour mémoire, lors de la réorganisation de la compétence voirie du 1^{er} janvier 2003, le balayage mécanique a été transféré au Grand Nancy. Il s'agit de l'entretien mécanisé des chaussées. Le nettoyage manuel, c'est-à-dire tous les travaux de nettoyage effectués essentiellement manuellement, est pour sa part resté de compétence communale. Le nettoyage manuel détermine la propreté du domaine public puisqu'il conditionne notamment l'état des trottoirs.

Par convention, certaines communes ont confié le nettoyage manuel, dès 2003, au Grand Nancy, moyennant une dotation de compensation d'un montant total de 3 M€, dont 2,5 M€ pour la ville de Nancy. Il s'agit des communes de Malzéville, Maxéville, Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy et Villers-lès-Nancy. Elles ont par ailleurs transféré au Grand Nancy les moyens humains, le matériel et les locaux nécessaires à cette activité de balayage manuel.

En dehors du siège social, le Grand Nancy est propriétaire ou maître d'ouvrage de **divers équipements métropolitains** intégrés au domaine privé métropolitain ou mis à disposition d'un service public. Il s'agit par exemple du chenil-chatterie d'agglomération, de l'École nationale supérieure d'art pour lesquels divers travaux d'aménagement, de maintenance et de mises aux normes sont entrepris chaque année, mais aussi du Crématorium d'agglomération, de la fourrière animale, du bâtiment IRH à Vandœuvre ou du Réseau métropolitain de télécommunication.



La délégation de service public pour l'exploitation du Crématorium d'agglomération est arrivée à échéance en novembre 2020. Cette opération nécessite des crédits en dépenses et recettes liées aux opérations de fin de concession et de renouvellement d'exploitant. Ainsi, le bâtiment en lui-même et le foncier sont des biens de retours retransmis à titre gratuit, sauf pour la part non amortie du bâtiment, estimée à 3,8 M€.

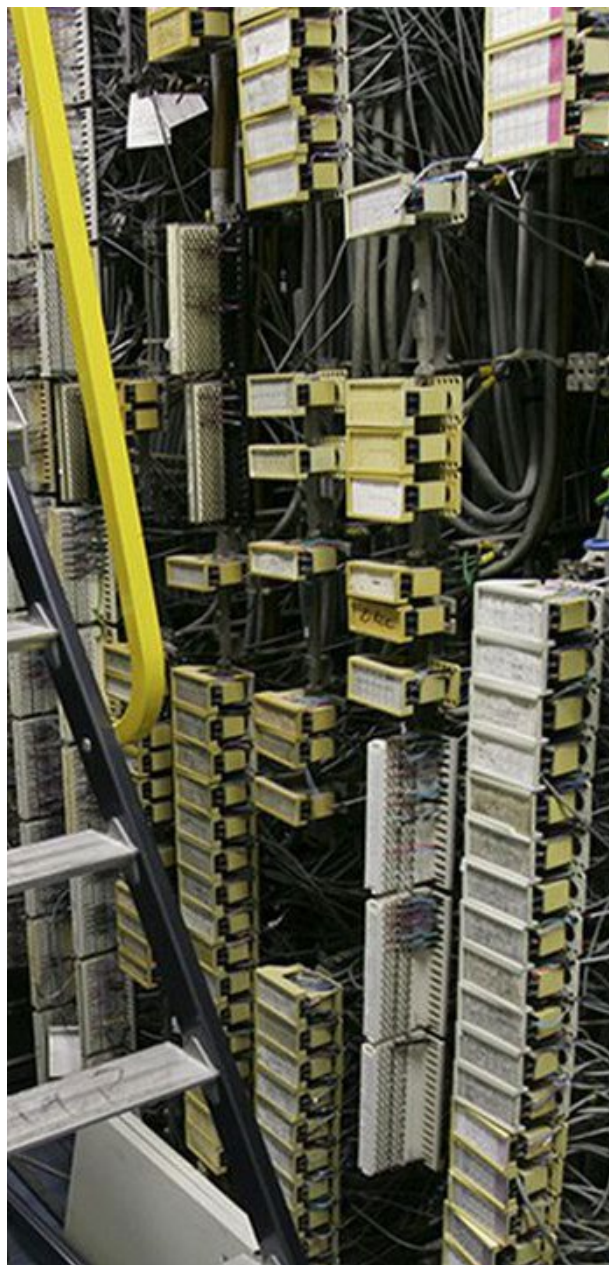
Par acte administratif en date du 8 décembre 2015, la Métropole a acquis sur l'État une parcelle d'une superficie de 23 702 m² sur la commune de Velaine-en-Haye, devenue depuis Bois-de-Haye, afin de permettre la relocalisation de sa fourrière animale jusqu'ici implantée sur un site pollué et dans des bâtiments nécessitant d'être confortés. Le 11 octobre 2017, le Grand Nancy a signé avec la Société SACPA Chenil-services un contrat de délégation de service public, pour une durée de 15 ans, pour la construction et l'exploitation d'un nouveau pôle animalier regroupant une fourrière, un refuge et une pension pour animaux. Les démarches administratives entamées dès décembre 2017 ont conduit à la délivrance d'un arrêté préfectoral d'enregistrement ICPE le 26 mars 2019 et d'un permis de construire le 4 avril 2019.



L'ancien bâtiment de stockage, présent sur la parcelle, n'a pas été conservé dans le projet. Aussi, préalablement à sa disparition, un traitement spécifique à l'amiante et au plomb a été réalisé de janvier à février 2020. Les essais, analyses et gestion de déchets ont été exécutés conformément à la réglementation en vigueur. Les travaux de gros œuvre ont démarré en mars 2020, préalablement au début de la crise sanitaire. Les annonces gouvernementales relatives à la gestion de la crise sanitaire ont conduit à l'arrêt du chantier dès le 16 mars 2020 pour être relancé le 4 mai 2020, soit 7 semaines après l'arrêt des travaux. La base de vie a été réaménagée et les équipes décalées pour l'utilisation des réfectoires et vestiaires. Les différents bâtiments du pôle animalier devraient ainsi être livrés au cours de l'année 2021.

Par ailleurs, le Grand Nancy a engagé les travaux de désamiantage et de déconstruction de l'ancien Laboratoire des Eaux « Immeuble IRH » ainsi que des garages attenants, sis avenue Gabriel Péri à Vandœuvre, pour partie répercutés sur 2021 suite aux difficultés d'expertise et aux délais des procédures de mise en concurrence imposées par le code des marchés publics. Les coûts des travaux de désamiantage pourront être valorisés au moment de la vente du foncier.

Enfin, les travaux d'entretien et de réingénierie du réseau métropolitain de télécommunication sont prévus dans le cadre de l'exécution de l'avenant 3 de la délégation de service public passée avec COVAGE.



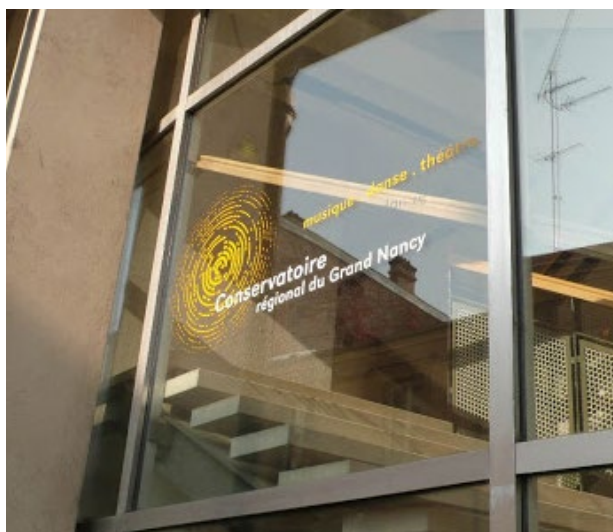


VIE SOCIALE, HABITAT ET SOLIDARITÉS (61,20 M€)

nature de dépenses	F	I	Total
Frais de personnel	9 957 908		9 957 908
Conformité et accessibilité des bâtiments		331 784	331 784
Conservatoire à rayonnement régional Nancy	609 172		609 172
Maintenance Musées - Conservatoire		1 443 546	1 443 546
Musées - Réserves - Diffusion des sciences	1 486 467		1 486 467
Opérations spécifiques Musées - Conservatoire		1 315 685	1 315 685
Culture scientifique et technique et Conservatoire	12 053 547	3 091 016	15 144 563
Emploi insertion santé sécurité	241 550		241 550
Maisons de santé		100 000	100 000
Thermalisme		125 000	125 000
Santé	241 550	225 000	466 550
Frais de personnel	1 037 545		1 037 545
Centre de supervision urbain		38 000	38 000
Fourrière automobile		59 120	59 120
Maintenance fourrière	124 056		124 056
Participations obligatoires	14 684 422		14 684 422
Sécurité prévention des risques		350 001	350 001
Sécurité	15 846 023	447 121	16 293 144
Frais de personnel	1 461 779		1 461 779
Aire de grand passage		507 500	507 500
Aires de stationnement	272 372	456 201	728 573
Contrat de Ville		5 000	5 000
Emploi insertion santé sécurité	2 225 180		2 225 180
Fonds de solidarité logement	1 872 250	9 164	1 881 414
Non ventilé	2 850		2 850
Solidarités	5 834 431	977 865	6 812 296
Frais de personnel	7 311 523		7 311 523
Conformité et accessibilité des bâtiments		415 376	415 376
Equipements dédiés au sport professionnel	865 325		865 325
Equipements Sport pour Tous - Loisirs	1 555 231		1 555 231
Subventions, prestations et Grandes manifestations sportives	3 172 900		3 172 900
Maintenance des équipements de sports-loisirs-		666 920	666 920
Maintenance des équipements de sport professionnel		381 465	381 465
Maintenance de l'Aquapôle		1 174 733	1 174 733
Opérations spécifiques sport professionnel		5 500	5 500
Opérations spécifiques Sport-Loisirs Grands événements		2 143 999	2 143 999
Opérations spécifiques Aquapôle		165 485	165 485
Participations obligatoires	2 000 000		2 000 000
Pôle aquatique	2 318 113		2 318 113
Zénith	304 905		304 905
Sports - Loisirs	17 527 997	4 953 477	22 481 474
Vie sociale, habitat et solidarités	51 503 548	9 694 479	61 198 027

Le Grand Nancy favorise la diffusion de la **culture scientifique et technique** à travers la gestion de trois grands équipements : le musée de l'Histoire du Fer-domaine de Montaigu à Jarville-la-Malgrange, le Muséum Aquarium de Nancy et les Jardins botaniques du Grand Nancy et de l'Université de Lorraine. Par ailleurs, labellisé par le Ministère de la Culture, le Conservatoire régional du Grand Nancy met en œuvre un enseignement spécialisé dans le domaine de la musique, de la danse et du théâtre au profit de 1 700 élèves.

Le budget du Conservatoire régional du Grand Nancy est stable. Les principaux postes de dépenses correspondent aux dépenses courantes de l'établissement pour assurer ses missions : achat ou location de petit matériel (métronomes, locations de pianos à queue, locations de camion...), contrats d'artistes, documents de communication. Les travaux de petite maintenance du Patrimoine ainsi que les fluides intègrent également ce budget.



À noter l'enveloppe dédiée au schéma métropolitain d'enseignement musical inscrite pour 126 500 € qui fait l'objet d'une compensation en recettes de la part du Département à hauteur de 118 500 €.

Le budget des trois établissements de culture scientifique et technique (Muséum-Aquarium, musée de l'Histoire du Fer et Jardins botaniques du Grand Nancy) affiche une baisse de 6 %, notamment en raison de la diminution des crédits dédiés aux expositions. Les dépenses courantes des trois établissements correspondent aux enveloppes dédiées à l'organisation des expositions et des animations dans les musées, la communication auprès du public, les frais de gardiennage, les divers matériels liés à l'entretien du Jardin botanique... Les travaux de petite maintenance du Patrimoine ainsi que les fluides intègrent également ce budget.

Un premier crédit de 50 000 € est dédié au déploiement du projet culturel métropolitain. Il s'agit avec ce projet de mettre en place un contrat territorial des enseignements artistiques et culturels à horizon 2021-2022 à l'appui d'une contractualisation avec l'État et en lien avec la Ville de Nancy. Il s'agit également d'impulser une nouvelle dynamique pour le schéma métropolitain d'enseignement artistique afin d'accompagner les écoles du territoire dans une dynamique de formation et de « workshops ».

Ces premiers crédits devraient permettre de solliciter un AMO pour conduire une étude de préfiguration du projet culturel métropolitain.

S'agissant des investissements, des crédits sont inscrits pour la mise en œuvre de l'accessibilité des bâtiments ERP (Établissement recevant du public) dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap), validé par délibération du Conseil du 2 octobre 2015 et programmé sur une durée de 9 ans, à raison d'une dépense totale estimée à 10 M€. Ainsi, parmi les 68 bâtiments répartis sur une cinquantaine de sites bâtis gérés par la Métropole, 42 bâtiments restaient en 2020 à mettre en accessibilité au démarrage de l'Ad'AP, dont 23 déjà accessibles (55 %), parmi lesquels, le Muséum-Aquarium, le Zénith ou encore le Stade Marcel Picot.

Le programme prévisionnel se traduit par l'accessibilité de 5 bâtiments d'ici à fin 2021 et de 14 bâtiments, programmée de 2022 à 2024. Pour 2021, il est prévu de finaliser les travaux sur le conservatoire régional.

S'agissant des trois grands équipements de diffusion de la culture scientifique et technique (le musée de l'Histoire du Fer-Domaine de Montaigu à Jarville-la-Malgrange, le Muséum Aquarium de Nancy et les Jardins botaniques du Grand Nancy et de l'Université de Lorraine), les crédits permettent d'assurer la maintenance des bâtiments et d'acquérir les différents matériels.



La réflexion au sujet de l'avenir du musée de l'Histoire du Fer à Jarville la Malgrange et Laneuveville-devant-Nancy continuera de se déployer en 2021 en prenant en compte la spécificité de ce site installé au sein du domaine de Montaigu, ainsi que l'offre culturelle déjà existante aux différentes échelles territoriales. À noter que la reconfiguration de l'établissement devra intégrer préalablement des travaux d'amélioration climatique du bâtiment.

Les opérations aux Jardins botaniques du Grand Nancy continueront à renforcer l'attractivité générale d'un site de 35 hectares qui accueille 2 500 m² de serres. Chaque espace intégrera un mobilier de détente à vocation ludique et artistique notamment.

Au titre du Museum-Aquarium, la rénovation des huisseries extérieures se poursuivra en 2021 ainsi que la rénovation des façades du Muséum de style « Art déco ». Le bâtiment protégé au titre des Monuments historiques en 2017 nécessite de faire appel à un architecte du patrimoine pour la supervision des travaux. Outre la restauration patrimoniale de ce bâtiment, l'enjeu sera également d'améliorer son bilan énergétique.

Enfin, le Conservatoire du Grand Nancy orientera principalement ses investissements 2021 vers le remplacement du dispositif de centrales de traitement d'air pour des raisons d'hygrométrie, d'hygiène et de sécurité.

Au titre de la **santé**, l'essentiel des crédits de fonctionnement est dédié, pour un montant de 170 000 €, à une enveloppe provisionnelle pour l'achat de masques et de petites fournitures en lien avec la crise sanitaire.



S'agissant des crédits d'investissement, une étude de préfiguration du futur Institut Thermal a été commanditée par la Métropole courant 2019. Il s'agit d'améliorer le service rendu aux usagers-curistes, sous l'impulsion de la double création du Grand Nancy Thermal et de l'Institut du Thermalisme. Il sera possible de générer des innovations thérapeutiques, de conduire des expérimentations pilotes en station thermale améliorant les pratiques (management, données) et d'obtenir de nouveaux agréments. L'année 2021 devrait concrétiser le déploiement des formations et la poursuite des études cliniques.



Par ailleurs, la Métropole poursuit son accompagnement aux communes pour la création de Maisons de Santé Pluri Professionnelles (M.S.P.) labellisées par l'Agence Régionale de Santé sur les Quartiers Politique de la Ville.

Pour la **sécurité**, la quasi-totalité des crédits de fonctionnement se rapporte à la participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) à hauteur de 14,68 M€, montant identique à 2020. En matière de financement des SDIS, c'est le conseil d'administration du SDIS, où siègent des représentants des communes et EPCI, qui est compétent pour fixer le montant de la contribution financière des collectivités locales. En vertu du quatrième alinéa de l'article L. 1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il s'agit d'une dépense obligatoire. Le SDIS de Meurthe et Moselle est financé par 10 EPCI, 338 communes et le Conseil Départemental.

Les lois du 16 décembre 2010 (RCT) et du 7 août 2015 (loi NOTRe) imposant la généralisation de l'intercommunalité et augmentant le seuil de création des EPCI de 5 à 15 000 habitants ont un impact sur les participations au SDIS : le rattachement de certaines communes à des EPCI a entraîné l'application pour elles des modalités différentes de calcul du contingent incendie. Le SDIS mène actuellement une étude sur l'ajustement des critères de participations qui pourrait profiter à la Métropole.

Des crédits sont également prévus pour la fourrière (entretien des bâtiments et véhicules) et la poursuite de l'acquisition de caméras dans le cadre du groupement de commande.

Par ailleurs, la Métropole, qui exerce la compétence relative aux dispositifs locaux de prévention de la délinquance, dispose d'un Centre de Supervision Urbain (CSU) qui est un service commun, par lequel la Métropole fournit aux communes signataires un service de vidéo protection en échange d'une contrepartie financière. Une convention de rattachement au CSU est signée entre la Métropole et chacun de ses membres et fixe notamment les modalités de fonctionnement et la clé de répartition financière.

Le dialogue entre le CSU, les communes adhérentes, les polices municipales et la police nationale constitue l'élément fondamental du dispositif métropolitain de vidéo protection.

Pour les **solidarités**, les crédits de fonctionnement dévolus au « plan pauvreté » à hauteur 0,852 M€ font suite à l'engagement de la Métropole dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie métropolitaine d'insertion et de lutte contre la pauvreté, approuvée par délibération du 8 octobre 2020. La signature d'une « convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2020-2022 » avec l'État vient s'inscrire dans cette démarche qui se coconstruit en lien avec les 20 villes et leur CCAS et le Conseil départemental. Cette contractualisation permet de renforcer (sans se substituer) des actions existantes ou d'en financer de nouvelles à caractère innovant. Les objectifs et actions suivants ont été définis :



- renforcer l'accès à une alimentation de qualité et en proximité pour les grands nancéiens en situation de pauvreté, avec une mission de coordination stratégique et opérationnelle,
- assurer un accès numérique aux grands nancéiens en rupture numérique (dans un but d'améliorer l'accès aux droits et allocations et pour maintenir le lien en distanciel), en coordonnant un réseau d'acteurs multiples (de l'accompagnement à l'autonomie numérique, œuvrant dans la réparation, redistribution du matériel...) et en organisant des plans de formation pour les aidants et les aidés, notamment les plus éloignés (en lien avec les adultes relais ou les structures d'insertion par l'activité économique...).

- minimiser l'impact des freins à l'insertion vers l'emploi en rendant lisible des moyens d'accueil et de garde pour les familles en recherche d'emploi ou formations ou encore en proposant un parcours d'accès à la mobilité qui intègre permis, accès, entretien de mise à disposition de véhicules (voiture, vélo...).

Compte tenu de la signature tardive de la convention, les crédits inscrits se rapportent aux années 2020 et 2021 et bénéficient d'une aide de l'État de 0,3 M€ par an.

Les dépenses de solidarité comprennent également les crédits issus de transferts de compétences au 1^{er} janvier 2017 du Département lors du passage en Métropole : le Fonds d'Aide aux Jeunes avec la poursuite de la politique de subventionnement en la matière (0,12 M€) et le Fonds de Solidarité Logement (FSL), qui se traduit par 1,77 M€ de dépenses sous la forme d'une subvention à la SPL Grand Nancy Habitat, gestionnaire du FSL. Ces deux enveloppes sont financées par l'attribution de compensation versée par le Conseil Départemental, au titre du transfert de compétences.



En complément, le Grand Nancy poursuit ses activités en matière de mise en œuvre du droit au logement des personnes défavorisées. La Métropole du Grand Nancy est également engagée dans les actions de solidarités. Elle agit pour développer de nouvelles actions notamment avec un Fonds d'aide temporaire au paiement des loyers et factures d'énergie voté en septembre 2020.

S'agissant des dépenses d'investissement, une petite enveloppe budgétaire est destinée aux actions dans le cadre du Projet de Cohésion Sociale et Territoriale en complément des crédits de fonctionnement qui en constituent la composante prépondérante.

Pour les gens du voyage, des travaux de sécurisation et d'entretien sont prévus chaque année sur les aires d'accueil ainsi que sur l'aire de grand passage.

Les crédits dédiés aux **sports et loisirs** concernent l'aquapôle, les grands équipements de sports et de loisirs (stade Marcel Picot, palais des sports Jean Weille, au complexe sportif des Aiguillettes, stade Raymond Petit...), le soutien au sport professionnel et de haut niveau par subventions et marchés de prestations et le soutien aux grands événements et manifestations sportives.

Le budget de l'aquapôle qui regroupe six sites à Nancy, Laxou, Tomblaine, Vandœuvre-lès-Nancy et Laneuveville-devant-Nancy est stable. Au-delà de la petite maintenance des bassins, l'enveloppe dédiée aux fluides absorbe 55 % du budget de fonctionnement de l'Aquapôle. Les dépenses courantes correspondent notamment à l'achat de petits équipements aquatiques pour les activités de loisirs et de natation, des frais de gardiennage et de nettoyage des locaux ainsi que des produits de traitement de l'eau.

Le budget dédié aux « équipements Sport pour tous – loisirs » est en hausse par rapport au BP 2020 en raison de l'intégration du projet de base de loisirs rives de Meurthe pour une enveloppe évaluée à 780 000 € en fonctionnement hors masse salariale (130 000 €). La création de cette offre de loisirs intègre notamment la location et la pose de bassins aquatiques dans le cadre d'un appel d'offres entériné par le bureau métropolitain en février dernier. En compensation de cette dépense nouvelle, le budget « courant » est en diminution grâce à la baisse de la redevance au Zénith en section de fonctionnement prévue contractuellement (- 87 800 €) et à la régularisation d'une ligne budgétaire dédiée aux subventions au sport professionnel (- 99 500 €).

Les subventions et marchés de prestations au sport professionnel et de haut niveau pour cinq clubs représentent 2,8 M€ et les subventions aux opérateurs sportifs organisateurs de grands événements sont estimées à 0,2 M€.

Les crédits pour les grands équipements englobent également l'achat de petits matériels, les frais de gardiennage et de nettoyage de locaux.

Dans l'attente de sa dissolution, la participation au SIS est maintenue pour un montant de 2M€.

S'agissant des crédits d'investissement dévolus aux grands équipements :

- une enveloppe de 0,42 M€ est prévue pour rendre accessible le palais des sports Jean Weille.
- Débutée en 2020, la rénovation de la piste d'athlétisme du stade Raymond Petit, dont le revêtement était obsolète, s'achèvera en 2021. En complément de cette rénovation, une nouvelle piste de 100 mètres viendra compléter l'anneau existant.

- Les investissements prévus au stade Marcel Picot consistent en la création d'une piste d'athlétisme couverte de 100 mètres, composée de 4 à 5 couloirs, sous la tribune Hazotte. L'objectif de cette installation est de renforcer l'offre en matière sportive à l'échelle de la Métropole avec une piste à l'abri des intempéries qui permettrait une pratique par tous les temps.

Parallèlement, la Métropole poursuit son programme d'investissement et de maintenance dans les grands équipements sportifs pour l'ensemble des sites. Les dépenses prévues concernent l'Aquapôle ainsi que les grands équipements favorisant le sport pour tous ou les loisirs, comme le complexe sportif des Aiguillettes à Villers-lès-Nancy, le Pôle équestre de Brabois, le camping international et le parc des sports à Vandœuvre lès Nancy, le vol à voile, le Pôle nautique à Nancy ou encore le stade Raymond Petit à Tomblaine. Autant de sites mis à la disposition de plus de 200 associations sportives auxquelles s'ajoute la pratique libre.

Pour l'aquapôle, le renouvellement du matériel, lié aux différentes pratiques natatoires, se poursuivra en parallèle des opérations de maintenance dans chaque établissement. Les investissements portent principalement sur la rénovation technique de la piscine de Gentilly et la continuité des travaux de la piscine du Lido qui offre, en plus de ses prestations aquatiques, des prestations de détente et de sport dans un espace agréable et accessible à l'étage supérieur du bâtiment.

Il convient également de rappeler la contribution forfaitaire (0,547 M€) versée par le Grand Nancy au concessionnaire « Vinci Construction » en compensation des investissements à sa charge, dans le cadre de la délégation de service public du Zénith qui se déploie depuis le 1^{er} septembre 2018 pour une durée de 25 ans.

Enfin, la Métropole prévoit 0,300 M€ de budget en investissement pour la création d'une base de loisirs sur les deux rives de la Meurthe de la Méchelle, côté Nancy et Tomblaine, une enveloppe correspondant aux travaux de raccordement aux réseaux (eau, assainissement et électricité) est nécessaire au déploiement du projet.

Cette base de loisirs sera en accès libre et proposera notamment deux bassins aquatiques hors sol. Un premier bassin démontable fera 25 m de long sur 12 de large avec une profondeur de 1,2 mètre. Le second affichera 25 m sur 8 et une profondeur de 0,6 m. L'ensemble sera installé du côté du stade Marcel Picot pour des raisons technique et d'espace. Une zone à jeux d'eau de 200 m² pour les plus petits sera également mise en œuvre. Les bassins devraient être opérationnels du 15 juin au 31 août.



MOBILITÉS (151,42 M€)

nature de dépenses	F	I	Total
Frais de personnel	2 089 699		2 089 699
Circulation	710 545	784 156	1 494 701
Etudes générales déplacements	76 950	1 340 001	1 416 951
Jalonnement	293 335	305 400	598 735
Non ventilé	4 750		4 750
Circulation	3 175 279	2 429 557	5 604 836
Frais de personnel	343 342		343 342
Etudes générales déplacements	5 000		5 000
Maison du Vélo		57 333	57 333
Programme vélos	781 900	3 008 667	3 790 567
Mobilités douces	1 130 242	3 065 999	4 196 241
Maintenance parkings et fourrière	1 636 740		1 636 740
Maintenance des parkings		275 941	275 941
Remboursements de frais au budget principal	135 970		135 970
Opérations spécifiques parcs de stationnement		2 230 000	2 230 000
Stationnement	1 772 710	2 505 941	4 278 651
Frais de personnel	1 196 607		1 196 607
Développement des usages		2 992 633	2 992 633
Investissements contractuels DSP Mobilités		10 762 000	10 762 000
Remboursements de frais au budget principal	400 000		400 000
Nouveau tramway		3 786 702	3 786 702
Participation au SMTC	1 200 000		1 200 000
Réseau de transports en commun	74 295 503		74 295 503
Transports en commun	77 092 110	17 541 335	94 633 445
Frais de personnel	5 284 479		5 284 479
Amélioration réseaux incendie	151 041	520 476	671 517
Déviations de Malzéville		3 324 042	3 324 042
Maintenance de la voirie	5 236 700		5 236 700
Maintenance et travaux éclairage public	4 499 950	3 138 186	7 638 136
Opérations annuelles voiries secondaires		7 070 831	7 070 831
Opérations spécifiques de voirie		1 156 997	1 156 997
Ouvrages d'art		3 165 714	3 165 714
Plan Lumière		100 062	100 062
Sécurisation passage à niveau 129		50 000	50 000
Voie de la Meurthe		563 760	563 760
Voie primaire	10 550	8 430 321	8 440 871
Voirie Espaces publics	15 182 720	27 520 389	42 703 109
Mobilités	98 353 061	53 063 222	151 416 283

L'année 2021 est d'abord marquée par l'engagement du plan métropolitain des mobilités (PMM) voté en conseil métropolitain du 8 octobre 2020 puis du 11 février 2021 et les dépenses correspondantes s'imputent sur la section investissement au titre des études générales. Ce plan a vocation à structurer l'action de la Métropole sur l'ensemble du mandat et pour toutes les mobilités. Par ailleurs, le plan métropolitain des mobilités sera précisé au cours du second semestre 2021 à l'issue des différentes études et du processus de concertation engagé dans le cadre des assises de la mobilité.

Les dépenses de fonctionnement au titre de la circulation sont notamment consacrées à l'entretien des carrefours et du jalonnement, et à la gestion du PC circulation. Par le passé, des économies ont pu être réalisées en réduisant les fréquences d'entretien du jalonnement et ont permis de réaliser des bornes d'informations dynamiques.

Les programmes annuels d'investissement de circulation comprennent l'acquisition de fournitures, matériels pour la signalisation, la circulation et pour le système de régulation du trafic ainsi que des travaux de signalisation et de feux tricolores.

S'agissant du jalonnement, les dépenses couvrent principalement le programme annuel de signalisation, la remise à niveau de la cartographie des zones commerciales et le jalonnement des zones ATP. Elle concerne la mise à jour du jalonnement en fonction des modifications, soit de plans de circulation ou de la dénomination des cibles jalonnées.

Les dépenses de fonctionnement pour les **mobilités** sont dédiées à la politique en faveur du vélo, qui comprend notamment les vélos en libre service et les services offerts par la Maison du Vélo (VéloStan Boutic'), ainsi qu'à l'animation du plan de déplacement urbain.

La Maison du Vélo, implantée depuis fin 2019 en centre-ville et disposant d'un espace de 2 000 m², est une plateforme d'activités et d'informations ayant pour objectif de promouvoir l'utilisation du vélo comme mode de déplacement doux. Au-delà de l'activité de location, la Maison du Vélo est un lieu permanent d'information, de conseils, de prévention, d'animation, de maintenance, et de formation. Elle développe des partenariats avec les associations, les écoles, les collèges, les acteurs économiques, la prévention routière.

Une enveloppe d'investissement est programmée pour le renouvellement du parc de vélos VéloStan'Boutic et les aménagements nécessaires au bon fonctionnement de la Maison du vélo.



Pour un montant de 3 M€, le Grand Nancy poursuivra ses opérations d'aménagement du réseau cyclables (pistes et bandes cyclables). Cette opération comprend aussi bien les opérations d'aménagement sur le vélo du quotidien que les opérations spécifiques plus conséquentes, telles que l'avenue Jeanne d'Arc – Gabriel Mouilleron. Parallèlement, le projet de la Voie verte du Fonteno

à Jarville-la-Malgrange prévoit la requalification de la voie ferrée en voie verte dans son linéaire : relier le quartier République de Jarville-la-Malgrange aux quartiers Montaigu et Malgrange via la gare SNCF. De plus, le projet participera au développement des modes actifs pour les déplacements quotidiens domicile-travail entre le centre de Nancy et les communes de Heillecourt et Houdemont, en passant par Jarville.

Enfin, il s'inscrit parfaitement dans le cadre du plan vélo avec la création d'un itinéraire entre le canal et le Sud de l'agglomération en passant par le centre de Jarville-la-Malgrange, le secteur en devenir du Fonteno à Heillecourt, le centre de Heillecourt et le secteur économique de Porte Sud. L'estimation du coût total des dépenses pour l'opération est de 880 615 € HT avec une aide sollicitée auprès de l'État de 20 % des dépenses éligibles, soit 176 123 € HT.



Au titre du **stationnement**, dont les crédits budgétaires sont identifiés dans un budget annexe, le Grand Nancy réserve une enveloppe annuelle de maintenance de ces équipements concentrés sur le quartier Gare de Nancy et propose plus de 1 400 places de stationnement dans les cinq parkings Thiers, République, Saint-Léon, Kennedy et les deux Rives.

Conformément à la délibération de Conseil votée le 8 octobre 2020, il a été procédé au 15 décembre 2020, à l'acquisition par la Métropole du lot de volume n° 2 correspondant au parking des 2 Rives situé Promenade Émilie du Chatelet à Nancy. Cette acquisition au prix de 2,2 M€ HT sera réglée par la Métropole sur l'exercice 2021.

Le parking des 2 Rives a été construit, financé et exploité par SOLOREM dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC Stanislas Meurthe. Il s'agit d'un parking silos de 5 étages, comportant 477 places dont : 112 places en amodiation, 26 places en abonnements longue durée, 22 places faisant l'objet de transferts réglementaires au titre des permis de construire et 100 places pour le parking relais. Le transfert par acte notarié de ce parking à la Métropole emportera le transfert de tous les contrats d'amodiation et de location au bénéfice de la Métropole du Grand Nancy.

Les **transports en commun**, dont les crédits budgétaires sont également portés dans un budget annexe, représentent 77 M€ HT de dépenses de fonctionnement, dont l'essentiel se rapporte à la DSP de mobilités urbaines du 27 novembre 2018 avec KEOLIS pour la commercialisation et l'exploitation des services publics de mobilités du quotidien sur le territoire de la Métropole du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2024.

Les flux financiers de cette DSP sont composés de deux éléments :

- une rémunération fixe (dite « contribution financière forfaitaire ») qui incite le délégataire à une bonne gestion, car il sera bénéficiaire de tout écart par rapport à son engagement ex ante ou respectivement responsable d'un surcoût. Elle est ferme et définitive tout au long du contrat, sauf modifications en cours de contrat par avenant ou événements extérieurs aux cocontractants imposant de revoir l'équilibre économique et financier du contrat.
- une rémunération variable (dite « recette intéressée ») qui est directement proportionnelle à la fréquentation des services délégués. S'il n'y a pas de fréquentation, la recette intéressée est nulle. Réciproquement, si les services délégués génèrent plus de chiffre d'affaires et de fréquentation que prévu par les engagements contractuels, le délégataire percevra une rémunération variable plus importante qu'anticipée.

Pour 2021, la part fixe est valorisée à hauteur de 55,5 M€ en augmentation significative par rapport à l'an dernier. Il s'agit notamment de prendre en compte les effets financiers de la crise sanitaire, les nouveaux services mis en œuvre et la prolongation du TVR. L'avenant au contrat de DSP proposé à ce même conseil en recense le détail.

La part variable est de 14 M€, en baisse par rapport à l'an dernier (16,5M€) compte tenu de la baisse de la fréquentation constatée. Ce montant englobe 2,8 M€ versés au délégataire au titre la compensation de la gratuité du week-end, dont le détail du calcul a été proposé en partie 1 du présent rapport.

Figure également dans les 77 M€ la participation du budget principal au financement de cette gratuité pour un montant TTC de 3,08 M€, correspondant aux 2,8 M€ HT (tva de 10 %). Comme détaillé en partie 1, ce montant est enregistré en recettes dans le budget annexe transports avant d'être versé au délégataire sous forme de compensation de perte de recettes (cf. supra).

La participation au syndicat mixte des transports suburbains est valorisée à hauteur de 1,2 M€. Ce montant pourra être ajusté en décision modificative selon le montant qui sera notifié par ledit syndicat. S'agissant des investissements, la ligne « développement des usages » inclut :

- Les aménagements et équipements destinés à favoriser l'accès et l'accessibilité aux transports en commun,
- Les aménagements relatifs aux transports en commun : sites propres, aux mises en sécurité de traversées piétonnes liées aux arrêts de bus, au réaménagement de carrefours pour le croisement de bus, aux terminus... Il s'agit d'une enveloppe qui, le plus souvent, permet d'accompagner une opération de voirie sur les aspects « transports en commun ».
- L'équipement des points d'arrêt et d'attente par des abris, des services d'information en temps réel, distributeurs de titres...
- Les études, enquêtes, relevés, traitements de données...

Il comprend également les travaux sur les sites les plus sensibles ou dégradés, notamment les carrefours dont leur sollicitation est relativement plus importante, du fait des circulations orthogonales à la plateforme.

S'agissant des investissements contractualisés, leur montant est de près de 27 M€ en valeur 2018 sur la durée du contrat. Le poste principal d'investissements concerne principalement l'acquisition de nouveaux véhicules de type BHNS, dont le nombre reste à décider en fonction d'une stratégie d'achat à finaliser avec l'exploitant et en tenant compte non seulement des besoins opérationnels sur le réseau, mais aussi des réflexions en cours sur l'évolution des systèmes énergétiques des bus (au delà du GNV historiquement maîtrisé par la Métropole, les exigences de la transition énergétique imposeront une évolution vers des bus électriques ou à l'hydrogène).

Les gros travaux sur le parc GNV existant concerneront le remplacement de la chaîne cinématique (moteur et boîte de vitesses) sur les autobus standards GNV afin de prolonger leur durée de vie de 12 à 15 ans, et sur les autobus articulés GNV de dernière génération pour pallier le manque de fiabilité des CITARO et des IVECO BHNS diagnostiqué dernièrement.

Par ailleurs, le Grand Nancy souhaite remplacer le système d'aide à l'exploitation et d'information des voyageurs (SAEIV) à l'occasion de l'arrêt du TVR.

Les crédits portés sur la ligne « Nouveau Tramway » correspondent aux travaux/études qui étaient en cours de réalisation à fin 2020 et pour lesquels les factures n'ont pas été reçues à la clôture de l'exercice. Les dépenses portent également sur les honoraires du mandataire et différentes actions de communications nécessaires.

Enfin, il est prévu l'acquisition d'une première flotte de 150 vélos à assistance électrique pour accompagner sur le volet des services et usages, la montée en puissance du plan vélo.

L'essentiel des crédits de fonctionnement de **voirie et espaces publics** permet d'assurer la maintenance et l'entretien de la voirie au sens large (chaussée, trottoirs, ouvrages d'art, signalisation et mobilier urbain) et de l'éclairage public. Ces dernières dépenses sont contraintes par nature, d'autant que le nombre de points lumineux augmente chaque année suite aux travaux d'aménagement. Néanmoins, des économies ont pu être réalisées par le passé et continueront à produire leurs effets grâce à la modulation de la puissance de l'éclairage. Pour l'avenir, la réalisation d'économies supplémentaires est conditionnée par l'extinction éventuelle de l'éclairage sur certaines zones en heures creuses.



S'agissant des crédits d'investissement, les dépenses en faveur de l'éclairage urbain intègrent l'ensemble des opérations de renouvellement, d'amélioration ou de complément au réseau d'éclairage. Le budget est essentiellement consacré à la modernisation du parc par des dispositifs moins consommateurs en énergie, ce qui permet de faire face en partie à l'augmentation du coût de l'électricité qui est importante chaque année.



Les crédits d'entretien de la voirie et des ouvrages d'art rassemblent les dépenses relatives aux travaux de maintenance sur le réseau primaire de voirie, les études générales, les autres travaux relatifs à la maintenance de ces voiries, ainsi que les interventions sur les 203 ouvrages d'art de la Métropole. Le budget permet de couvrir les travaux nécessaires, considérant le vieillissement général des ouvrages. Une enveloppe de 751 000 € est prévue sur 2021 pour des gros ouvrages sur le viaduc Kennedy.

Pour un montant de 8,4 M€, l'opération « voirie » regroupe les travaux de maintenance des chaussées des voies primaires et des pistes cyclables ainsi que la gestion des équipements et des accessoires de voirie : signalisations horizontale et verticale, mise en conformité des glissières de sécurité, acquisition de matériel de voirie et plus particulièrement de mobilier urbain. Elle intègre également les travaux de mise en accessibilité de l'espace public métropolitain dans le cadre de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 (Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées) et de ses déclinaisons.

Enfin, elle comporte un programme d'études sur l'ensemble de la Métropole, ayant pour objet la connaissance du patrimoine, sa maintenance ou son amélioration mais aussi les missions suivantes : documents d'arpentage, plan parcellaire, publicité, réquisition hypothécaire, commission enquêteur, mission de négociation foncière, frais d'acte.

Une enveloppe de 7,07 M€, décomposée entre 6 M€ de crédits 2021 et 1,07 M€ de reports 2020, concerne l'entretien des voiries secondaires et les aménagements des espaces publics souhaités par les communes. Priorité sera donnée en 2021 à la maintenance afin de conserver au patrimoine de voirie un niveau de qualité acceptable. Sauf exceptions, ces crédits seront priorisés sur les opérations d'entretien ou aux aménagements permettant de développer les mobilités douces.

Les opérations spécifiques de voirie sont des opérations d'aménagement identifiées individuellement au niveau métropolitain, en fonction de caractéristiques particulières qui ne peuvent être réalisées dans le cadre des autres enveloppes de voirie. Il s'agit notamment des aménagements de voirie suivants : confortement de la rue Rabelais à Ludres, 2^e tranche de traitement de la rue Marcelle Dorr à Nancy et Maxéville, rue du Chanoine Boulanger à Malzéville, valorisation de l'Espace Seguin par la création d'un espace convivial et végétalisé autour de la fontaine.

S'agissant des grandes infrastructures de voirie regroupant la déviation de Malzéville et la voie de la Meurthe, 3,938 M€ de crédits de paiement sont prévus en 2021.

La déviation de Malzéville est une opération de création d'une nouvelle voie permettant d'assurer de nouvelles liaisons avec l'ensemble des communes situées à l'est du Grand Nancy, ainsi qu'avec les communes et les EPCI positionnés au nord de l'agglomération tout en assurant un raccordement sur l'A31. L'opération se terminera en 2021 par le traitement de la voirie sur la section entre Pasteur et Saint Michel.

Au titre de la voie de la Meurthe, les crédits 2021 sont consacrés à la fin des travaux de la section entre la rue Bazin et la rue de Pixérécourt et à des premières études pour la poursuite de l'opération.

Une nouvelle opération doit être engagée sur la sécurisation du passage à niveau 129 de Laneuveville. En effet, les analyses menées ont fait ressortir que des risques sont essentiellement liés à la circulation des poids lourds relativement nombreux sur cet axe. Il est donc proposé une enveloppe de 0,050 M€ au budget 2021 afin de permettre une recherche de mesures d'amélioration localisées au droit du passage à niveau.

Enfin, au titre des crédits « Incendie et secours », il s'agit d'adapter et de renforcer le réseau et le mobilier d'incendie métropolitain pour le rendre conforme au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI).





PILOTAGE DE L'ACTION PUBLIQUE (36,06 M€)

nature de dépenses	F	I	Total
Frais de personnel	14 636 492		14 636 492
Frais de structure	2 265 477		2 265 477
Acquisition de véhicules		2 297 371	2 297 371
Communication	498 271		498 271
Conformité et accessibilité des bâtiments		23 909	23 909
Equipement et gestion des Centres techniques	2 820 550	553 618	3 374 168
Equipement et matériel siège Métropole		1 285 171	1 285 171
Maintenance siège Métropole		448 698	448 698
Matériels et mobiliers	511 445		511 445
Matériels, logiciels et prestations informatiques	1 650		1 650
Non ventilé	1 723 061		1 723 061
Siège social	624 660		624 660
Travaux neufs siège Métropole		466 539	466 539
Travaux maintenance autres bâtiments	22 000		22 000
Fonctionnement de l'Institution	23 103 606	5 075 306	28 178 912
Dépenses mutualisées		1 157 493	1 157 493
Frais de personnel	3 142 225		3 142 225
Matériels et mobiliers	32 890		32 890
Matériels, logiciels et prestations informatiques	2 126 650		2 126 650
NTIC	3 800		3 800
Projets communaux		1 100 423	1 100 423
Stockage des données		315 000	315 000
Systèmes informatiques	5 305 565	2 572 916	7 878 481
Pilotage de l'action publique	28 409 171	7 648 222	36 057 393

Une large part des dépenses de **fonctionnement de l'institution** est dévolue à la masse salariale des fonctions « support », incluant les Directions Administratives et Financières des pôles. Figurent également les dépenses liées à l'assemblée délibérante, les crédits de communication, les dépenses d'entretien du siège et les divers achats de fournitures.

Les dépenses prennent également en compte les crédits affectés à la gestion des centres techniques et garages, ainsi qu'au matériel roulant (locations de matériel, entretien du parc automobile). La gestion de la flotte de véhicules fait l'objet d'une optimisation continue, mais qui sera probablement absorbée en 2021 par la hausse du coût des carburants.

En investissement, les crédits concernent les achats de tous les véhicules, engins et matériels du Grand Nancy dans le cadre de la programmation pluriannuelle de renouvellement et l'acquisition des pièces nécessaires aux grosses réparations et à la remise en état de ces matériels.

Cette opération intègre également les crédits relatifs à la réalisation des travaux de réhabilitation des bâtiments du centre technique Marcel Brot.

S'agissant du siège social, les dépenses prennent en compte l'équipement en mobiliers et matériels, y compris informatiques et logiciels, nécessaire à l'exercice des missions propres aux services métropolitains : bureaux, sièges, parc copieurs, équipements informatiques, bureautique et logiciels, maintenance de la gestion de sûreté du bâtiment.

S'agissant des travaux, après la rédaction d'un pré programme de remplacement des ascenseurs, une consultation a été lancée pour recruter la maîtrise d'œuvre et les travaux ont été engagés en 2020 et se poursuivront en 2021. Cinq ascenseurs implantés dans l'Immeuble Chalnot nécessitent leur remplacement par de nouveaux appareils permettant une accessibilité à toutes les personnes, y compris celles avec handicap et en totale conformité avec les normes des appareils neufs.

Au titre des **systèmes informatiques**, les dépenses de fonctionnement retracent l'activité de la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications pour le compte des communes et établissements infogérés dans le cadre de la mutualisation. Ce budget peut varier en fonction des projets communaux ou mutualisés issus du catalogue de services et d'applications de la DSIT qui sont ensuite refacturés.

Ces dépenses sont assez contraintes compte tenu des exigences accrues en termes de cybersécurité (Règlement Général sur la Protection des Données), des réévaluations des contrats de maintenance logicielle et ainsi que de la dématérialisation croissante des services, qui pourront cependant générer des économies ultérieures.

Les investissements mutualisés des matériels informatiques intègrent la maintenance préventive et les changements de version des quelques 140 applications et logiciels utilisés conjointement par les communes et le Grand Nancy : Astre, Coriolis, Gestor, ..., ainsi que les matériels et logiciels d'infrastructure dont l'usage est partagé : baie de stockage, serveurs, antivirus, messagerie, réseau, ...

L'informatique mutualisée, dont une partie de dépenses fait l'objet de refacturations, relève d'une problématique particulière liée d'une part à son périmètre qui ne concerne pas que des dépenses métropolitaines, et doit couvrir aussi les dépenses faites au nom et pour le compte des communes et d'autre part à la nature des prestations concernées, à l'heure de la dématérialisation et de la digitalisation de l'activité professionnelle qui sont en pleine expansion.

Parallèlement, les projets communaux représentent les projets d'équipements informatiques (matériels - logiciels bureautiques et applications) ainsi que les travaux de câblage informatique et téléphonique, achetés au nom et pour le compte des adhérents du service commun de la DSIT. Ces besoins sont équilibrés en dépenses et en recettes et ajustés au fur et à mesure de l'intégration de nouvelles communes au dispositif. On y retrouve les renouvellements de postes pour les communes et établissements adhérents et, depuis plusieurs années, une part de plus en plus importante d'investissements dédiés à la gestion de sûreté.

Au titre de l'opération « stockage de données », le budget est alloué au projet DATA CENTER sur le technopole Henri Poincaré. Ce nouvel équipement, situé dans un bâtiment réhabilité du CNRS, sera mutualisé entre l'Université (50 %), maître d'ouvrage du projet, le CHU (35 %) et la Métropole (15 %).

Il a vocation à prendre le relais de la salle de sauvegarde du Montet, tel que présenté au Conseil métropolitain du 22 novembre 2019.

Ce projet, estimé globalement à 7,915 M€ HT, dont 3,920 M€ HT d'aménagements communs, est prévu d'être réalisé pour mars 2022. Concernant le financement des aménagements communs, la participation de la Métropole est arrêtée à 0,315 M€ en 2021, projet qui serait éligible à des financements FEDER à hauteur de 60 %.



(ANNEXE)

ANNEXE : DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2021 (propositions nouvelles et reports)

Politiques publiques et investissements détaillés	Montant B.P.	Montant Reports	Total Budgétaire
ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	19 122 688	470 206	19 592 894
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE	14 569 408	463 799	15 033 207
AIDES AU DEVELOPPEMENT D'ENTREPRISES	100 000	167 000	267 000
APPLICATION G-NY	44 840	5 160	50 000
ASSOCIATION TERRITOIRE PROJET	7 030		7 030
ATELIERS ARTISANAUX: MAINTENANCE	35 000		35 000
ATELIERS BUREAUX DE BRABOIS	5 000		5 000
CENTRE DE VIE A VANDOEUVRE	10 000		10 000
JALONNEMENT TOURISTIQUE PIETON	90 000		90 000
LORNTECH	174 642		174 642
MAINTENANCE DE LA PLATEFORME S.V.S.	60 000		60 000
MAISON DE L'ENTREPRENEURIAT ET DE L'INNOVATION	1 099 744	80 033	1 179 777
MARCHE DE GROS : MAINTENANCE	776 000		776 000
MARKETING TERRITORIAL	44 000		44 000
MEDIAPARC	7 000		7 000
NOUVEAU CENTRE DES CONGRES	2 404 927	106 672	2 511 599
PARC DES EXPOSITIONS	80 425	39 573	119 998
PARTICIPATION AU CAPITAL DES SA, SEM ET SPL	367 500		367 500
PLAINES FLAGEUL	80 000		80 000
REAMENAGEMENT ET VALORISATION SITE GRAND NANCY THERMAL	8 557 700	54 601	8 612 301
RESEAU CREALLIANCE	20 000		20 000
SITE AEROPORTUAIRE - PLAINES RIVE DROITE	565 600	10 760	576 360
SITE ALSTOM	40 000		40 000
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	4 553 280	6 407	4 559 687
CONSTRUCTION ARTEM 2EME TRANCHE ENSA	388 912		388 912
CONSTRUCTION ARTEM 3EME TRANCHE ICN/ISAM-IAE	19 800		19 800
CONSTRUCTIONS ARTEM 1ERE TRANCHE	121 955	6 407	128 362
CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2017/2019	500 000		500 000
MAINTENANCE DE LA GALERIE ARTEM	68 828		68 828
PROJETS FEDERATEURS DE RECHERCHE	400 000		400 000
PROJETS RECHERCHE ET INNOVATION	500 000		500 000
QUARTIER HAUSSONVILLE-BLANDAN	2 533 963		2 533 963
UNIVERSITE DE LA CULTURE PERMANENTE: MAINTENANCE (NANCY)	19 822		19 822

Politiques publiques et investissements détaillés	Montant B.P.	Montant Reports	Total Budgétaire
DEVELOPPEMENT URBAIN - TRANSITION ECOLOGIQUE	23 396 198	746 270	24 142 468
DEVELOPPEMENT URBAIN	22 414 980	624 988	23 039 968
A.N.R.U. : SAINT-MICHEL/JERICO	10 393	608	11 001
A.N.R.U. : SITE DE LA CALIFORNIE	30 387		30 387
A.N.R.U. : SITE HAUSSONVILLE (NANCY)	5 000		5 000
A.N.R.U. : SITE JARTOM	158 189	14 811	173 000
A.N.R.U. : SITE PLATEAU	302 221	119 280	421 501
A.N.R.U. : SITE VANDOEUVRE	34 399	5 601	40 000
ACCESSION A LA PROPRIETE	135 000		135 000
ACQUISITIONS DE PARCELLES	2 000		2 000
ADAPTATION AU HANDICAP	16 000		16 000
AMENAGEMENT DE L'ESPACE THIERS	140 000		140 000
AUTRES ACQUISITIONS FONCIERES D'OPPORTUNITE	85 000		85 000
CASERNES KLEBER A ESSEY - PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION	275 000		275 000
CENTRE COMMERCIAL CASCADE	893 000		893 000
CENTRE COMMERCIAL LES NATIONS (VANDOEUVRE)	250 000		250 000
CENTRE COMMERCIAL ST-MICHEL JERICO (ST-MAX)	73 800		73 800
COEUR PLAINES RIVES DROITES NORD	40 000		40 000
COEUR PLAINES RIVES DROITES SUD	7 500		7 500
CONSTRUCTION NOUVELLE CASERNE DES POMPIERS NANCY	3 560 000	4 636	3 564 636
CONVENTIONNEMENT SANS TRAVAUX	25 000		25 000
DOCUMENTS D'URBANISME	20 000		20 000
ECOPRIMES	65 000		65 000
EMPLACEMENTS RESERVES	249 658	1 392	251 050
ETUDES GENERALES DE L'HABITAT	90 000		90 000
ETUDES GENERALES D'URBANISME	400 000	173 916	573 916
ILE DU FOULON	20 000		20 000
INDIVISION SOLVAY	1 001		1 001
LANCEMENT DES NOUVELLES OPERATIONS D'URBANISME	13 500		13 500
LOGEMENTS P.L.A.I.	15 000		15 000
LOGEMENTS SOCIAUX : DELEGATION ETAT	1 200 000		1 200 000
LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET NON DECENT	10 000		10 000
MECHELLE PICOT TOMBLAINE	800 000		800 000
MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)	50 000		50 000
N.P.N.R.U. : AGGLOMERATION	349 550	450	350 000
N.P.N.R.U. : SITE HAUSSONVILLE - LES NATIONS	76 952	23 049	100 001
N.P.N.R.U. : SITE LES PROVINCES LAXOU	424 179	175 822	600 001
N.P.N.R.U. : SITE PLATEAU	877 499	87 502	965 001
OPERATIONS PROGRAMMEES D'AMELIORATION DE L'HABITAT	130 000		130 000
PIG HABITAT HABITER MIEUX	490 000		490 000
PLAN DE GESTION UNESCO	20 000		20 000
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL	395 000		395 000
POPAC (PROGR OPERATIONNEL P/ L'ACCOMPAGNEMENT COPROPRIETES)	70 000		70 000
PROGRAMME D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE PLAINES RIVE DROITE	51 000		51 000
REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL	39 000		39 000
RESEAUX DE CHALEUR	31 000	16 520	47 520
SECTEUR GARE	5 161 000		5 161 000
SECTEUR MAC MAHON A NANCY	1 400		1 400
SECTEURS PAVILLONNAIRES	25 000		25 000
SURCHARGES FONCIERES	900 000		900 000
ZAC AUSTRASIE (NANCY)	1 045 300		1 045 300
ZAC BIANCAMARIA A VANDOEUVRE	1 509 272		1 509 272
ZAC BOIS LA DAME A TOMBLAINE	1 371 000		1 371 000
ZAC DE BRABOIS	180		180
ZAC HAIE CERLIN A SEICHAMPS	300		300
ZAC LA LOUVIERE A SEICHAMPS	300		300
ZAC STANISLAS MEURTHE A NANCY	216 000		216 000

Politiques publiques et investissements détaillés	Montant B.P.	Montant Reports	Total Budgétaire
TRANSITION ECOLOGIQUE	981 218	121 282	1 102 500
DIAGNOSTIC AGRICOLE DANS LE CADRE DU PLUC	60 000		60 000
E.N.S. : ART-SUR-MEURTHE ZONE PIONNIERE	25 000		25 000
E.N.S. : PLATEAU DE VILLERS	30 000		30 000
ENERGIES RENOUVELABLES	20 000		20 000
ILE DU FOULON	35 000		35 000
MAISON DE L'HABITAT	500		500
MILIEUX AQUATIQUES	55 000		55 000
NATURA 2000 : PLAN D'AMENAGEMENT	20 000		20 000
NATURA 2000 : PLAN DE GESTION PELOUSE	10 000		10 000
NATURA 2000 : PROGRAMME DE PRESERVATION ET DE VALORISATION	35 000		35 000
PLAN CLIMAT TERRITORIAL	568 875	36 125	605 000
RECUPERATEURS D'EAU DE PLUIE	12 000		12 000
TRAME VERTE	109 843	85 157	195 000



Politiques publiques et investissements détaillés	Montant B.P.	Montant Reports	Total Budgétaire
SERVICES A LA POPULATION	33 229 483	16 640 732	49 870 215
DECHETS	5 730 575		5 730 575
CONTENEURISATION DU CENTRE VILLE DE NANCY	100 000		100 000
CONTENEURS	1 700 000		1 700 000
DECHETTERIES	130 000		130 000
ETUDES GENERALES	188 000		188 000
EXTENSION DE LA DECHETTERIE DE LUDRES	2 256 000		2 256 000
GARAGE ET ATELIER POUR VEHICULE DE COLLECTE	185 000		185 000
MAISON DE LA PREVENTION ET DU TRI	882 600		882 600
MATERIEL DIVERS	4 475		4 475
PARTICIPATION AU CAPITAL DES SA, SEM ET SPL	2 500		2 500
TRAVAUX DIVERS COLLECTE	282 000		282 000
EAU-ASSAINISSEMENT	24 677 243	12 289 914	36 967 157
ACHAT MATERIEL D'EXPLOITATION	270 000	37 544	307 544
ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE	37 100	49 586	86 686
ACHAT MOBILIER BUREAU	73 150		73 150
ALIMENTATION EN EAU DEPUIS LA MEURTHE	1 737 206	446 127	2 183 333
AMELIORATION TELESURVEILLANCE	5 000		5 000
AMENAGEMENT COMPLEMENTAIRE DES USINES	300 000	26 638	326 638
AMENAGEMENT COMPLEMENTAIRE DES USINES - RESERVOIR ST CHARLES	100 000	797 795	897 795
AMENAGEMENT DES RUISSEAUX	65 000	27 186	92 186
AMENAGEMENT DES SITES HYDRAULIQUES	2 000		2 000
AMENAGEMENT DES STOCKAGES DE BOUES EPURATION	25 000		25 000
AMENAGEMENT DU BASSIN DES LONGUES RAIES	450 000	39 393	489 393
AMENAGEMENT DU FRAHAUT	250 000		250 000
BASSIN DE RETENTION ET MISE EN VALEUR DES PARCS URBAINS	20 000	8 424	28 424
BRANCHEMENT EN RENOUVELLEMENT	300 000	82 407	382 407
BRANCHEMENTS	328 391	71 609	400 000
BRANCHEMENTS NEUFS AUX PARTICULIERS	420 000	50 578	470 578
COMPTEURS	1 566 415	613 585	2 180 000
CONFORTEMENT BARRAGE SUR LA MOSELLE	50 000		50 000
CONNAISSANCES DES OUVRAGES	400 000	105 539	505 539
CONSTR. ET REPARATION BATIMENTS STEP MAXEVILLE	250 000		250 000
CONSTRUCTION DE BATIMENT	50 000	42 628	92 628
CONSTRUCTION ET GROSSES REPARATIONS	200 000	6 779	206 779
CONSTRUCTION ET GROSSES REPARATIONS DE BATIMENTS	50 000	47 666	97 666
CURAGE ET AMENAGEMENT DE LA RESERVE DE RICHARDMENIL	5 000		5 000
DESIMPERMEABILISATION D'ESPACES PUBLICS	650 000		650 000
DROITS DE TREFONDS	30 660		30 660
EQUIPEMENTS COMPLEMENTAIRES DES STEP	1 050 000	250 000	1 300 000
EQUIPEMENTS COMPLEMENTAIRES DES USINES EAU	300 000		300 000
EVOLUTION DE LA STEP DE MAXEVILLE	2 900 000	5 610 892	8 510 892
EXTENSION ET RENFORCEMENT DES RESEAUX	1 259 060	342 217	1 601 277
GESTION DYNAMIQUE DU RESEAU	180 000	284 200	464 200
GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE	30 662	13 512	44 174
GROSSES REPARATIONS SUR LE RESEAU	160 000	94 452	254 452
LICENCES INTERNET	1 000		1 000
MATERIEL BUREAUTIQUE	68 000	93	68 093
MATERIEL DE TRANSPORT	1 100 000		1 100 000
MATERIEL D'EXPLOITATION	112 500	2 140	114 640
MATERIEL INFORMATIQUE	191 600	77 343	268 943
MATERIEL POUR LE RESEAU	253 000	47 599	300 599
MISE EN PLACE GMAO	6 500		6 500
MOBILIER DE BUREAU	63 650		63 650
MODELISATION DES RESEAUX D'EAU POTABLE	15 000		15 000
NOUVEAU TRAMWAY	34 000	205 760	239 760

Politiques publiques et investissements détaillés	Montant B.P.	Montant Reports	Total Budgétaire
REDUCTION DES EAUX CLAIRES PARASITES PERMANENTES	700 000	387 043	1 087 043
REGROUPEMENT ACTIVITES GTC	706 000	804 917	1 510 917
REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	530 000	113 306	643 306
REHABILITATION STATION DE POMPAGE BOUDONVILLE	110 000	215 391	325 391
RENFORCEMENT DES RESEAUX	170 000	117 360	287 360
RENOUVELLEMENT DE CANALISATIONS	2 909 060	728 959	3 638 019
RENOUVELLEMENT ET AMELIORATION DES RESEAUX	180 000	43 783	223 783
RENOUVELLEMENT RESEAUX STRUCTURANTS	1 250 000		1 250 000
RENOVATION ET EXTENSION USINE E. IMBEAUX	10 000	85 589	95 589
RESERVOIR RICHARD POUILLE	250 000	138 385	388 385
SCHEMA DIRECTEUR	600 000		600 000
TERRAINS ET DROITS TREFONCIERS	25 750	4 029	29 779
TRAVAUX BARRAGE ET MICROCENTRALE	20 000	84 521	104 521
TRAVAUX CAPTEURS	10 000		10 000
TRAVAUX DE GENIE CIVIL POUR CAPTEURS	350 000	45 903	395 903
TRAVAUX SUR KELLER	10 000		10 000
TRAVAUX SUR RESERVOIRS ET STATIONS	490 000	34 076	524 076
TRAVAUX SUR STATION DE POMPAGE ASSAINISSEMENT	728 039	104 961	833 000
TRAVAUX SUR TRANSFORMATEURS ELECTRIQUES	20 000		20 000
VEHICULES	248 500		248 500
DIVERS EQUIPEMENTS METROPOLITAINS	974 851	3 863 627	4 838 478
CHENIL-CHATTERIE: MAINTENANCE	5 000		5 000
CONDUITS PAR ANTICIPATION	440 000		440 000
CREMATORIUM D'AGGLOMERATION		3 800 000	3 800 000
ECOLE DES BEAUX ARTS	10 000	4 328	14 328
FOURRIERE ANIMALE D'AGGLOMERATION: MAINTENANCE	5 000		5 000
MODIFICATIONS DU RESEAU	140 000		140 000
NOUVELLE FOURRIERE ANIMALE ET REFUGE	200 000		200 000
TRAVAUX DE RACCORDEMENT ET GROSSES REPARATIONS	118 000		118 000
TRAVAUX ET DEMOLITIONS	56 851	59 299	116 150
ESPACES VERTS ET NATURELS	1 846 814	487 191	2 334 005
AMENAGEMENT DE LA MEURTHE - MAINTENANCE DES OUVRAGES	250 000	50 640	300 640
AMENAGEMENT DES PLAINES DE MEURTHE	75 000	12 618	87 618
AMENAGEMENTS ET TRAVAUX PAYSAGERS	100 000	99 414	199 414
BOIS DE LIBREMONT		13 896	13 896
MATERIEL POUR ESPACES VERTS	16 900	12 547	29 447
PARC DE L'ABIETINEE	300 000		300 000
PARCS METROPOLITAINS	100 000	76 852	176 852
PATRIMOINE ARBORE	20 000		20 000
PLANTATIONS D'ARBRES D'ALIGNEMENT	876 914	178 704	1 055 618
TRAVAUX SUR PIEDS D'ARBRES	108 000	42 521	150 521

Politiques publiques et investissements détaillés	Montant B.P.	Montant Reports	Total Budgétaire
VIE SOCIALE, HABITAT ET SOLIDARITES	7 897 269	1 797 210	9 694 479
CULTURE	2 736 145	354 871	3 091 016
ACHAT DE GROS MATERIELS POUR LES JARDINS BOTANQUES	20 000		20 000
ACQUISITIONS DE COLLECTIONS	8 000		8 000
ACQUISITIONS DE COLLECTIONS POUR LE MUSEUM AQUARIUM	35 400		35 400
ACQUISITIONS ET MAINTENANCE DES INSTRUMENTS DE MUSIQUE	88 205	17 915	106 120
AMENAGEMENTS COMPLEMENTAIRES JARDIN BOTANIQUE	30 000		30 000
CONSERVATION	500		500
CONSTRUCTION D'UN 3EME STUDIO DE DANSE ET CHANT CHORAL	2 553	5 447	8 000
FONDS ANCIENS DES BIBLIOTHEQUES ET MUSEES	5 500		5 500
INSTALLATION STRUCTURES PARC DE MONTAIGU	55 000		55 000
MAINTENANCE ET TRAVAUX AU CONSERVATOIRE	160 000	56 789	216 789
MAINTENANCE ET TRAVAUX AU MUSEUM AQUARIUM	130 001	35 291	165 292
MAINTENANCE ET TRAVAUX DES JARDINS BOTANQUES	180 276	35 014	215 290
MATERIEL MUSICAL	13 000		13 000
MISE EN CONFORMITE ACCESSIBILITE PERSONNES MOBILITE REDUITE	280 000	51 784	331 784
MOBILIER ET MATERIEL POUR LE CONSERVATOIRE	19 360		19 360
MOBILIER ET MATERIEL POUR LE MUSEE DU FER	45 876	1 322	47 198
MOBILIER ET MATERIEL POUR LE MUSEUM AQUARIUM	81 562	3 708	85 270
MOBILIER ET MATERIEL POUR LES JARDINS BOTANQUES	69 710	9 973	79 683
OMBRAGES DES SERRES	88 800		88 800
PLAN NATIONAL DE NUMERISATION & VALORISATION DES COLLECTIONS	18 916		18 916
REMPLACEMENT CENTRALE DE TRAITEMENT D'AIR	144 000		144 000
REMPLACEMENT DES HUISSERIES DU MUSEUM	847 169	58 813	905 982
RESERVES DES MUSEES DE L'AGGLOMERATION	19 467	3 590	23 057
RESTAURATION DES OEUVRES ET OBJETS D'ART	22 000		22 000
RESTRUCTURATION DE LOCAUX DU MUSEUM AQUARIUM	18 359	16 063	34 422
SECURISATION DU SITE DU JARDIN BOTANIQUE DU CHITELET		9 366	9 366
SERRES ET BATIMENTS	113 421	38 179	151 600
TRAVAUX DANS LES MUSEES	129 070	11 618	140 688
TRAVAUX DE SECURITE AU CHATEAU DE MONTAIGU	110 000		110 000
SANTE	225 000		225 000
MAISONS DE SANTE	100 000		100 000
THERMALISME	125 000		125 000
SECURITE	410 672	36 449	447 121
CENTRE DE SUPERVISION URBAIN	38 000		38 000
NOUVELLE FOURRIERE	50 000	9 120	59 120
PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE	90 000		90 000
SECURISATION DES ESPACES PUBLICS	20 000		20 000
SYSTEME VIDEOTRANQUILLITE	212 672	27 329	240 001
SOLIDARITES	976 541	1 324	977 865
ACCOMPAGNEMENT SEDENTARISATION	20 000		20 000
AIRE DE GRAND PASSAGE	507 500		507 500
AIRES DE STATIONNEMENT	384 877	1 324	386 201
CONTRAT DE VILLE	5 000		5 000
FONDS DE SOLIDARITE DU LOGEMENT	9 164		9 164
TERRAINS FAMILIAUX	50 000		50 000

Politiques publiques et investissements détaillés	Montant B.P.	Montant Reports	Total Budgétaire
SPORTS-LOISIRS	3 548 911	1 404 566	4 953 477
AMENAGEMENTS EXTERIEURS ET ACCES ZENITH	15 000	42 000	57 000
BASE DE LOISIRS LA MECHELLE	340 000		340 000
BILLETTERIE ET ACCES	25 200	10 800	36 000
CONCESSION ZENITH : CONTRIBUTION INVESTISSEMENT	547 000		547 000
CONSOLIDATION TOITURE PISCINE DE GENTILLY	15 440	4 560	20 000
EQUIPEMENTS ET MATERIELS SPORTIFS	106 830	719	107 549
ESPACE ATHLETISME RUE HAZOTTE PICOT	5 500		5 500
MAINTENANCE ET TRAVAUX CENTRE REGIONAL DE VOL A VOILE	5 000	4 274	9 274
MAINTENANCE ET TRAVAUX COMPLEXE SPORTIF DES AIGUILLETES	72 000	8 789	80 789
MAINTENANCE ET TRAVAUX DES CENTRES EQUESTRES	25 001	634	25 635
MAINTENANCE ET TRAVAUX DES COSEC	103 000	13 745	116 745
MAINTENANCE ET TRAVAUX DES PISCINES	764 936	160 485	925 421
MAINTENANCE ET TRAVAUX DU CAMPING INTERNATIONAL DE BRABOIS	6 000		6 000
MAINTENANCE ET TRAVAUX DU PARC DES SPORTS	112 999	79 019	192 018
MAINTENANCE ET TRAVAUX DU POLE NAUTIQUE	15 000	4 905	19 905
MAINTENANCE ET TRAVAUX DU STADE RAYMOND PETIT	106 440	345	106 785
MAINTENANCE ET TRAVAUX DU ZENITH	15 000		15 000
MAINTENANCE ET TRAVAUX GYMNASE CHOPIN	600		600
MAINTENANCE ET TRAVAUX GYMNASE MARTINY	550		550
MATERIEL POUR LES COSEC	1 319		1 319
MISE EN CONFORMITE ACCESSIBILITE PERSONNES MOBILITE REDUITE	415 376		415 376
MISE EN CONFORMITE DES PISCINES	4 000		4 000
MOBILIER ET MATERIEL POUR PISCINES	202 112		202 112
PALAIS DES SPORTS : MAINTENANCE	100 768		100 768
PARTICIPATION AU CAPITAL DES SA, SEM ET SPL	50 000		50 000
PISTE D'ATHLETISME STADE RAYMOND PETIT	87 440	967 560	1 055 000
POLE FRANCE CANOE KAYAK	2 000		2 000
REHABILITATION BATIMENTS AERODROME DE MALZEVILLE	2 591	72 409	75 000
REHABILITATION DE LA PISCINE DE VANDOEUVRE		1 470	1 470
REHABILITATION DE LA PISCINE DU LIDO	31 162	3 838	35 000
REHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF DES AIGUILLETES		19 999	19 999
RENOVATION TECHNIQUE PISCINE DE GENTILLY	100 000		100 000
RENOVATIONS DE LOCAUX ET AMENAGEMENTS DE BUREAUX GENTILLY	7 200	4 044	11 244
STADE MARCEL PICOT: MAINTENANCE	219 947		219 947
SYNDICAT MIXTE DE LA FORET DE HAYE	43 500		43 500
TOUR DE PLONGEE DE GENTILLY		4 970	4 970



Politiques publiques et investissements détaillés	Montant B.P.	Montant Reports	Total Budgétaire
MOBILITES	47 147 284	5 915 937	53 063 221
CIRCULATION	2 338 833	90 724	2 429 557
ETUDES DE DEPLACEMENT	1 249 277	90 724	1 340 001
EXTENSION DU SYSTEME DE REGULATION DE TRAFIC	269 200		269 200
EXTENSION SYSTEME VIDEO	16 240		16 240
JALONNEMENT DES ZONES ATP	50 000		50 000
JALONNEMENT DU SCHEMA DIRECTEUR	90 000		90 000
MATERIEL POUR SIGNALISATION ET CIRCULATION	292 000		292 000
PLAN DE JALONNEMENT	165 400		165 400
TRAVAUX DE CIRCULATION ET DE SIGNALISATION	206 716		206 716
MOBILITES DOUCES	2 830 309	235 690	3 065 999
AMENAGEMENT D'ITINERAIRES 2 ROUES	1 584 581	221 086	1 805 667
MAISON DU VELO (NANCY)	45 728	11 605	57 333
VOIE VERTE DU FONTENO	1 200 000	3 000	1 203 000
STATIONNEMENT	2 435 790	70 151	2 505 941
MAINTENANCE DU PARKING	205 790	70 151	275 941
PARKING LES DEUX RIVES	2 230 000		2 230 000
TRANSPORTS EN COMMUN	16 042 654	1 498 681	17 541 335
ACCESSIBILITE PMR	502 377	87 624	590 001
AMENAGEMENTS POUR TRANSPORTS COLLECTIFS	795 846	74 155	870 001
ETUDES DE DEPLACEMENT	100 000		100 000
ETUDES DE DEPLACEMENT (INVESTISSEMENTS CONTRACTUELS)	300 000		300 000
GROS ENTRETIEN, RENOVATION ET MISE AUX NORMES DE LOCAUX	692 424	19 576	712 000
MATERIEL ROULANT	5 800 000		5 800 000
MISE A NIVEAU DES CENTRES TECHNIQUES	144 000	88 631	232 631
NOUVEAU TRAMWAY	2 744 000	1 042 702	3 786 702
PLATEFORME TVR	921 446	178 555	1 100 001
POLES D'ECHANGES	98 805	1 195	100 000
PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT DU DELEGATAIRE	1 795 000		1 795 000
SYSTEMES	2 148 756	6 244	2 155 000
VOIRIE ESPACES PUBLICS	23 499 698	4 020 691	27 520 389
ABORDS MUSEE LORRAIN	50 000		50 000
ACQUISITIONS ET CLASSEMENTS DE VOIRIES	186 497	23 401	209 898
ADAPTATION DU RESEAU D'EAU AUX BESOINS DEFENSE INCENDIE	520 000	476	520 476
AMELIORATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC	250 146		250 146
AMENAGEMENTS COMPLEMENTAIRES AU PRU	25 000		25 000
AMENAGEMENTS POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE	303 564	16 950	320 514
CONFORTEMENT DE LA RUE RABELAIS A LUDRES	15 000	232 299	247 299
DEVIATION DE MALZEVILLE	1 877 167	1 446 875	3 324 042
DIVERSES INTERVENTIONS SUR VOIRIE	500 000		500 000
ETUDES GENERALES DE VOIRIE, OUVRAGES D'ART	423 812	111 305	535 117
GAINES PAR ANTICIPATION	22 190	34 000	56 190
GROSSES REPARATIONS ET TRAVAUX NEUFS OUVRAGES D'ART	2 095 143	204 455	2 299 598
GROSSES REPARATIONS SUR LE VIADUC KENNEDY	751 000		751 000
GROSSES REPARATIONS SUR OUVRAGES IDENTIFIEES		66 617	66 617
INSTALLATIONS ET MISE EN CONFORMITE DU MOBILIER URBAIN		55 300	55 300
MATERIEL DE MOBILIER URBAIN	81 439		81 439

Politiques publiques et investissements détaillés	Montant B.P.	Montant Reports	Total Budgétaire
MISE EN CONFORMITE DES GLISSIERES DE SECURITE	11 329		11 329
NANCY CENTRE GARE	100 000		100 000
PISTES CYCLABLES	150 000	23 600	173 600
PLAN LUMIERE	100 062		100 062
PONT MOBILE CHARLES III	48 500		48 500
RENFORCEMENT INFRASTRUCTURE LIEE ITINERAIRES SUBSTITUTION		9 508	9 508
RENFORCEMENT INFRASTRUCTURE VOIES BHNS ET BUS	221 097		221 097
RUE DU CHANOINE BOULANGER A MALZEVILLE	100 000		100 000
RUE MARCELLE DORR A NANCY-MAXEVILLE - CENTRE DES MEMOIRES	111 240	111 240	222 480
RUE PASTEUR A MALZEVILLE ET RUE DES PETUNIAS A SAINT-MAX	12 218		12 218
SECURISATION DU PASSAGE A NIVEAU 129 A LANEUVEVILLE	50 000		50 000
TELEGESTION	200 000		200 000
TRAVAUX DE MAINTENANCE DE LA SIGNALISATION		51 092	51 092
TRAVAUX NEUFS D'ECLAIRAGE PUBLIC	2 429 168	158 872	2 588 040
VOIE DE LA MEURTHE	488 000	75 760	563 760
VOIRIE PRIMAIRE	6 377 126	328 112	6 705 238
VOIRIES SECONDAIRES	6 000 000	1 070 831	7 070 831
PILOTAGE DE L'ACTION PUBLIQUE	6 510 764	1 137 458	7 648 222
FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION	4 281 264	794 042	5 075 306
AMENAGEMENTS SECURITE	135 176	316 200	451 376
EQUIPEMENTS DES CENTRES TECHNIQUES	85 900	2 062	87 962
EQUIPEMENTS SIEGE SOCIAL	352 188	8 915	361 103
ISOLATION DES BATIMENTS		15 163	15 163
MATERIEL INFORMATIQUE	814 500	54 563	869 063
MISE A NIVEAU DES CENTRES TECHNIQUES	401 000	64 656	465 656
MISE EN CONFORMITE ACCESSIBILITE PERSONNES MOBILITE REDUITE		23 909	23 909
PHOTOGRAPHIE AERIENNE	8 500		8 500
TRAVAUX A L'HOTEL DE LA METROPOLE	317 000	131 698	448 698
TRAVAUX DE CABLAGE	39 000	7 505	46 505
VEHICULES DES CENTRES TECHNIQUES	2 128 000	169 371	2 297 371
SYSTEMES INFORMATIQUES	2 229 500	343 416	2 572 916
DATA CENTER	315 000		315 000
DISPOSITIFS DE RADIOTELEPHONIE	40 000		40 000
MATERIEL INFORMATIQUE	638 000	321 188	959 188
MATERIEL INFORMATIQUE - DEPENSES MUTUALISEES	1 108 500	8 993	1 117 493
RESEAU UNIVERSITAIRE STANNET	15 000		15 000
TRAVAUX DE CABLAGE	113 000	13 235	126 235
Total	137 303 686	26 707 812	164 011 498





métropole
GrandNancy